



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



SCoT du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Rapport de Présentation (RP)

Volume 3

Diagnostic

Document approuvé le : 6 décembre 2021

Document exécutoire le : 15 février 2022

Table des matières

4. DIAGNOSTIC (SCOT 2013 ET CHAPITRE 4.11. REVISION PARTIELLE)	3
4.1. STRUCTURATION DU TERRITOIRE : POLARISATION ET CONCURRENCE (SCoT 2013)	4
4.2. ENTRE INDUSTRIE ET TERTIAIRE UN BESOIN D'ADAPTATION AUX NOUVELLES DEMANDES (SCoT 2013)	8
4.3. L'IMPLANTATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES LES ZONES D'ACTIVITES (SCoT 2013)	18
4.4. LE DEFI D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET DURABLE (SCoT 2013)	20
4.5. DES HOMMES ET LEUR LOGEMENT, UN EQUILIBRE A TROUVER (SCoT 2013)	25
4.6. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS : LA VOITURE PRIVILEGIEE (SCoT 2013)	34
4.7. CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE (SCoT 2013)	40
4.8. L'EAU : VERS UNE GESTION RATIONNELLE ET DURABLE DE LA RESSOURCE (SCoT 2013)	50
4.9. LA QUALITE DE VIE FACE AUX NUISANCES ET POLLUTIONS (SCoT 2013)	54
4.10. ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE : UNE NOUVELLE DONNE A PRENDRE EN COMPTE (SCoT 2013)	58
4.11. COMPLEMENTS DIAGNOSTIC (REVISION PARTIELLE)	61

4. Diagnostic (SCoT 2013 et chapitre 4.11. REVISION PARTIELLE)

Ensemble, dessinons notre territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet de développement durable à l'échelle du bassin de vie du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

Son périmètre comportait 95 communes et 7 EPCI lors de l'approbation du SCoT en mars 2013.

Défini sur celui des EPCI qui le composent, son périmètre sera réduit au 01/01/2017 dans le cadre de la loi NOTRe en raison :

- du transfert des 2 communes hors-département sur leur nouvel EPCI de rattachement
- de fusions isolées de 2 groupes de communes
- de fusions de 2 EPCI

Il comportera à cette date : 90 communes et 5 EPCI.

Son élaboration comporte trois étapes, fixées fin 2000 par la loi « solidarité et renouvellement urbains » et modifiées en 2010 par la loi Engagement National pour l'Environnement, dite « loi Grenelle 2 »:

- Un diagnostic qui doit mettre en évidence les enjeux actuels et futurs du territoire,
- L'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime la vision partagée de l'évolution souhaitée pour le territoire pour les 15 ans à venir,
- Enfin un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui définit des orientations cadres qui devront être ensuite respectées dans les autres documents de programmation territoriale comme le programme local de l'habitat (PLH) ou plan local d'urbanisme (PLU).

Le SCOT entraîne un changement d'échelle. Il permet de réfléchir et d'agir en passant au-dessus des limites communales et intercommunales, pour prendre en compte les projets qui servent l'intérêt de l'ensemble du Pays. Il doit surtout permettre d'ordonner les priorités et de coordonner les actions à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. D'où l'importance de disposer d'éléments de contexte fiables et proches de la réalité pour projeter nos comportements dans 15 ans, nos envies d'habiter, de travailler, de bouger, de découvrir, l'occasion de programmer en nombre suffisant et dans les endroits attendus les logements, les zones d'activités, les routes et les espaces de loisirs de demain.

Le document que vous tenez entre les mains a été établi sur la base d'un pré diagnostic présenté en Comité de Pilotage et au Bureau Syndical le 30 janvier 2008. Celui-ci s'est nourri des nombreuses paroles d'acteurs (élus, techniciens, institutionnels, société civile...) recueillies lors d'ateliers de travail et d'entretiens.

Ce diagnostic doit servir de point de départ à la définition des enjeux du SCOT et susciter avant tout le débat. A cet effet, il se veut clair et synthétique et aborde les différentes problématiques à l'échelle du Pays en dressant un portrait sans concession sur les atouts et handicaps du territoire. Il propose donc une lecture globale de la situation, permettant d'identifier ce qui relie ou distingue les différents territoires qui composent le périmètre du SCOT.

Trop souvent, les diagnostics fourmillent de données statistiques, sans pour autant mettre en avant les éléments essentiels exprimant le fonctionnement du territoire. L'objectif de ce document est de poser les bonnes questions avant de rechercher la manière pour résoudre les problèmes identifiés. Ces questions doivent permettre de passer à une problématisation et une territorialisation des enjeux.

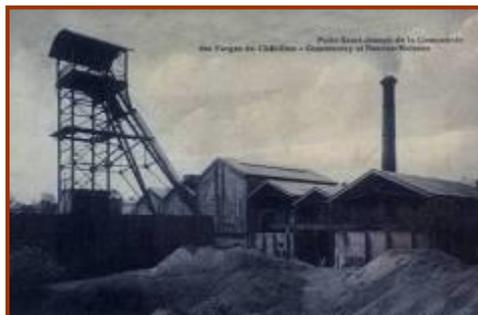
La mise en évidence d'enjeux majeurs, dépassant le cloisonnement thématique, constitue donc à ce titre une première étape incontournable, qui doit déboucher ensuite sur des actions transversales qui seront menées dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

4.1. Structuration du territoire : polarisation et concurrence (SCoT 2013)

4.1.1. Un espace organisé autour de l'agglomération, « poumon économique » du Pays

➤ Une centralité héritée

Situé à la frontière nord du massif central, le territoire du SCoT majoritairement rural est fortement polarisé autour de l'agglomération montluçonnaise qui s'est développée au centre d'un réseau hydrographique dense et d'un réseau de voies de communication en étoile. Ces deux caractéristiques fourniront la base d'un développement industriel puissant dès le 19^e siècle en lien avec la présence d'un sillon houiller et le développement du chemin de fer.



Forges à Commentry



Contrastant avec un arrière-pays rural marqué par l'agriculture (bocage bourbonnais à l'est, Combrailles au sud), Montluçon « l'industrielle » structure et anime un bassin de vie concentrant hommes, activités, emplois et services.

Si cette organisation bi polaire du territoire (un cœur urbain face à un arrière-pays rural et agricole) reste fortement ressentie par les habitants du Pays, les différents espaces ruraux se révèlent eux-mêmes organisés autour de quelques pôles relais. Ces bourgs centres que sont Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montmarault, Vallon-en-Sully ou Cérilly avaient traditionnellement une fonction d'échanges dans une économie essentiellement agricole. Aujourd'hui, leur mission est davantage d'offrir des commerces et des services de proximité, indispensables pour une population diverse, dont les modes de vie tendent à s'aligner sur ceux de la ville. Si cette multipolarisation des espaces ruraux permet d'assurer un maillage fin des territoires, l'accès aux services et aux

équipements majeurs (emploi, centres commerciaux, hôpitaux, universités...) passe plus que jamais par la ville centre et son agglomération.

➤ Au cœur d'un bassin de vie qui ne cesse de s'élargir

« Poumon » économique malgré la crise industrielle qui a fortement bouleversé son tissu économique et social, l'agglomération montluçonnaise est aujourd'hui au centre d'un bassin de vie de près de 115 000 habitants (NB. 111642 habitants sur le périmètre au 01/01/2017, en Population INSEE 2013) qui ne cesse de

s'élargir s'étendant jusqu'à Vallon-en-Sully au nord, Villefranche-d'Allier à l'est, Marcillat-en-Combraille au sud et débordant sur la Creuse à l'ouest.

L'agglomération regroupe aujourd'hui plus de 50% des habitants du SCOT (54% en Population INSEE 2013) et compte pas moins de 26 000 actifs occupant un emploi. Ce sont environ 7 300 actifs qui viennent travailler chaque jour à Montluçon (soit plus de 30% qu'il y a 10 ans) et qui résident dans des communes de plus en plus lointaines.

Poursuivant une tertiarisation de son appareil productif, Montluçon et son agglomération restent également incontournables pour les grands services et équipements à destination de la population. Ainsi 20% des patients hospitalisés à Montluçon résident hors de l'Allier. Écoles et universités, commerces et loisirs contribuent au rayonnement de l'agglomération à l'échelle du Pays.

Complétant le bassin industriel de Montluçon-Néris, Commeny rayonne sur un bassin de vie limité en fournissant 3.000 emplois. Il s'agit du deuxième pôle urbain et économique du Pays avec une gamme de services et d'équipements relativement étoffée.

Face à ces deux pôles urbains, l'arrière-pays rural de Montluçon reste fortement marqué par l'agriculture et la sylviculture. Il se structure autour de plusieurs pôles « relais ». Les plus proches de la ville centre (Huriel, Néris-les-Bains) restent très dépendants de Montluçon en terme d'emploi ; Montmarault, Marcillat-en-Combraille, Cosne-d'Allier et Cérilly animent quant à eux des bassins de vie relativement restreints. Quant aux marges de cet arrière-pays (Ainay-le-Château, Treignat), elles sont souvent soumises à l'influence de pôles extérieurs au Pays : St-Amand-Montrond au nord, Boussac à l'ouest ou Bourbon-l'Archambault à l'est.



➤ *Une structuration territoriale en mutation*

Si les mutations économiques et sociales en cours renforcent certaines dynamiques anciennes (polarisation du Pays autour de la ville centre notamment), elles contribuent également à bouleverser certaines logiques territoriales et posent la question du mode de développement de l'agglomération.

Alors que la ville centre était très attractive jusque dans les années 1970 en raison de son développement industriel, le moteur économique et urbain tourne aujourd'hui au ralenti. Beaucoup de jeunes ménages partent vivre en première, deuxième, voire troisième couronne, alimentant le flot des navetteurs quotidiens qui viennent travailler dans la ville centre. On constate le même phénomène à l'échelle des pôles relais : les bourgs principaux perdent également de leur population au profit de leur périphérie immédiate (une croissance annuelle négative à -1,4% pour le cœur urbain, très positive en couronne périurbaine à 12,2% sur 1999-2008). On assiste donc à un phénomène général d'étalement résidentiel ou de périurbanisation, particulièrement visible dans l'agglomération centre (-0,5% de croissance annuelle moyenne sur Montluçon alors que la Communauté d'Agglomération est à 5,5% par an sur 1999-2008). La couronne périurbaine ne cesse de s'élargir alors que se développe un habitat diffus de type pavillonnaire, particulièrement gourmand

en foncier. Les marges de l'agglomération (Nassigny, Chazenais, Maillet, Lignerolles...) sont ainsi parmi les plus dynamiques en termes démographique et de construction de logements.

A contrario, les franges rurales au nord, à l'est et à l'ouest (Ainay-le-Château, Valigny, Coulevre, Saint Sauvier, St-Eloy-d'Allier...) sont touchées par le phénomène de dévitalisation rurale. Elles ne cessent de perdre de leur population tout en subissant un net vieillissement de celle-ci. Ce « rural profond », souvent isolé et mal relié à l'agglomération se révèle particulièrement fragile socialement. Se pose d'ores et déjà



la question du maintien des équipements et services de proximité qui ont tendance à disparaître, renforçant l'isolement de ces territoires.

4.1.2. Une métropole moyenne fortement concurrencée

➤ Un développement économique fragile

Tournant le dos aux années de la désindustrialisation partielle mais brutale de ses activités, l'agglomération renforce actuellement son rôle de « poumon » économique et s'affirme comme le deuxième pôle d'emploi régional après Clermont-Ferrand. A la recherche d'un second souffle, Montluçon s'engage dans une diversification de son tissu économique, part à la reconquête de ses friches et se dote d'équipements commerciaux, culturels et de loisirs d'envergure. A proximité de la Route Centre Europe Atlantique, le technopole de la Loue ou le centre aqualudique symbolisent ce renouveau du bassin économique montluçonnais.



Reste que ce développement demeure fragile : d'une part, le maintien du secteur industriel s'est traduit par une spécialisation renforcée des activités (électromécanique essentiellement) ainsi que par une dépendance accrue envers les centres de décision extérieurs. D'autre part, on assiste à une érosion des forces vives, notamment des jeunes diplômés qui quittent le territoire pour d'autres métropoles plus dynamiques en termes d'activités à haute valeur ajoutée telle que Clermont-Ferrand. Enfin, Montluçon ne dispose ni d'un pôle administratif important ni d'une infrastructure universitaire d'envergure qui permettraient à la fois d'amortir les retournements de conjoncture en terme d'emploi et d'impulser une économie de services encore peu diversifiée.



➤ Une accessibilité incomplète

Le Pays constitue un véritable carrefour routier, autoroutier et ferroviaire. L'axe structurant demeure l'A71 qui relie le nord et le sud de la France. L'autre axe routier majeur orienté est-ouest, la Route Centre Europe Atlantique, draine un trafic conséquent et devrait encore renforcer l'accessibilité du territoire avec sa mise à 2X2 voies prévue de longue date.

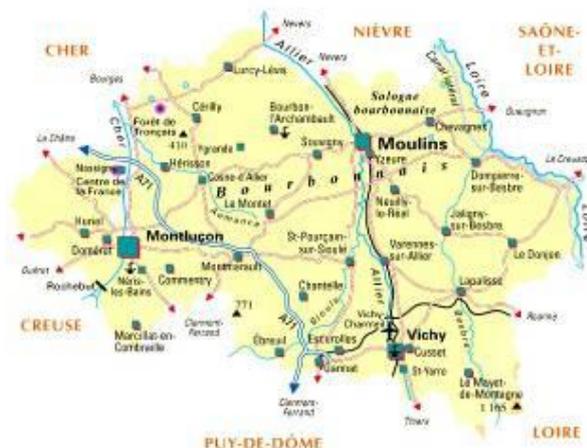
Cette situation privilégiée au cœur d'un réseau routier et autoroutier performant place Montluçon à moins de 4 heures des grandes métropoles économiques nationales (Lyon, Paris, Bordeaux ou Montpellier).

Par contre, le Pays est relativement mal desservi par le réseau ferroviaire. Deux lignes nationales traversent le territoire : Montluçon-Paris et Lyon Bordeaux mais elles se révèlent inadaptées et constituent un handicap pour le développement du territoire. En effet, la plupart des lignes vers la capitale ne sont pas directes (changement à Vierzon) tandis que dans le sens nord-sud, la gare de Montluçon est considérée comme une impasse. Dès lors, progressivement, certaines liaisons ferroviaires se sont reportées vers la route comme c'est le cas pour Moulins et comme cela commence pour Gannat - Clermont-Ferrand.

➤ *Trois capitales départementales en concurrence*

L'autre faiblesse du territoire réside dans son positionnement incertain à l'échelle régionale. Davantage tourné vers Bourges et la vallée du Cher, Montluçon reste éloigné de la capitale régionale clermontoise et se voit fortement concurrencée à l'échelle locale par Moulins, « l'administrative », et Vichy, « la touristique ». Se tournant mutuellement le dos, les trois capitales départementales se sont historiquement spécialisées dans des domaines bien précis : Moulins, la préfecture, protégée par sa « rente » administrative n'a que tardivement tenté de diversifier son développement (dans le secteur de la logistique notamment) tandis que Vichy quittait sa monoculture thermale et investissait dans le tourisme d'affaires ou l'économie du sport. D'autre part, Moulins se tourne historiquement vers Nevers tandis que Vichy regarde vers Clermont-Ferrand.

Ce « ménage à trois » a pour conséquence le partage des grands équipements et services entre villes, sans qu'aucune d'entre elles ne parvienne disposer de la masse critique suffisante pour s'affirmer comme LA capitale de l'Allier. Souhaitant poursuivre cette situation, Moulins, Vichy et Montluçon n'ont pas souhaité mettre en commun leurs projets et travailler en plus étroite collaboration à travers par exemple un réseau de villes. Aussi, cette structuration historique du département autour de trois villes de taille comparable, aux fonctions complémentaires et en concurrence explique en partie le rayonnement limité actuel de l'agglomération montluçonnaise.



ces
à

4.1.3. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 2/3 des emplois et 54% des habitants du Pays sont concentrés dans le cœur urbain
- 25 400 actifs, le cœur urbain est le deuxième pôle d'emploi de la Région après Clermont-Ferrand
- 7500 actifs viennent travailler chaque jour à Montluçon (30% plus nombreux qu'il y a 10 ans), dont 4400 en provenance des autres communes de la Communauté d'Agglomération
- Près d'1/3 des emplois de l'agglomération sont occupés par un actif résidant en dehors de l'agglomération
- 34 communes (sur 95) possèdent un document d'urbanisme
- 18 500 : soit le nombre d'habitants perdus entre 1975 et 2008 dans le cœur urbain
- 45% de baisse des effectifs industriels entre 1975 et 1999 à l'échelle du Pays (les ouvriers comptent toutefois 1000 actifs de plus entre 1999 et 2008)
- 45% des actifs environ à l'échelle du SCoT, travaillent dans leur commune de résidence

4.1.4. Principaux constats (SCoT 2013)

- Un territoire organisé autour de l'agglomération montluçonnaise : poumon économique et moteur urbain du Pays

- Une dichotomie urbain / rural fortement marquée
- Un certain nombre de pôles relais qui maillent le territoire en termes d'équipements et de services de proximité
- Un bassin de vie qui ne cesse de s'élargir autour de Montluçon
- Des territoires en « marges », subissant des phénomènes de dévitalisation
- Une situation stratégique au cœur d'un carrefour autoroutier, important levier de développement du Pays
- Une concurrence forte entre les trois capitales départementales

4.2. Entre industrie et tertiaire un besoin d'adaptation aux nouvelles demandes (SCoT 2013)

« Moulins l'administrative, Vichy la touristique, Montluçon l'industrielle » : c'est ainsi que l'hebdomadaire L'EXPRESS décrivait les 3 principales villes du département de l'Allier dans un article en date du 18 octobre 2004. Même si cela peut apparaître au premier abord réducteur, la problématique économique est donc bien ancrée au sein du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au point de développer certains stéréotypes chez les personnes extérieures à celui-ci.

Si la dynamique industrielle a façonné l'histoire de ce territoire, l'économie locale ne s'arrête pas à cette seule filière : la vallée de Montluçon et du Cher, c'est aussi une véritable dynamique agricole liée à la filière bovine, un réseau de petites entreprises qui se développe, et des secteurs ruraux qui tentent de se structurer par le biais de nouvelles filières, etc.

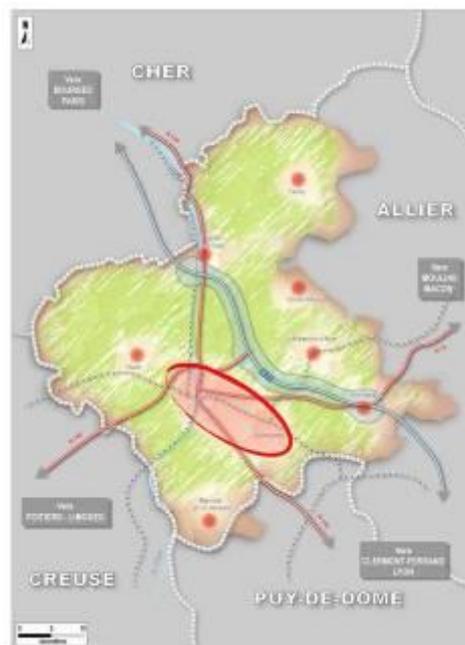
Par ailleurs, le positionnement du territoire traversé par des infrastructures routières d'envergure nationale, tend à le rendre attractif pour des nouveaux types d'activités.

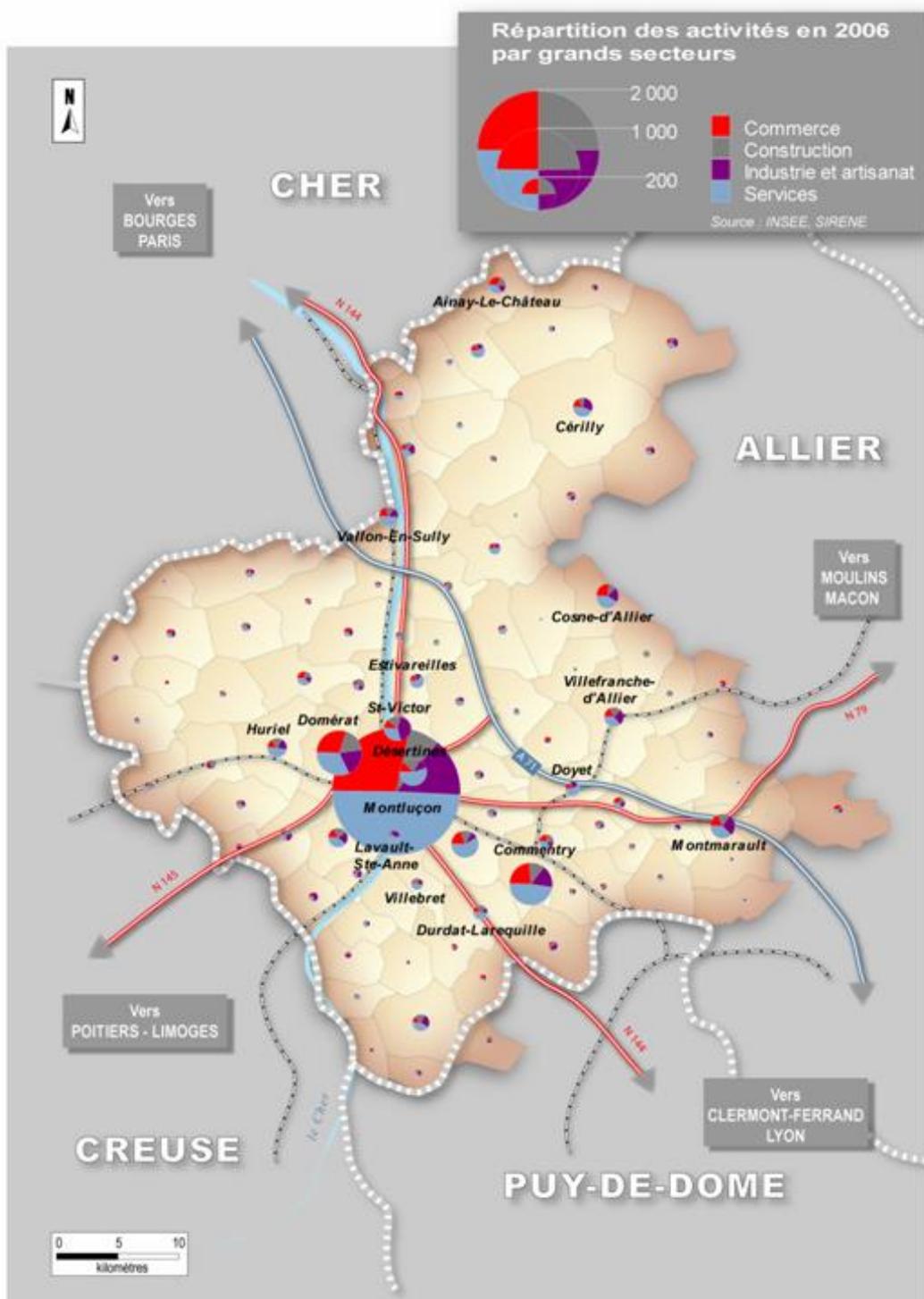
Enfin, l'évolution démographique du Pays, marquée par le vieillissement de la population doit être anticipée et interprétée comme un besoin accru de services à la population, dans une logique de développement de l'économie résidentielle.

4.2.1. Un ou des territoires économiques ?

Quatre entités économiques très différentes Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est constitué de 4 entités économiques, avec leurs propres dynamiques et leurs propres enjeux :

- **L'agglomération montluçonnaise** à laquelle est ajoutée le secteur de Commentry hérités de l'industrie lourde, qui constituent un véritable bassin industriel et concentrent globalement une majorité des entreprises et des emplois du Pays,
- **7 pôles « intermédiaires »** (Cérilly, Cosne-d'Allier, Montmarault, Vallon-en-Sully, Villefranche-d'Allier, Huriel, Marcillat) caractérisés par la présence d'artisanat, commerces et services permettant de répondre aux besoins des habitants,
- **Les zones rurales** au sein desquelles sont principalement présentes l'agriculture et la sylviculture (sur le secteur de la forêt de Tronçais),
- **Une bande de territoire émergente le long de l'A71** et ses diffuseurs.





➤ *L'agglomération montluçonnaise*

La Communauté d'Agglomération de Montluçon rassemblait en 2007 58 %¹ des entreprises du territoire et la Communauté de communes de Commentry-Néris les Bains 12%. Cette zone représente également un espace à enjeux en termes d'accueil d'activités économiques et de création de zones d'activités (La Loue, Campus, etc.).



¹ SIRENE, INSEE 2006

Ce rôle de moteur économique de l'agglomération montluçonnaise se traduit dans tous les secteurs d'activités (industrie, commerce et services) ainsi qu'au niveau de la répartition des emplois.

Technopole de la Loue

Elle accueille la quasi-totalité des entreprises à effectifs nombreux (plus de 500 salariés) du périmètre du SCOT. Cette dernière concentre également la majorité des habitants du territoire et par conséquent des actifs.

Quant à Commentry, la commune compte notamment deux entreprises très importantes en métallurgie et chimie. L'offre en commerce et services est équivalente à 130 activités, ce qui la place au 2ème rang des communes du territoire en termes de densité, au même niveau que Domérat, situé dans l'agglomération montluçonnaise.

➤ *7 pôles « intermédiaires »*

Ces pôles intermédiaires comptent entre 50 et 100 activités avec un centre-bourg commercialement structuré répondant aux besoins quotidiens des ménages de même qu'un tissu artisanal diversifié (particulièrement sur la commune de Montmarault). Ils permettent de fixer une partie de la dépense des ménages locaux sur place ainsi que d'apporter une offre de proximité pour un bassin de communes alentours. Nérès les Bains, qui en terme de densité d'activité est dans les mêmes proportions, présente néanmoins une typologie de pôle totalement différente. En effet, l'offre de la station thermale s'adresse davantage à une clientèle touristique.



Villefranche d'Allier

➤ *Les zones rurales*

Ces communes comptent souvent moins de 500 habitants et l'emploi salarié y est sous-représenté. Les Communautés de communes des Pays d'Huriel et de Marcillat en Combrailles sont fortement marquées par cette ruralité.

➤ *Une bande de territoire émergente le long de l'A71*

Ce secteur présente, avec trois diffuseurs et l'axe RCEA, une attractivité croissante pour les acteurs économiques en termes d'opportunité de développement. Ces territoires bénéficient de l'attractivité générée par la présence de ces infrastructures routières majeures. Ce secteur fait l'objet de nombreux projets de développement de zones d'activités (ZA du Château d'eau à Montmarault, ZA des Contamines et de la Vauvre à Nassigny, ZA de la Croix de Fragne à Verneix, etc.).

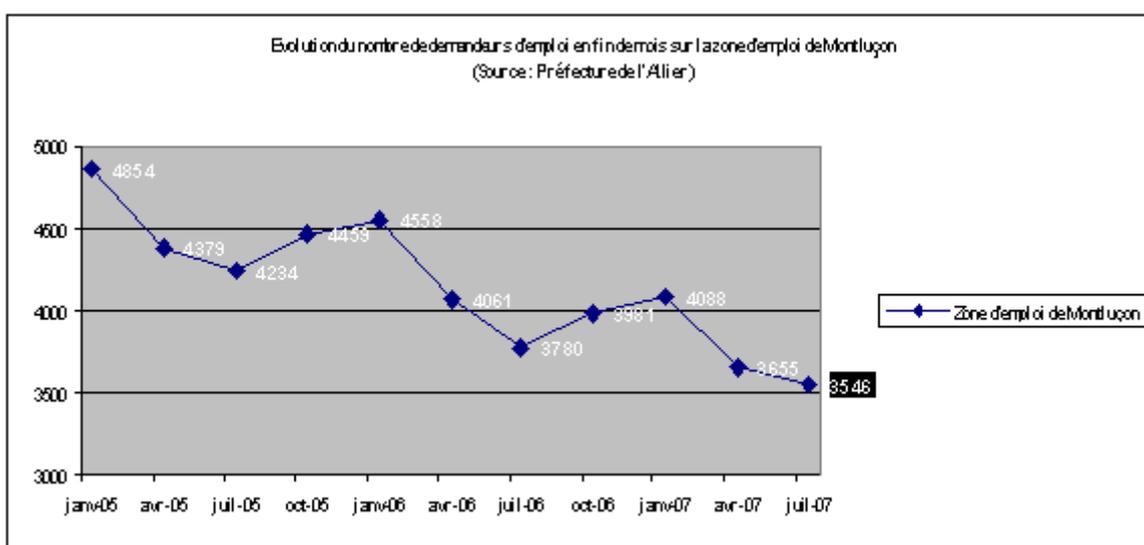


4.2.2. Population active et emplois (source INSEE 2008, SIRENE 2006)

Si le territoire dispose d'une tradition industrielle, la réalité du marché de l'emploi témoigne d'une tertiarisation croissante de l'économie.

Le Pays comptait en 1999 plus de 41 500 emplois ; 43 500 en 2008 (+1%). Avec 18,4% des emplois dans le secteur de l'industrie, taux supérieur à la moyenne nationale, ce dernier, malgré les profondes restructurations industrielles dans les années 1980, reste un élément fort pour l'économie du Pays. La part des actifs agricoles, 5,5 % également supérieure à la moyenne nationale, démontre le dynamisme de ce secteur. La majorité des actifs travaille cependant dans le secteur tertiaire (commerce, services) qui représente 62% des emplois.

Indicateur qui confirme cette tendance, 375 créations d'entreprises ont été comptabilisées en 2006 principalement dans le secteur tertiaire (services et commerce).



Le taux d'activité est de 49,1 % sur le territoire soit inférieur à la moyenne régionale (52,2%). Depuis 1982, on assiste également à une diminution de la population active alors que ce taux d'activité reste stable (-3% entre 1990-1999). Ce phénomène est une des répercussions du vieillissement général de la population.



Avec un taux de chômage de 6% en 2008 sur la zone d'emploi de Montluçon et une baisse constante depuis plusieurs années des demandeurs d'emploi (- 7 % sur 2 ans), le tissu économique local a su rebondir après avoir subi les importantes crises industrielles. Cette évolution du taux de chômage est également à mettre en relation avec la baisse de la population active.

Il représente aujourd'hui une offre d'emplois importante pour la population active locale, permise notamment par l'émergence de PME-PMI qui ont résorbé l'hémorragie passée. Ce constat est néanmoins à nuancer car il est également la traduction d'un mouvement national et s'explique en partie par la baisse de la population active rappelée précédemment.

4.2.3. Une formation supérieure qui doit sans cesse s'adapter

L'enseignement est assuré par un panel complet d'établissements de tous niveaux : 35 écoles maternelles, 81 écoles élémentaires, 17 collèges et 6 lycées en ce qui concerne la formation avant-bac. Le Pays compte 5656 élèves et étudiants en 2008 (recensement INSEE 2008).

Avec un effectif de 1 500 étudiants en 2005², Montluçon est le deuxième pôle de formation post-bac en Auvergne. Les principaux établissements sont l'IFAG (Institut de Formation aux Affaires et à la Gestion), l'ACI (Académie Commerciale Internationale) et l'IUT de Montluçon.

On assiste néanmoins à un phénomène contradictoire de fuite des étudiants à l'extérieur du territoire pour trouver du travail alors que les entreprises leaders accueillent plutôt des personnes à forte valeur ajoutée qui viennent de l'extérieur. Il y a également une pénurie de main d'œuvre sur certains secteurs d'activité.



Par conséquent, l'offre de formation actuelle cherche à mieux répondre aux besoins des entreprises locales en privilégiant des actions de partenariat.

Les acteurs économiques et publics se mobilisent pour anticiper les besoins des entreprises notamment en ce qui concerne les filières innovantes en devenir, à savoir :

- Un développement des formations supérieures licence et master dans le cadre du projet SAGEM de recherche et développement présenté précédemment,
- Un appui par le Groupement d'Intérêt Scientifique en Ingénierie Environnementale également détaillé dans le paragraphe traitant des initiatives locales en terme d'innovation de sur des partenariats avec les organismes de formation,
- Un développement de l'apprentissage. A ce titre l'ouverture de sections sur les métiers de l'aéronautique ainsi que l'existence de formations en partenariat avec des entreprises privées (concessionnaire automobile, France Télécom et ses filiales) qui cherchent de la main d'œuvre sont deux exemples de la démarche volontariste des acteurs du territoire sur ce domaine,
- Un enseignement du chinois et partenariat avec un lycée de Shangaï du lycée Constans
-

4.2.4. Une économie de production qui se diversifie...

➤ Une industrie en continuelle reconversion et qui cherche à innover

Dunlop, SAGEM, Siemens... des grands noms de l'industrie sont présents au sein de l'agglomération montluçonnaise. Véritable atout pour le territoire et le développement de filières industrielles structurées, l'activité de ces entreprises demeure cependant dépendante de centres de décision extérieurs et concentrée sur un nombre limité de secteurs d'activités. Elles peuvent donc subir à tout moment une tendance sectorielle d'érosion de l'emploi.

Néanmoins, cette fragilité du tissu économique est compensée par une dynamique positive de création de PME-PMI : plus de 90% des entreprises comptent moins de 10 salariés.

² Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand



Le secteur industriel se caractérise par la présence de filières organisées qui s'appuient sur des savoir-faire reconnus :

- La métallurgie, activité historique du territoire dès la fin du 18ème siècle avec les forges de la forêt de Tronçais, et qui compte près de 80 entreprises structurées par un tissu de PME-PMI mais aussi des entreprises plus importantes (AMIS, ERASTEEL, BREA, etc.),
- La construction mécanique (MASTERMECA, MECACHAU, etc.),
- La production de matériel électrique et électronique (SAGEM, SIEMENS, LANDYS & GYR, etc.),
- La transformation du caoutchouc (DUNLOP) et la chimie organique (ADISSEO, ALL CHEM, etc.),
- L'industrie agro-alimentaire qui s'appuie sur la production de l'élevage régional et la présence de SOCOPA à Villefranche d'Allier.



Le SPL³ (Système Productif Local) de la Vallée de Montluçon créée en 2000 autour de la mécatronique s'est constitué en association nommée MEMO (Mecatronique Montluçon) qui regroupe plus de 20 entreprises complémentaires et compte 1 000 emplois. Cette association propose une offre globale en sous-traitance industrielle vers des donneurs d'ordre importants.

Aujourd'hui, l'innovation est au cœur des préoccupations en termes de stratégie de diversification. Les domaines tels que l'éco-construction, les évolutions de l'énergie, l'éco-industrie...sont effectivement investis par les différentes filières artisanales et industrielles sur l'ensemble du territoire.

Principales entreprises du Pays⁴

Raison sociale	Activité	Nombre de salariés (estimation)
SAGEM	Construction de cellules d'aéronefs	1 130
GOODYEAR DUNLOP	Fabrication de pneumatiques	810
SOCOPA	Production de viandes de boucherie	740
ADISSEO	Fabrication de produits chimiques	700
AMS	Forge, estampage, matriçage	500
ETS R. BREA FONDERIE ALUMINIUM ALLIAGES	Fondene de métaux légers	500
ERASTEEL COMMENTRY	Sidérurgie	350

A ce titre, plusieurs initiatives sont développées, s'appuyant sur les savoir-faire locaux en électromécanique et mécatronique :

- L'Eco-pôle de la zone d'activités de Maupertuis à Montluçon va accueillir des éco-entreprises en déconstruction et valorisation des déchets,
- La SAGEM développe un projet de recherche et

développement sur la construction de guidage inertiel avec un projet de construction de « salle blanche »,

- Un Groupement d'Intérêt Scientifique de l'Ingénierie Environnementale s'est créé pour concevoir et mettre au point des appareils de mesure atmosphérique.

³ Groupement d'entreprises et d'institutions, géographiquement proches, qui collaborent dans un même métier, un même produit, une même filière.

⁴ Source : CEEA 2003

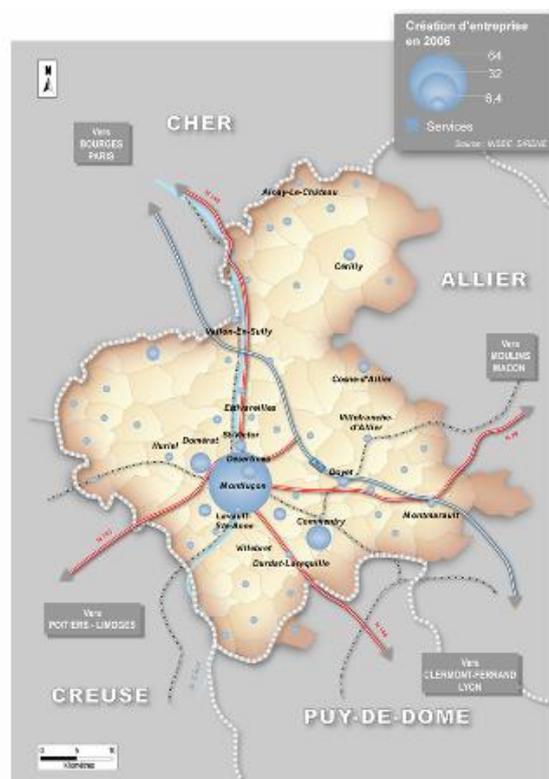
Nombre de salariés	Entreprises %
0	57%
1 à 2	19%
3 à 5	11%
6 à 9	5%
10 à 19	4%
20 à 49	3%
50 à 99	1%
100 à 199	0%
Plus de 200	0%
Total	100%

4.2.5. Les services aux entreprises

La proportion d'emplois représentée par les services aux entreprises s'élève à 7,5%⁵ de l'emploi total du Pays. Cet indicateur se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale (8%). Ce secteur d'activité est donc légèrement sous-représenté mais connaît une dynamique de rattrapage. En effet, cette même année le taux de création de ce secteur d'activités atteint 15% alors que la moyenne de l'ensemble des activités s'élève à 11% sur le territoire. Dans un contexte de croissance de l'externalisation des services des entreprises industrielles, cette progression est le reflet d'une tendance nationale et témoigne de l'adaptation des entreprises locales aux changements du secteur.

Ce secteur d'activité peu se décomposer en trois types d'activités :

- Les services opérationnels (travail temporaire, nettoyage) qui sont relativement bien représentés sur le territoire avec notamment GSF PHEBUS et ONET SERVICES qui comptent chacune entre 200 et 499 salariés⁶,
- Le secteur de la logistique et du transport est composé d'entreprises de taille plus réduite (inférieure à 100 salariés), notamment suite à la délocalisation de la SERNAM,
- Les services de conseil et assistance tels que les bureaux d'ingénierie, études techniques et conseil en système informatique sont peu développés au regard du tissu industriel si ce n'est la présence de CEGELEC, TRANSCOM WORLDWIDE par exemple.



⁵ Source : INSEE

⁶ Source : CCI Montluçon

4.2.6. Les services à la personne : de nécessaires adaptations

- *Les nouvelles dynamiques territoriales engendrent des nouveaux besoins...*

Résidentialisation des campagnes, arrivée de néo-ruraux dans des communes du Val de Cher, des Combrailles ou dans le Pays de la région de Montmarault, dispersion des lieux d'emplois et lieux résidence, etc.

Ces différentes mutations territoriales entraînent des besoins nouveaux en matière de services propres à chaque classe d'âge : service d'aide à la petite enfance, besoins nouveaux pour des familles issues de milieux urbains, là où les services abondent mais qui n'arrivent pas à trouver la même offre en zone périurbaine.

- *L'économie résidentielle : un secteur qui offre des marges de développement*

Ils sont un foyer d'emploi considérable promu aujourd'hui à l'échelle nationale. D'une part le développement de ce secteur représente un potentiel fort en termes de dynamique économique (hausse du chiffre d'affaire sur le secteur de 11,8% entre 2005 et 2006 pour atteindre 12,3 milliards d'euros - Ministère de l'Economie) et il permet la création d'emplois non délocalisables (145 000 emplois créés en 2006 pour atteindre 1,8 million d'emplois, une hausse de près de 9% par rapport à 2005 favorisée par le lancement du chèque emploi service universel).



Marché ambulant : Cérilly

Actuellement, les associations et les entreprises sont les principales pourvoyeuses d'emploi sur ce secteur (environ 80% en 2006 - Ministère de l'économie). Mais la grande majorité des emplois du secteur tertiaire sont concentrés dans le commerce. En 2004, le territoire ne comptait que 4 établissements de plus de 50 salariés dans le domaine des services à la personne. Ce constat est similaire à la tendance nationale avec un nombre très important de petites structures voire de salariés indépendants amenant une réflexion sur l'organisation de la filière à l'échelle du Pays.

L'économie résidentielle est au premier plan des préoccupations des collectivités afin de répondre aux évolutions démographiques lourdes que connaît le Pays (vieillesse, dispersion de la population, dévitalisation de certaines zones et regain des communes périphériques à l'agglomération etc.). Ainsi les emplois du secteur des services à la personne peuvent accompagner le développement des emplois tertiaires sur le territoire. Quelques exemples de nouveaux besoins créateurs d'emplois se dégagent : création d'une maison des services et d'un relais assistance maternelle à Huriel, d'un EHPAD sur Désertines et Lavault Sainte-Anne, crèches et relais halte-garderie, maison médicale sur la CC de la Région de Montmarault, maison de la santé sur Cérilly, etc.

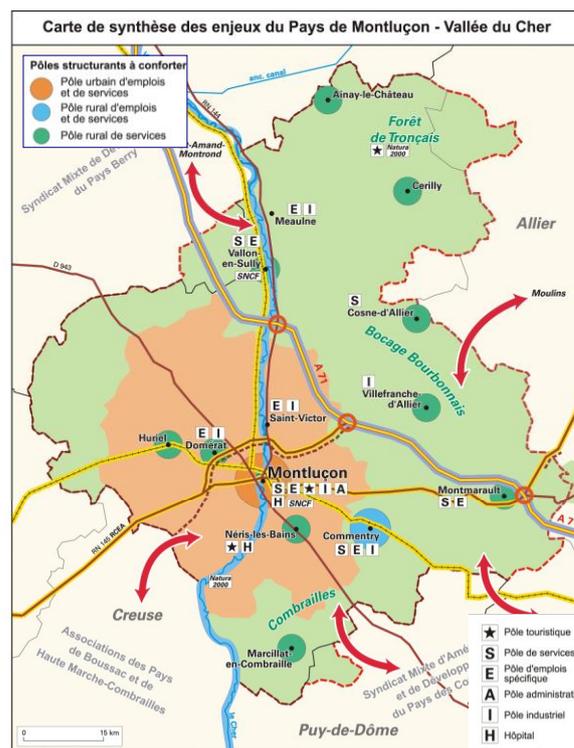
Le potentiel de développement qui peut se dégager dans le secteur des services à la personne ne doit pas occulter la précarité qui est souvent rattaché à ce type d'emploi. Des questions de formation et de professionnalisation du secteur apparaissent (notamment par essoufflement du secteur associatif longtemps acteur principal des services à la personne).

La mise en réseau des structures de services à la personne notamment dans les territoires ruraux, permet une meilleure cohérence de l'offre sur le territoire et d'organiser la filière afin d'en faire un enjeu à part entière du développement économique du Pays.

➤ *Les services à la personne une activité structurante pour le maillage territorial*

Les services à la population permettent de par leur localisation et leur champ d'exercice de structurer le territoire. Que le service soit "rendu" in situ ou qu'il nécessite un déplacement, l'activité s'organise autour de la réponse à une demande émanant des habitants répartis sur le territoire. De ce point de vue, le Pays est doté d'un remarquable maillage de polarités au sein du territoire rural (cf. chapitre Structuration du territoire). La répartition des services sur ces pôles fait écho à la répartition de la population sur le Pays.

La réalisation d'une Charte de territoire à l'échelle du Pays a permis d'identifier ces pôles de services et ainsi de dessiner la structuration de l'espace par une hiérarchie de ces polarités. En outre, en suivant une approche en terme d'offre il apparaît que Montluçon draine une large population sur le Pays pour répondre aux besoins en matière de services (voir les cartes des territoires vécus).



Source : EDATER, Charte de Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

4.2.7. La problématique commerciale dans le SCOT

Avec plus de 80%⁷ du plancher commercial en grande surface du territoire, l'offre commerciale sur le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se concentre en grande partie sur l'agglomération montluçonnaise. Principal bassin de vie du territoire, sa zone de chalandise qui compte 130 000 habitants⁸ s'étend sur l'ensemble du Pays notamment concernant les produits de consommation non-alimentaires.

Cette attractivité s'explique en partie par l'absence de pôle commercial concurrent dans un rayon de 100 kilomètres. Des pôles secondaires existent dans les espaces plus ruraux du territoire et ont été identifiés précédemment (à savoir Cérilly, Cosne d'Allier, Montmarault, Vallon en Sully, Villefranche d'Allier, Huriel et dans une moindre mesure Marcillat).

Ils se limitent davantage à une offre alimentaire⁹ avec sur certains de ces pôles une offre complémentaire en équipement de la maison (bricolage).



⁷ Source : DDCCRF Allier

⁸ Source : Schéma de Développement Commercial de l'Agglomération de Montluçon

⁹ A savoir : équipement de la personne et de la maison et produits de culture, loisirs



Le nombre total de commerces a diminué de 7,3%¹⁰ entre 1995 et 2004 sur le territoire. Cette baisse traduit l'affaiblissement du commerce traditionnel (petit commerce par opposition au commerce de grande distribution qui progresse). Ce phénomène est certes également observé au niveau national, mais reste relativement préoccupant sur le Pays.

De vastes zones d'activités commerciales sont localisées en proche périphérie de Montluçon. La gamme d'offre proposée est dense et diversifiée avec un renforcement récent, par de nouvelles autorisations en CDEC¹¹ ces dernières années concernant particulièrement les activités d'équipement de la maison et de culture/loisirs. En effet près de 36 000 m² ont été créés sur le territoire depuis 2003, soit plus d'un quart de la surface commerciale du territoire en grande distribution.

Une double problématique apparaît néanmoins : veiller à ne pas rendre concurrentiels des espaces commerciaux voisins (risque d'étalement commercial néfaste en matière

de fonction économique et de développement durable) et intégrer une problématique de renouvellement des espaces commerciaux avec une optimisation d'utilisation du site avant toute autorisation d'extension ou de création de sites commerciaux.

La problématique de gestion de l'urbanisme commercial à travers un SCoT s'avère d'autant plus pertinente, que l'évolution de la législation en matière d'autorisation d'ouverture d'espaces commerciaux vise à faire du SCoT, un document décisionnel.

4.2.8. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 58 % : c'est la part d'entreprises concentrées sur l'agglomération de Montluçon.
- 82 % : c'est la part des surfaces commerciales situées sur l'agglomération de Montluçon
- 65 % : c'est la part des commerces (en nombre) situés sur l'agglomération de Montluçon
- 62 % : c'est la part des emplois sur le Pays des activités liées aux services et commerces

4.2.9. Principaux constats (SCoT 2013)

- Un Pays mais des territoires économiques aux évolutions différenciées : l'agglomération, les pôles intermédiaires et les espaces ruraux,
- Une forte concentration des emplois, activités au sein de l'agglomération,
- Une tertiarisation croissante des activités avec le maintien d'un tissu industriel et d'un secteur agricole et agroalimentaire dynamiques,
- Une économie fragilisée par le choc de la désindustrialisation mais des signes de redressement,
- Une diversification industrielle croissante, une économie de services encore limitée,
- Une main d'œuvre qualifiée mais en baisse, une évacuation des jeunes diplômés inquiétante.

¹⁰ Source : SIRENE INSEE 2004

¹¹ Commission Département d'Équipement Commercial

4.3. L'implantation des activités économiques les zones d'activités (SCoT 2013)

A l'heure où les entreprises font de l'accessibilité un critère de choix pour leurs implantations, le territoire du Pays situé à un carrefour entre d'une part, l'A71 et d'autre part, la Route Centre Europe Atlantique bénéficie de cet atout pour attirer entreprises et investisseurs.

Ce positionnement stratégique privilégié doit être l'occasion pour le Pays de développer une offre économique auprès d'investisseurs qui font de l'accessibilité un critère primordial de leur implantation. Mais cette stratégie de développement doit se faire de manière ordonnée et sans concurrence interne afin d'apporter une lisibilité optimale aux futurs entrepreneurs. Elle doit tenir compte également des déplacements engendrés par l'éloignement du lieu d'habitation au lieu de travail.

4.3.1. Un positionnement stratégique pour attirer les entreprises

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est un territoire de transition entre les plaines au Nord et les reliefs fracturés du massif central au Sud. Cette situation géographique, combinée au développement des infrastructures routières, positionne le territoire à la croisée d'axes transversaux que sont l'A 71 et la RCEA. L'A 71 prolongée par l'A 75 (Clermont-Ferrand / Montpellier) constitue un axe majeur sur la liaison Paris/Méditerranée/Espagne et une alternative à l'engorgement de l'axe rhodanien. Cette situation constitue un avantage indéniable car elle place le territoire dans une zone bénéficiant de la proximité de la métropole régionale de Clermont-Ferrand (à 1h15 de Montluçon et 45 minutes de Montmarault) et des autres axes d'envergures nationales (A 89, A 20, etc.)

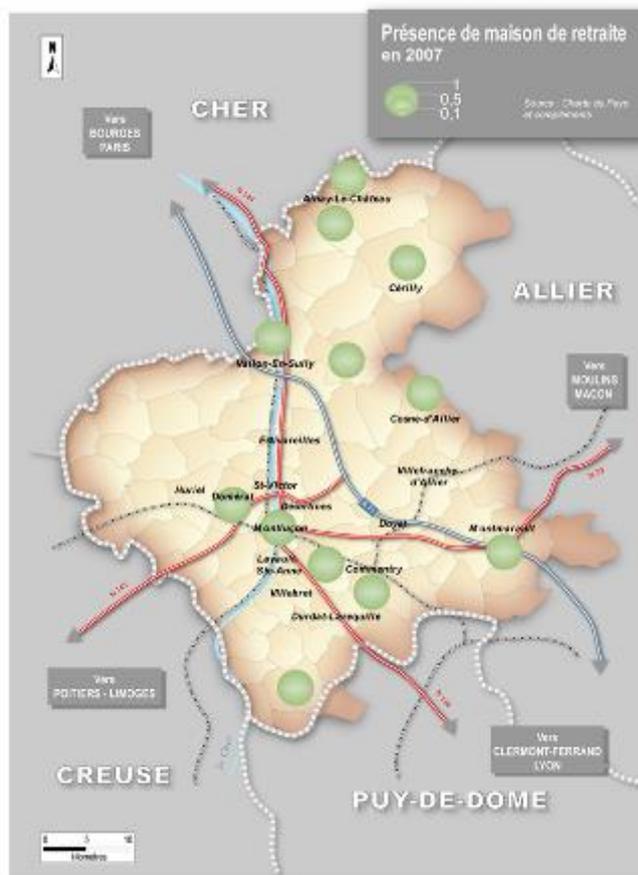


Le Pays bénéficie d'une position de carrefour au croisement de ces deux axes structurants. L'accessibilité offerte par ces infrastructures routières et la position centrale qu'occupe le Pays au niveau national offrent au territoire des opportunités de développement économique notamment par l'implantation d'entreprises. De plus, les flux sont facilités par la présence de trois diffuseurs autoroutiers qui représentent des secteurs à enjeux pour le développement d'activités économiques.

Si ce positionnement est longtemps resté inexploité par l'absence d'une réelle politique d'accueil d'entreprises, de nombreux projets ont récemment vu le jour avec l'aménagement de zones d'activités. Par exemple, en six ans la Communauté d'Agglomération de Montluçon a complètement restructuré son offre avec la réhabilitation de 45 ha sur la friche industrielle de Dunlop (zone occupée aujourd'hui à 90%). A cette volonté reconnue de développer l'économie par l'aménagement de zones d'activités s'impose aujourd'hui une réflexion sur la cohérence des actions à l'échelle du Pays et sur l'adéquation de la stratégie adoptée au regard des orientations des territoires voisins.

➤ *Un cloisonnement des stratégies sur le territoire*

Des zones d'activités d'échelle communale et intercommunale coexistent sans une réelle politique économique cohérente à l'échelle du Pays. Un des enjeux du territoire est la mise en place d'une stratégie globale. Cette dernière doit permettre d'éviter les écueils d'implantations justifiées uniquement par la présence d'un échangeur et d'un bon réseau d'infrastructures : difficultés à commercialiser les terrains, intégration inesthétique des zones dans un environnement privilégié, abandon des terrains à long terme face au déplacement des centralités routières... Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une bonne attractivité qui amène les collectivités à créer de nouvelles zones d'activités comme le montre la carte ci-contre. La requalification des espaces délaissés et des friches n'est pas toujours mise à profit par cette dynamique de développement économique.



Les zones existantes et en projet amènent le territoire à disposer d'une surface de zones d'activités (toutes vocations confondues - hors commerciale) de 804,02 ha de zones, dont 416,63 ha sont occupés. Ainsi, 388 ha sont encore disponible, en cours de commercialisation ou en projet. Ainsi le territoire est en capacité, en termes de superficie, d'accueillir un nombre équivalent aux entreprises déjà présentes aujourd'hui sur ces zones.



Au-delà des réels besoins auxquels répondent ces projets il est nécessaire d'inscrire la réflexion sur les aménagements de zones d'activités dans un cadre plus large ouvrant aux concurrences et/ou complémentarités départementales et régionales. Une des questions majeures auquel devra répondre le territoire dans un futur proche concerne le développement de d'un nouveau carrefour routier sur le secteur de Gerzat-Combronde à la jonction de l'A71 et de l'A89. Dans ce contexte, l'échelle Pays apparaît comme une échelle pertinente pour développer une stratégie de zones d'activités ambitieuse (notion de taille critique). Elle permettra d'une part d'offrir au territoire une identité propre et d'autre part de se positionner face à l'offre extérieure.

➤ *Les zones d'activités de demain*

Une lisibilité à l'échelle du Pays implique une nécessaire identification de secteurs stratégiques pour l'accueil d'entreprises. Les infrastructures de communication, l'environnement urbain et naturel, l'équilibre du développement (répartition de l'activité économique sur le Pays), la mixité des fonctions, etc. seront autant de critères qui devront orienter l'offre du territoire pour la construction d'un avenir commun notamment à travers le SCoT.

La notion de développement durable et les principes qui y sont associés doivent faire partie intégrante de cette construction. A ce titre, des projets novateurs se distinguent sur le Pays avec notamment la démarche de la « Charte de Développement Durable des parcs d'activités » initiée par la Région Auvergne et adoptée par le Conseil Général de l'Allier. L'approche qualitative des zones d'activités est essentielle à une époque où l'innovation et l'environnement sont les maîtres mots du développement et de la mise en concurrence des territoires.



4.3.2. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 45 % : c'est la part des entreprises appartenant au secteur des services,
- 804 : c'est le nombre d'hectares de zones d'activités,
- 387 : c'est le nombre d'hectares de libres ou en projet au sein des zones d'activités.

4.3.3. Principaux constats (SCoT 2013)

- Une situation de carrefour stratégique valorisée par des infrastructures routières performantes : un levier de développement majeur pour le Pays,
- Une concurrence territoriale pour l'accueil des entreprises,
- L'absence de stratégie économique globale qui permettrait d'optimiser l'offre immobilière à destination des entreprises.

4.4. Le défi d'une agriculture productive et durable (SCoT 2013)

L'agriculture du territoire est dominée par l'élevage et la sylviculture. La filière viande demeure l'atout « numéro 1 » en matière d'agriculture au sein du Pays : au-delà même de façonner et de maintenir des paysages caractéristiques par la présence de bocages, la filière viande constitue un fleuron de l'économie agricole locale, que ce soit pour l'élevage ou dans le développement d'entreprises agro-alimentaires. Néanmoins, cette filière est aujourd'hui peu structurée. Elle est tributaire également des évolutions des marchés nationaux et des réglementations européennes. La filière bois, très présente sur le nord du Pays, est en recherche de diversification.

4.4.1. Une vraie dynamique agricole

➤ L'élevage du charolais : fleuron de l'économie

L'agriculture reste dans le Pays, comme dans le reste du département, une force économique de 1er plan avec une image forte d'authenticité et de qualité (territoire du Charolais). Même si le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer, cette population assure le maintien d'une vie sociale et d'une activité sur toutes les communes du territoire et notamment les plus petites (cas de St-Eloy d'Allier qui comptait 89% d'actifs agricoles en 2000). Elle affirme également sa présence par sa vocation naturelle à utiliser et entretenir l'espace dont le bocage et l'élément emblématique.

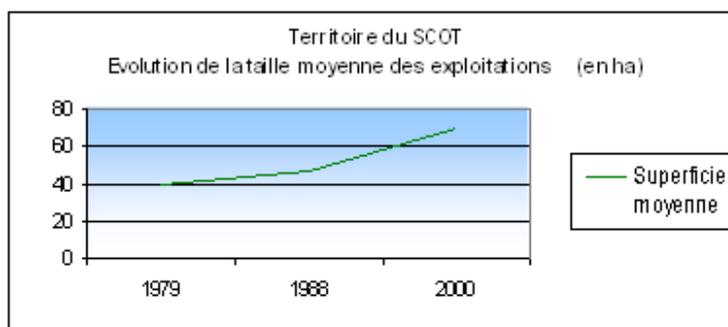


75 % de la surface du territoire du SCOT est occupée par l'agriculture. L'élevage, bovins (viande bovine et production laitière) et dans une moindre mesure ovins constitue l'activité agricole dominante. Ce système de production est marqué par une prédominance des herbages : prés, prairies et prairies artificielles. A ce titre, la surface fourragère représente à elle seule 86 % de la SAU (Surface Agricole Utile) du Pays. Même si l'élevage prévaut sur l'ensemble du territoire du SCOT, les Pays de Tronçais ou d'Huriel constituent des espaces de transitions entre l'Allier et l'organisation traditionnelle d'un pays d'élevage et les paysages de grandes cultures du Cher ou de la Creuse.

Aussi, on peut retrouver dans ces deux secteurs quelques îlots de grandes cultures céréalières qui contrastent avec les paysages de bocages. Cette diversification de l'activité se retrouve également sur d'autres territoires (Val de Cher, Pays de Montmarault, etc.). En effet, face aux fluctuations du prix du bétail et aux difficultés que l'élevage peut engendrer, les jeunes agriculteurs qui s'installent ont tendance à vouloir s'orienter de plus en plus vers la production céréalière ou d'oléagineux



© IGN - INSEE 2003



Sources : INSEE - Recensement de la population 1999 - AGRESTE - Recensement agricole 2000

Suivant la tendance constatée dans le Massif central, les exploitations s'agrandissent et, signe d'un certain dynamisme, l'âge des exploitants rajeunit. Les 1740 exploitations du Pays (RGA 2000) s'étendent en moyenne sur 69 ha, surface comparable à celle du département mais nettement supérieure à celles de l'Auvergne (50ha) et du reste de la métropole (42 ha). Ce mouvement s'explique notamment par les gains de productivité, les mutations techniques, l'évolution des prix mais aussi par des systèmes agricoles relativement extensifs. Cela engendre quelques tensions foncières, les terrains sont très recherchés.

Comme leurs collègues auvergnats, les agriculteurs âgés de 40 à 54 ans sont les plus nombreux : 27,6% en 2000. Mais le rajeunissement apparent des chefs d'exploitations ne doit pas cacher les difficultés des jeunes agriculteurs à s'installer (pression foncière, taille critique des exploitations, manque de moyens, etc.).

➤ *Le poids de l'industrie agroalimentaire*

Le Pays de Montluçon est donc un grand pays d'élevage générant une industrie agro-alimentaire dynamique tenant une place non négligeable dans l'économie locale. Malgré la baisse continue du nombre des exploitations, en 2000 près de 6 % des emplois dépendent encore directement de l'agriculture. C'est un peu moins que le niveau auvergnat avec 8% de l'emploi total à la même date, mais plus qu'au niveau national (4%).



Abattoirs : Montluçon

Cependant, si on cumule l'emploi agricole aux emplois des industries agricoles et alimentaires, la sphère agricole occupe alors un emploi sur dix, trois fois plus que sur les autres bassins métropolitains équivalents. Dans les bassins de vie de Cosne-d'Allier et Montmarault, c'est plus d'un emploi sur quatre.



C'est donc près de 4 000 personnes qui vivent directement ou indirectement de l'agriculture. Le secteur de l'industrie agricole et alimentaire occupe plus d'emplois dans le Pays que dans la région (respectivement 4,1 % contre 3,2 %). Fait marquant, entre 1990 et 1999, l'emploi dans ce secteur a progressé de 9 % dans le Pays quand il diminuait de 1 % à l'échelle régionale.

SOCOPA : Villefranche d'Allier

Le dynamisme de la filière agroalimentaire se traduit sur le territoire du Pays par la présence d'un tissu qui offre un large éventail d'entreprises, de la TPE artisanale (GIE de Chambérat et son atelier de découpe qui emploie 7 personnes) à l'entreprise d'envergure régionale et nationale voire internationale (le groupe SOCOPA à Villefranche d'Allier qui transforme 1300 bovins par semaine et embauche 850 salariés).

Cette complémentarité permet au secteur agricole de trouver des débouchés autant au plan local que national.

Il est évident que le dynamisme de l'industrie agroalimentaire bénéficie d'un secteur amont efficient et structuré : la distribution agricole (coopératives, entreprises de négoce, concessionnaires de matériel, etc.) a un poids tout aussi significatif et permet de faire le lien entre la production et l'industrie sur le territoire.

➤ *Et demain..?*

Conformément aux tendances nationales, le territoire du Pays est confronté à la difficulté pour les jeunes agriculteurs de s'installer du fait l'agrandissement de la taille moyenne des surfaces et donc de l'augmentation du capital de départ nécessaire pour une installation. Ce problème est d'autant plus préoccupant que le revenu est ici 20% moins élevé que le revenu agricole national moyen. L'agriculture est en fait tributaire des aides nationales et européennes.



de

Cependant, l'agriculture d'élevage a également l'avantage de se trouver en face de nouveaux débouchés tels que la maroquinerie, avec notamment la présence de la maroquinerie de luxe Louis Vuitton dans le département (St-Pourçain-sur-Sioule). Ce genre d'initiative peut représenter une nouvelle voie de développement pour les producteurs. En outre, la présence d'un bassin d'habitat de plus de 50 000 personnes sur Montluçon doit faire émerger une réflexion quant à la satisfaction des besoins alimentaires locaux avec par exemple la mise en place de circuits courts de distribution. Enfin, la promotion du tourisme vert en Allier avec la campagne départementale « Ma Dolce Vita à moi », doit inciter le territoire à accompagner les démarches d'agrotourisme, qui à l'échelle du Pays restent encore marginales. Aujourd'hui peut d'agriculteurs conduisent une activité touristique en complément de leur exploitation agricole.

Ce dynamisme peut se fonder sur une population agricole relativement plus jeune et mieux formée qu'au niveau national. De même la présence de grands groupes tels que le pépiniériste/horticulteur Delbard peut également insuffler un nouvel élan pour le secteur primaire du territoire.

4.4.2. Agriculture et aménagement de l'espace

Au-delà de l'impact économique et social que l'agriculture bourbonnaise peut avoir sur le territoire du SCOT il convient également de mesurer le rôle prépondérant qu'elle joue dans les paysages et plus généralement le cadre de vie. Cette multifonctionnalité de l'agriculture est d'autant plus vraie que l'espace agricole est très prégnant sur le territoire du SCOT (74 % de la surface totale du Pays), et s'interpénètre avec le tissu urbain.

L'agriculture assure donc un rôle prépondérant dans la « production » des paysages de bocages, par les produits du terroir dont elle est à l'origine, ainsi que son action en termes d'entretien, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Elle participe ainsi pleinement au cadre de vie que recherchent les résidents actuels et ceux susceptibles de s'installer sur le secteur.



Cependant, on assiste aujourd'hui, dans certaines parties du territoire, à un appauvrissement du bocage dont les conséquences risquent d'être réellement perceptibles sur le paysage d'ici quelques années avec :

- La disparition des grands arbres qui font pourtant la force et la diversité de ce paysage,
- L'arrachage de certaines haies bocagères (notamment perceptible le long de l'A 71 lors du remembrement),
- La diminution des qualités esthétiques et écologiques des haies basses,
- Sans parler de l'effet d'enfermement visuel qui risque d'être renforcé si les haies ne sont plus entretenues et gagnent en hauteur.

Le maintien de l'activité agricole est primordial pour garantir la gestion de ces espaces naturels à un moindre coût pour la collectivité publique.

Cependant, ces paysages font partie intégrante du quotidien des habitants. De ce fait, qualité et caractère en sont parfois sous-estimés. En conséquence de quoi ils peuvent être menacés de dégradation, de banalisation et de standardisation. Le territoire du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher subit de fortes pressions foncières notamment aux marges des espaces recevant de l'activité économique ou du résidentiel (autour de l'agglomération, des bourgs, le long des axes de communication, etc.).



Si certains bourgs ont su conserver les limites de leur enveloppe urbaine, nombreux sont ceux qui ont vu se développer un tissu urbain le long des axes de transports (Villebret, Prémilhat, Estivareilles..), déstabilisant les exploitations agricoles et favorisant la dispersion de l'urbanisation.

4.4.3. La filière bois

Meaulne et Cérilly représentent deux pôles où la filière bois est très représentée. Cette filière bénéficie de la ressource locale de la forêt de Tronçais, une des forêts les plus grandes et les plus renommées de France composée essentiellement de chênes. Cependant, les industries de première transformation constituent la plupart des entreprises qui travaillent dans le domaine du bois (scieries familiales). Il y a très peu d'industrie de seconde transformation (mis à part Berry Wood). La matière première est utilisée pour la tonnellerie, le bâtiment ainsi que les meubles mais est souvent achetée par des entreprises extérieures au Pays, celles-ci étant victimes de la notoriété et du prix de vente du bois.



La transmission des entreprises apparaît également comme un enjeu important à anticiper dans les prochaines années (départ à la retraite nombreux) tant pour les entreprises artisanales que commerciales.

4.4.4. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 45 415 : c'est le nombre de personnes vivant en milieu rural au sein du Pays (soit 40% de la population totale du SCoT),
- 169 382 : c'est le nombre d'hectares de surface agricole au sein du Pays,
- 120 545 : c'est le nombre d'hectares de surface agricole utile exploitée au sein du Pays,
- 103 135 : c'est le nombre d'hectares de surface fourragère au sein du Pays,
- 2 144 : c'est le nombre total d'exploitations au sein du Pays en 2000,
- 1 577 : c'est le nombre de chefs d'exploitations en 2000
- 140 740 : c'est le nombre de bovins présents sur le territoire,
- 1 300 : c'est le nombre d'emplois générés par l'industrie agro-alimentaire sur le Pays.

4.4.5. Principaux constats (SCoT 2013)

- Un secteur agricole dynamique et de qualités, fondées pour l'essentiel sur l'élevage bovin et la sylviculture,
- Des activités qui continuent de « tenir et maintenir » le territoire : maintien du bocage, des emplois et de la vie sociale dans les secteurs ruraux,
- Des filières parfois fragilisées dans un contexte d'incertitude,
- Des difficultés spécifiques en matière de transmission d'exploitations et d'installation des jeunes.

4.5. Des hommes et leur logement, un équilibre à trouver (SCoT 2013)

Depuis les années 1970 et le choc de la désindustrialisation, le Pays n'a pas su garder ses jeunes actifs et perd constamment de la population. Les départs massifs de jeunes actifs qui ne reviendront peut être qu'à l'âge de la retraite entraînent un vieillissement important de la population qui touche l'ensemble du territoire, y compris la ville de Montluçon, « poumon » économique du Pays.

Face à ce défi démographique, la problématique du logement se trouve au cœur des enjeux de développement du Pays. Si l'habitat était initialement concentré autour des pôles d'emploi et des bourgs centres, l'aspiration des ménages à disposer d'un logement individuel a entraîné un développement périurbain important qui affecte l'ensemble du territoire. Une déconnexion croissante s'observe entre le développement de l'habitat, de plus en plus dispersé, et la grande concentration de l'emploi, des équipements et des services, engendrant des déplacements croissants et une consommation de l'espace accrue.

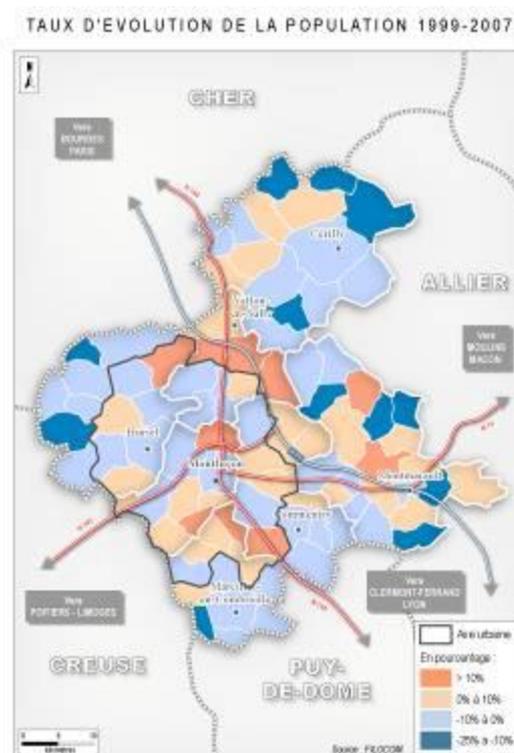
4.5.1. Une déprise démographique qui tend à se ralentir

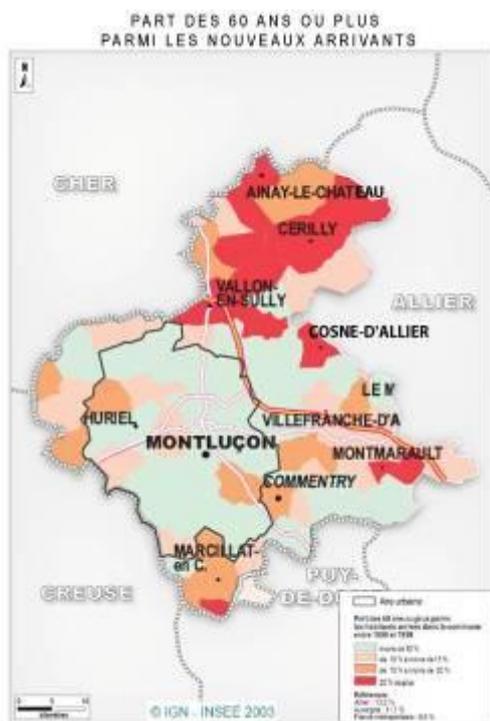
Le recul démographique du Pays est deux fois plus rapide que celui de l'Allier, le phénomène semble même s'atténuer depuis 2007. Le recul de la population des ménages est de 0.3% par an sur la période 1999-2007, et il incombe essentiellement au cœur urbain, qui perd 0.6% de la population de ses ménages par an, alors que le périurbain gagne 1% par an.

➤ Un moteur urbain grippé

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle touche le cœur urbain et économique du Pays, l'aire urbaine de Montluçon. Celle-ci continue de perdre des habitants, même si la baisse est moins forte sur le dernier recensement. Depuis le milieu des années 1970, on assiste à une lente baisse de sa population : les départs sont plus nombreux que les arrivées hormis pour la tranche d'âge des 60-75 ans. Ce déficit migratoire, signe d'une attractivité en berne, n'est plus compensé par un solde naturel positif : depuis les années 1980, les décès l'emportent sur les naissances.

Ces phénomènes accentuent le processus de vieillissement de l'agglomération montluçonnaise qui ne joue plus son rôle moteur de redistribution démographique alors qu'elle concentre tout de même plus de la moitié de la population du Pays.





➤ *Le départ des jeunes actifs, faute d'emploi*

On note un tassement dans les classes d'âge des jeunes actifs ainsi qu'un recul des classes les plus jeunes. Cela se traduit également dans les effectifs scolaires, notamment dans les zones rurales du Pays qui doivent déjà faire face à une nécessaire réorganisation de leurs établissements.

La tranche d'âge qui paie le plus lourd tribut est celle des 25-30 ans. La proportion des départs est très élevée parmi les diplômés de niveau supérieur au bac en raison des difficultés du marché de l'emploi local.

➤ *Un milieu rural relativement attractif mais vieillissant*

Certains secteurs ruraux, notamment autour de Vallon-en-Sully, Marcillat-en-Combraille ou Montmarault, connaissent des soldes migratoires positifs liés à l'arrivée de jeunes actifs mais aussi de retraités. Cette catégorie de population reste en effet prédominante dans les marges rurales et pourraient à terme considérablement bouleverser la physionomie économique et sociale de ces territoires.

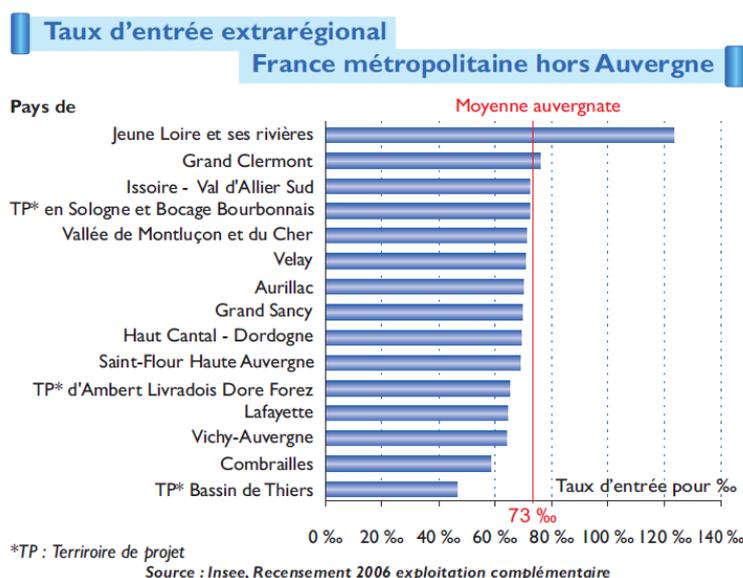
Ainsi, les communes rurales du Pays ont une population qui compte en moyenne 30% de plus de 60 ans. La population des plus de 60 ans a augmenté de 4% entre 1999 et 2008. Les écarts se creusent notamment sur des territoires comme le Pays de Tronçais où les plus de 60 ans sont désormais deux fois plus nombreux que les moins de 20 ans. Le vieillissement, tout en offrant des opportunités de développement d'une nouvelle économie résidentielle, masque aussi un risque de fracture et de ségrégation au détriment des territoires déjà les plus fragilisés.



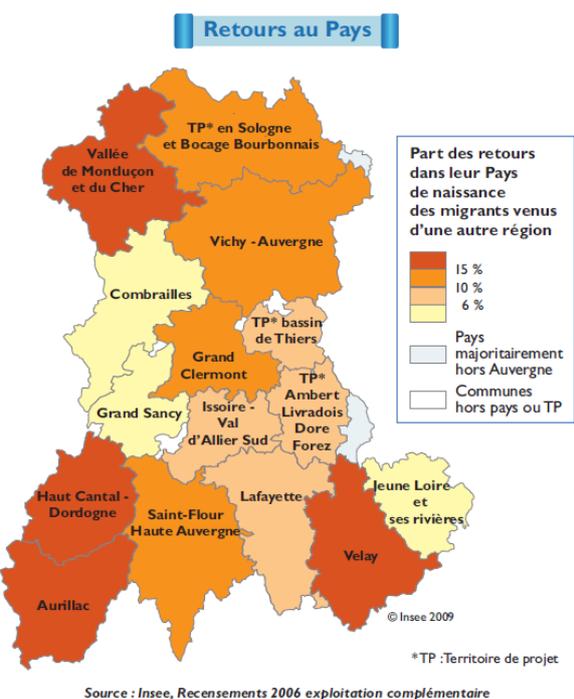
➤ *Un « scénario au fil de l'eau » inquiétant ?*

Les perspectives démographiques établies par l'INSEE établies en 1999 paraissent inquiétantes : si rien ne change, le Pays devait perdre plus de 20 000 personnes à l'horizon 2030 alors que l'aire urbaine de Montluçon devrait voir sa population reculer de près de 15%. Reste que ces perspectives sont à pondérer en raison des évolutions récentes.

Si la baisse de la population se poursuit depuis 1999, le rythme de cette baisse ralentit : on s'achemine davantage vers une stabilisation de la population. Surtout les évolutions sont contrastées entre les territoires : ainsi entre 1999 et 2007, trois EPCI ont augmenté leur population : le Pays d'Huriel, le Pays de Marcillat et celui du Val de Cher. Cependant, le phénomène de vieillissement devrait se poursuivre et s'accroître dans les



années à venir entraînant une raréfaction de la main d'œuvre disponible sur le territoire et donc une possible perte d'attractivité du Pays.



4.5.2. Une précarisation de la population

➤ Une baisse du revenu disponible et des charges de logement qui progressent

En termes de revenus, les écarts se creusent entre les territoires en lien avec le vieillissement de la population. Si entre 2000 et 2006 les revenus progressent à l'échelle du territoire du SCOT, ils reculent sur les secteurs les plus défavorisés et souffrant du plus important vieillissement, les Pays de Tronçais ou d'Huriel (28% des enfants scolarisés au collège d'Huriel appartiennent à des familles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté).

D'autres poches de précarité très concentrées se développent par ailleurs en milieu urbain, notamment dans certains quartiers d'habitat social qui accumulent les handicaps, dessinant des frontières sociales et économiques. Cependant, certaines opérations, comme l'Opération de Renouvellement Urbain sur les quartiers de Fontbouillant, Bien-Assis, Buffon-Les îles, Dunlop-Pré-Gené, rive gauche du Cher à Montluçon, concourent à pallier ces phénomènes sociaux.

En revanche, à l'échelle du Pays, ces fractures sociales et territoriales risquent de s'accroître en raison d'une désorganisation grandissante du développement urbain du Pays. En effet, le coût de l'étalement urbain devrait peser de plus en plus cher dans le budget des ménages : la hausse continue du coût des déplacements automobiles devraient fragiliser encore plus les ménages et les territoires déjà les plus vulnérables. A ce constat s'ajoute une augmentation des charges d'entretien et de chauffage liée au vieillissement du parc de logement en milieu rural.

4.5.3. Un vieillissement et une inadaptation du parc de logements

➤ Un parc daté...

Le parc de logement actuel reste marqué par l'évolution économique du territoire : importance de l'habitat ouvrier en milieu urbain lié à l'histoire industrielle du Pays et d'un habitat rural traditionnel souvent dispersé dessinent un parc marqué par le vieillissement : plus de 45% de ce dernier date en effet d'avant 1949. Cet état suscite de nombreux enjeux en termes de réhabilitation et de rénovation pour pallier au manque de confort et donc répondre à la demande des nouveaux ménages, mais aussi en termes de maîtrise des consommations énergétiques de plus en plus difficiles à assumer pour les ménages les plus modestes.

➤ ...se traduisant par une forte vacance

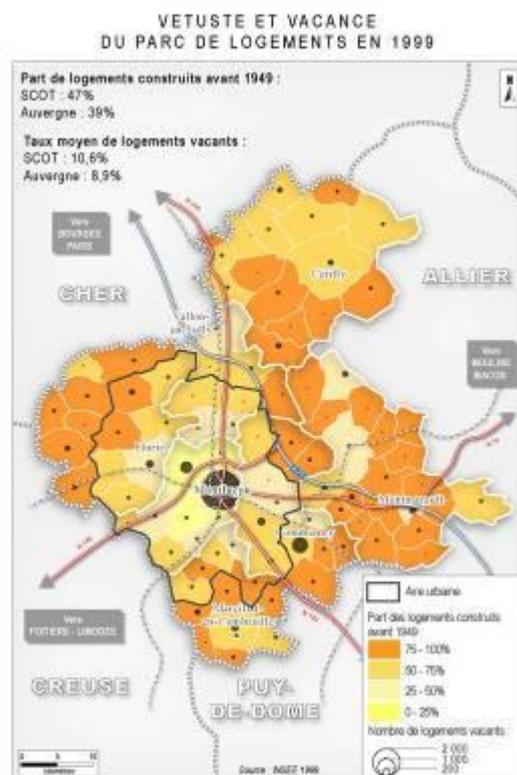
Le déclin démographique se répercute directement sur le parc de logement. Avec un taux de vacance particulièrement élevé de 12%, et qui a augmenté de 15% entre 1999 et 2008, affectant de façon criante Montluçon et ses quartiers anciens, le parc existant appelle une valorisation ambitieuse, nécessaire à l'amélioration de l'image de la ville. La vacance touche aussi de manière cruelle les territoires ruraux dont le parc le plus ancien ne correspond plus aux aspirations des jeunes ménages.

➤ Un parc potentiellement indigne qui se développe

Le vieillissement du parc de logement en lien avec celui de la population entraîne des risques de développement du parc dit « potentiellement indigne » où se mêlent situations de précarité de propriétaires occupants âgés et inconfort des logements. Il favorise le développement d'un parc social « de fait » en milieu urbain et touche certaines zones rurales comme le Pays d'Huriel où un logement sur cinq peut être considéré comme potentiellement indigne.

➤ ...mais des actions concrètes qui se développent en faveur de la réhabilitation du parc de logement

Pour répondre à l'enjeu de l'habitat ancien dégradé, un certain nombre d'Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat se sont d'ores et déjà mises en place comme sur le territoire de la Région de Montmarault ou du Pays de Marcillat-en-Combraille. D'autre part les opérations ANRU menées dans l'agglomération de Montluçon devraient permettre d'améliorer et de renforcer l'offre en logement dans les quartiers Rive Gauche, Fontbouillant et Bien Assis (budget total de plus de 120 millions d'euros).



4.5.4. Un marché de l'habitat mono produit

- *La maison individuelle : un modèle dominant, coûteux et fortement consommateur d'espace*

L'absence de contrainte géographique, l'accès facile à Montluçon, l'usage généralisé de l'automobile ainsi que le rêve de la maison individuelle expliquent le développement d'un habitat pavillonnaire loin de la ville centre et des pôles d'emplois, mais aussi loin de centres bourgs, y compris zone bocagère.

La réalisation de logements en lot libre représente ainsi entre 1999 et 2004 le modèle dominant avec 66% des créations de logements. Les procédures de type ZAC ou de lotissement restent assez peu développées seules 10% des réalisations de logements individuels entrent dans ce type procédure !



en

:
de

On voit ainsi se généraliser des formes d'habitat particulièrement coûteuses en termes de consommation d'espace et qui touchent l'ensemble du territoire. Alors que 70% des logements présents sur le territoire sont des logements individuels, dans certaines communes rurales la part de ces derniers oscillent entre 80 et 90%. L'habitat collectif est quant à lui fortement concentré en milieu urbain dense sur les communes de Montluçon et Commentry (respectivement 54 et 35% de leur parc). Il apparaît cependant insuffisamment développé, notamment en centre-ville, pour accueillir les jeunes ménages et permettre le démarrage du parcours résidentiel. Les logements adaptés aux personnes âgées semblent aussi être en déficit dans les centres urbains (phénomène de migration rural-urbain ou « retour en ville »).

Il n'existe aujourd'hui quasiment pas d'intermédiaire entre un centre-ville densément peuplé avec 426 habitants/km² et la grande périphérie où la densité chute à 33 habitants/km².

- *Un rythme de construction insuffisant pour assurer le maintien de la population*

L'effort de construction sur le territoire entre 1999 et 2004 était de 346 logements/an. Or, le point mort¹² sur l'ensemble du territoire est de 480 logements/an : c'est l'objectif à atteindre ne serait-ce que pour permettre le maintien de la population car si la population ne progresse pas, les besoins en logement, eux, continuent d'augmenter en raison de la hausse du nombre de ménages (personnes âgées seules, familles monoparentales, jeunes actifs célibataires, etc.)



pas,

Toutefois ce chiffre n'intègre pas les efforts de renouvellement effectués actuellement dans le cadre des projets ANRU ainsi que les fortes marges de manœuvre qui pourraient être dégagées par la remise sur le marché de logements vacants par le biais des différentes OPAH lancées sur le territoire.

- *Des parcours résidentiels bloqués*

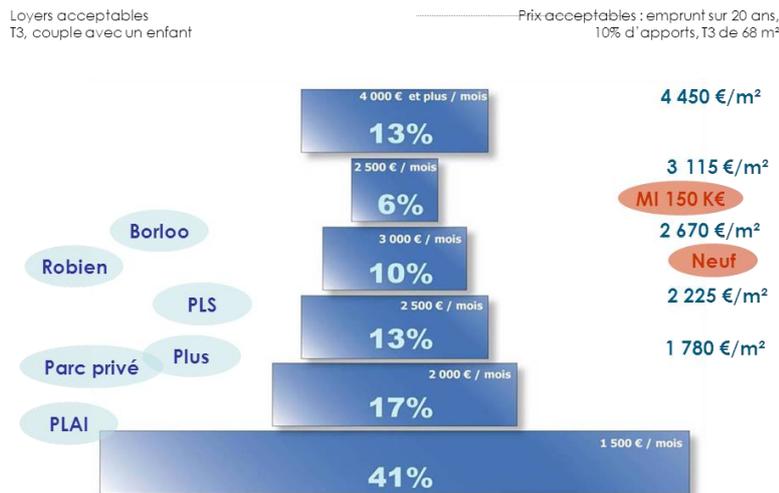
Le développement du territoire est aujourd'hui essentiellement endogène en raison de sa faible capacité à attirer des populations nouvelles. Le Pays et en premier lieu l'agglomération, s'il veut enrayer le départ massif de ses « forces vives », doit donc être en mesure de retenir ses jeunes en facilitant les parcours résidentiels (l'enjeu du maintien des jeunes par la création d'emploi est à rattacher à cette problématique de parcours résidentiel).

¹² Nombre de constructions nécessaires pour maintenir le même nombre d'habitants

Avec le desserrement des ménages et le vieillissement, on constate ainsi une pression accrue sur les petits logements (T1 et T2). Pour les jeunes qui rentrent dans la vie active, l'accès à ce type de logement demeure particulièrement difficile tandis qu'en milieu rural les solutions d'hébergement pour les apprentis ou les jeunes en formation se révèlent inexistantes. Si le statut dominant est celui de propriétaire pour 59% des occupants, l'accession à la propriété est aujourd'hui particulièrement difficile. Seuls 20% des ménages peuvent en effet prétendre à un logement neuf aussi bien de type pavillonnaire que collectif. Se pose alors la question du développement de produits en accession maîtrisée et le développement de produits adaptés par les bailleurs sociaux.

Pyramide des revenus

(revenus mensuels hors allocations des ménages)

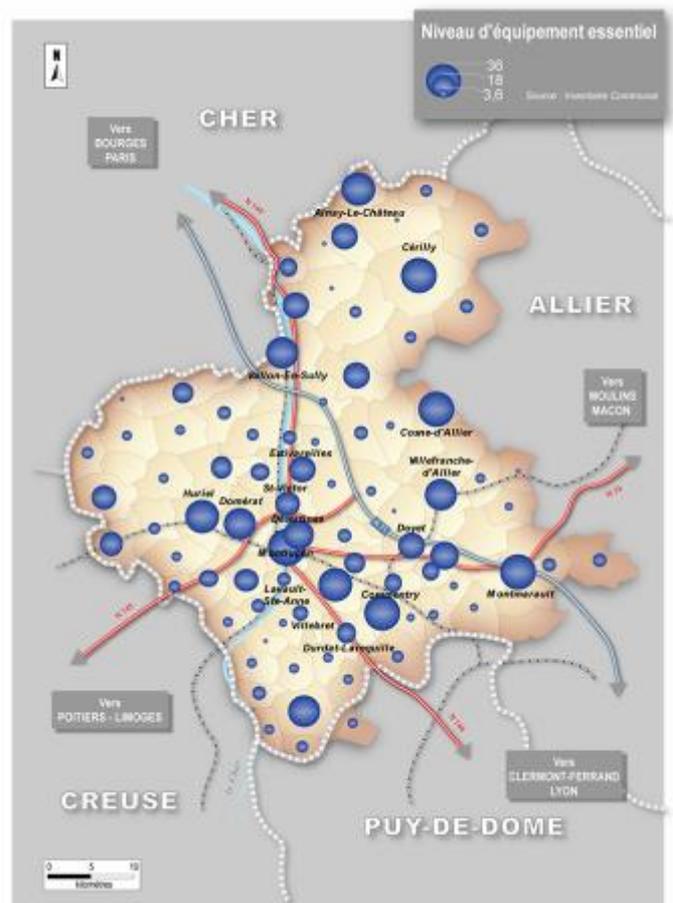


4.5.5. Equipements et évolutions démographiques : un réajustement s'impose

➤ Un atout fort : l'offre d'équipements

La Charte du Pays affiche pour 2013 l'objectif de "renforcer les services et équipements pour l'ensemble de la population". Cette orientation part du constat d'un territoire qui bénéficie d'une bonne structuration en matière d'équipements et de services habituels mais quelques ajustements restent à opérer. Plusieurs populations apparaissent aujourd'hui fragilisées (personnes âgées, bénéficiaires des minima sociaux et situations précaires, jeunes sortis du système scolaire) et appellent à des actions dans les domaines de l'action sociale et de la santé. L'accès aux équipements pour tous et l'animation de la vie sociale sont des enjeux forts mis en avant dans la Charte du Pays.

En matière de localisation, la carte des équipements montre une bonne répartition de l'offre sur le territoire.



Montluçon apparaît comme le pôle le mieux doté en équipements (culturel, santé, sport...) avec une offre équivalente à celle d'une agglomération de 75 000 habitants (DDE Allier - Porter à connaissance - 2007). L'influence de l'agglomération s'étend sur le Pays et au-delà (proximité avec le Puy-de-Dôme et la Creuse).



École primaire : Huriel



Lycée : Commentry



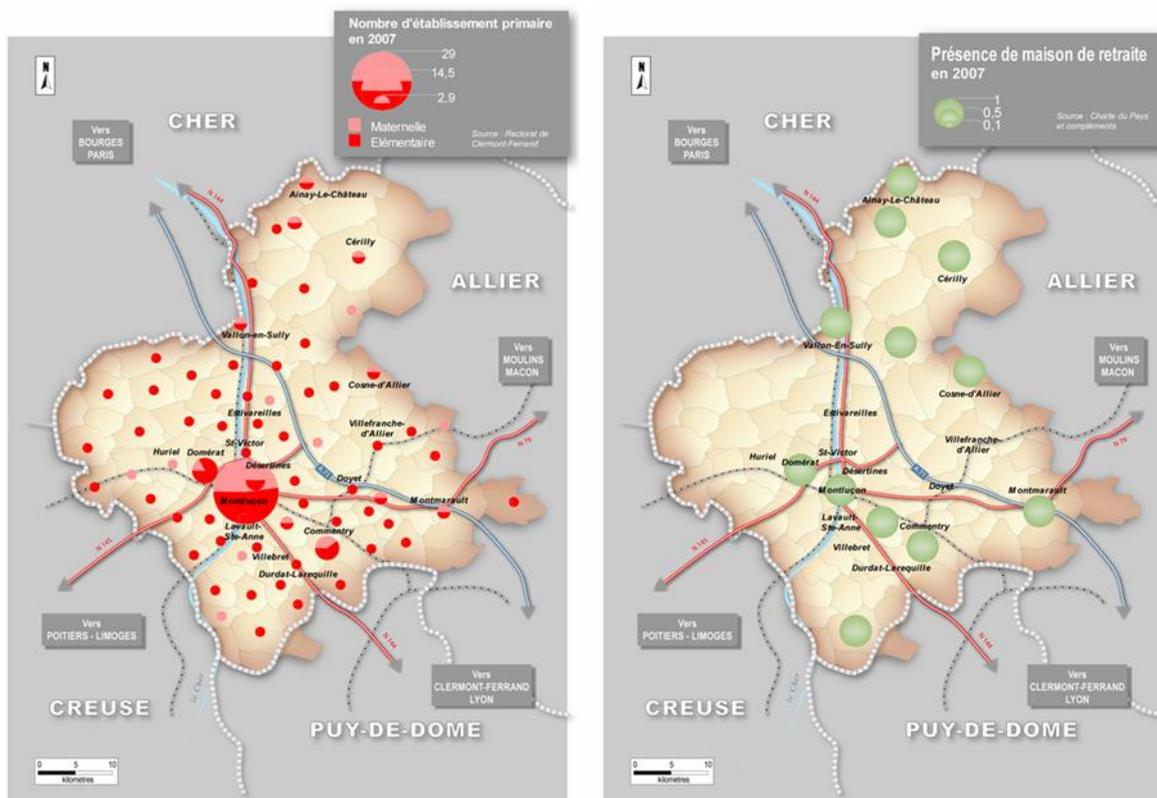
Hôpital : Nérès-les-Bains

Mais si les communes périurbaines ont une bonne accessibilité aux équipements, le milieu rural connaît davantage de difficultés en matière d'accès. Ce thème est donc directement lié à l'offre de transport et l'accompagnement des populations rurales à la mobilité. Outre l'agglomération de Montluçon, les principaux pôles dotés en équipement sont : Commentry, Montmarault, Vallon-en-sully, Cosne-d'Allier, Huriel, Marcillat-en-combraille, Nérès-les-Bains.

➤ *Panorama des différents types d'équipements*

"Globalement, ce territoire bénéficie des équipements et des services à l'échelle de sa population ainsi que d'un cadre de vie agréable. L'offre en équipements de santé est très satisfaisante, le tissu pédagogique est dense et de qualité, les équipements culturels et sportifs sont présents sur tout le territoire." (DDE Allier - Porter à connaissance de l'État - 2007)

L'offre médicale se distingue sur le Pays avec un centre hospitalier qui étend son influence au-delà des limites territoriales (Auvergne mais aussi régions Centre et Limousin). Il est constitué de 7 établissements et un institut de soins infirmiers qui lui permet de se positionner juste après Clermont-Ferrand dans l'offre régionale. A cela s'ajoute une offre complémentaire répartie sur le Pays avec par exemple : le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay-le Château, l'hôpital thermal de Nérès-les-Bains, la clinique Saint-François à Désertines et des maisons de retraites sur Commentry, Cosne-d'Allier, Domérat, Marcillat-en-Combraille, etc.



En matière d'équipement scolaire, les cycles primaires et secondaires sont fortement sensibles aux fluctuations démographiques. La répercussion de la baisse du nombre de jeunes actifs a entraîné un ralentissement des effectifs scolaires amenant parfois à la fermeture de classe. Ce constat est à relativiser car il apparaît aujourd'hui que plusieurs territoires ont dû rouvrir des classes afin de répondre à la croissance des effectifs notamment dans les communautés de communes du Pays d'Huriel, de Val de Cher et du Pays de Marcillat en Combraille qui présentent une dynamique démographique en raison du phénomène de périurbanisation.

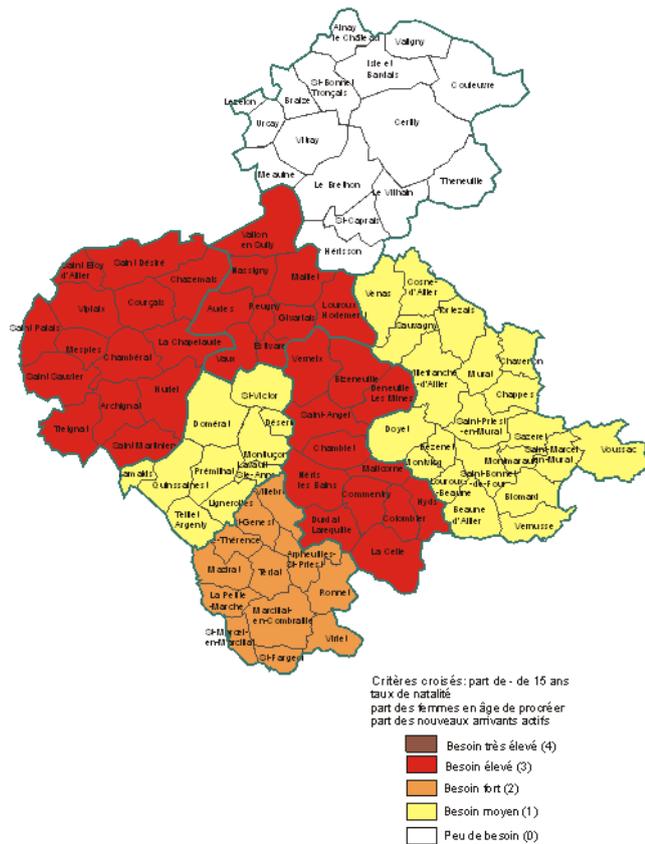
Le territoire accueille aussi une offre d'équipements universitaires : IUT, IFAG, ACI, classe préparatoire aux grandes écoles, formation de techniciens supérieurs et organisme de formation continue.

➤ *Synthèse de la localisation des besoins en équipements de la petite enfance et enfance (Extrait de l'état des lieux - Étude relative au Développement des services en direction de l'enfance et la petite enfance - Février 2008)*

« La communauté de communes de Commentry (...) présente le besoin le plus élevé. En effet, communauté de communes rurale la plus peuplée, elle accueille donc un nombre d'enfants conséquent (670), elle présente une dynamique démographique qui va se conforter à l'horizon 2011, 2016 (à situation économique constante)."

"La communauté d'agglomération de Montluçon et la communauté de communes de la Région de Montmarault ont également de forts besoins, d'une part parce que le nombre d'enfants y est important, d'autre part parce que ce sont des pôles d'emplois, même si leur dynamique démographique est moindre."

BESOIN POTENTIEL EN SERVICES PETITE ENFANCE ET ENFANCE, HORIZON 2011



FS Conseil - Fev. 2008



➤ *L'offre culturelle et sportive*

Elle est composée de nombreux équipements permettant l'organisation d'événements d'échelle extra-territoriale : théâtre Athanor, centre de congrès, musée des instruments traditionnels, espace Boris Vian, le Centre Dramatique National (CDN), le théâtre de la troupe du Footsbarn, etc. Un des enjeux essentiels en matière d'équipement culturel est la valorisation de l'offre existante auprès de tous les habitants notamment dans un objectif de développement touristique.

L'offre en équipements sportifs se structure à l'échelle communale et intercommunale à travers la présence de nombreux stades, gymnases et piscines. L'agglomération de Montluçon accueille depuis peu un centre aquatique sur le complexe de la Loue et va être rejoint par un futur stade.



4.5.6. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 10,6 % : soit la part que représentent les logements vacants sur le parc total de logement du Pays
- Plus de 10% : c'est la baisse de population qu'a connue le Pays depuis 1962,
- A l'horizon 2015, le Pays devrait perdre plus de 8% de sa population et 14% de ses actifs,
- 77% des logements actuellement construits sont des logements individuels,
- Les $\frac{3}{4}$ des logements collectifs réalisés sont concentrés à Montluçon,
- $\frac{3}{4}$ des logements du Pays de Tronçais ont été construits avant 1949 (50% pour le département),
- 2 000 logements ont été construits sur le Pays entre 1999 et 2004,
- 90% des logements construits entre 1999 et 2004 sont des maisons individuelles sur la CC du Pays de Tronçais,
- Certaines communes rurales comptent plus de 20% de logements vacants (Courçais, St-Palais, Mesples),
- 2 000 habitants/km² soit la densité à Montluçon, Vitray comptent à peine 4,5 hab/km².

4.5.7. Principaux constats (SCoT 2013)

- Une situation démographique qui fragilise le territoire : baisse de la population et vieillissement,
- Une précarité qui se développe en milieu urbain et rural,
- Un parc de logement daté, peu diversifié qui ne semble pas répondre aux besoins de la population,
- La prédominance de la maison individuelle : un modèle de plus en plus coûteux et fortement consommateur d'espace,
- Des besoins en logement qui augmentent face à une offre insuffisante malgré des efforts de réhabilitation et de rénovation du parc existant,
- Un accès à la propriété de plus en plus difficile,
- Une bonne répartition des équipements sur l'ensemble du Pays.

4.6. Transports et déplacements : la voiture privilégiée (SCoT 2013)

4.6.1. L'offre de transports pour les liaisons vers l'extérieur : des alternatives à la voiture individuelle peu efficaces

➤ *Une offre routière performante*

Situé au cœur d'un nœud routier et autoroutier, le Pays bénéficie de liaisons routières avec l'extérieur en constante amélioration.

L'autoroute A 71 irrigue bien le territoire avec 3 échangeurs à Montmarault, Montluçon (Bizeneuille) et Vallon-en-Sully. La création d'un barreau autoroutier améliorera encore la desserte de Montluçon. Cette autoroute relie le Pays à de nombreuses métropoles, dont Bourges et Paris au nord et Clermont-Ferrand, Lyon (via Clermont) et Montpellier au sud et à l'est.

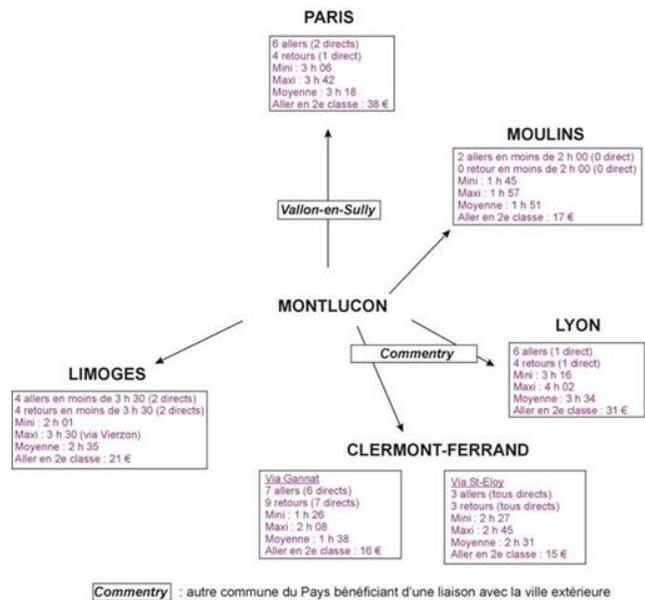
La Route Centre Europe Atlantique (RCEA), également classée « grande liaison d'aménagement du territoire », assure une desserte plus fine du Pays. Elle relie le Pays à Limoges (via Guéret) et au littoral atlantique à l'ouest et, dans l'autre direction, à la Bourgogne et à l'est de la France. Cette route est progressivement mise à 2 x 2 voies sur tout son tracé.

➤ Une offre ferroviaire peu concurrentielle

Contrastant avec la bonne desserte routière, l'offre ferroviaire s'avère faible voire inadaptée. Par rapport à la voiture, les temps de parcours ne sont concurrentiels que pour les liaisons avec Paris. Toutefois, le parcours vers la capitale est compliqué par le rebroussement à Bourges et, pour la plupart des trains, par la correspondance à Vierzon.

Vers Moulins, Clermont-Ferrand, Lyon ou Limoges, le train est moins rapide que la voiture et il n'est moins cher que si l'on voyage seul, voire à deux dans certains cas (autoroute à péage). La situation est particulièrement critique vers Moulins : du fait de la fermeture de la ligne Moulins - Montluçon, le train impose de changer à Saint-Germain-des-Fossés, avec des temps de parcours tout à fait dissuasifs.

LIAISONS PAR LE TRAIN AVEC QUELQUES VILLES EXTERIEURES (EN SEMAINE)



Nota : seuls sont indiqués les parcours avec 0 ou 1 correspondance. Les horaires redondants ne sont pas pris en compte.

© ADETEC - 2007

En outre, le relativement faible nombre d'aller-retour quotidiens et la faiblesse de l'intermodalité limitent l'attractivité du train, y compris pour Paris et Clermont-Ferrand qui sont pourtant les villes les mieux reliées au Pays.

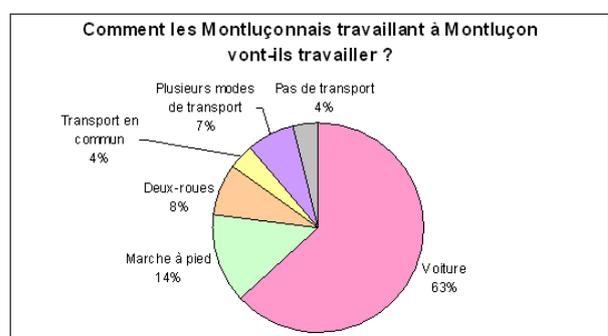
Hormis Montluçon, les seules communes du Pays bénéficiant de liaisons ferroviaires avec l'extérieur sont Vallon-en-Sully (vers Paris) et Commentry (vers Clermont, Lyon et Limoges). Bénéficiant de peu d'investissements, le rail propose une offre assez peu attractive, contribuant de ce fait à l'isolement relatif de Montluçon et du Pays. Pourtant le train présente des avantages indéniables en matière d'aménagement du territoire, mais aussi en termes environnementaux, notamment pour les émissions de CO2 :

- Train TER : 60 à 67 g de CO2 par voyageur et par km,
- Voiture : selon les estimations, de 120 à 185 g de CO2 par voyageur et par km, soit 2 à 3 fois plus.

4.6.2. Se déplacer au sein du Pays : une offre de transports en commun insuffisante

➤ Une offre de transports urbains en restructuration

Le réseau de transports urbains montluçonnais a connu une baisse continue et significative de sa fréquentation (- 19 %) entre 1995 et 2004.



La manque d'attractivité de ce réseau explique en partie que 63 % des Montluçonnais travaillant à Montluçon utilisaient la voiture en 1999 pour se rendre au travail (et seuls 4 % les transports en commun).

Des actions ont été menées pour tenter d'enrayer cette baisse et renforcer l'attractivité de ce réseau alternatif à l'usage de la voiture individuelle : ainsi la baisse importante du tarif de la carte jeune en 2005 (de 18 à 10 €) a permis d'augmenter la fréquentation de 10 % en 2 ans. La restructuration complète du réseau, fin 2007, devrait permettre de renforcer cette tendance.

➤ *Trains et cars : une offre peu attractive*



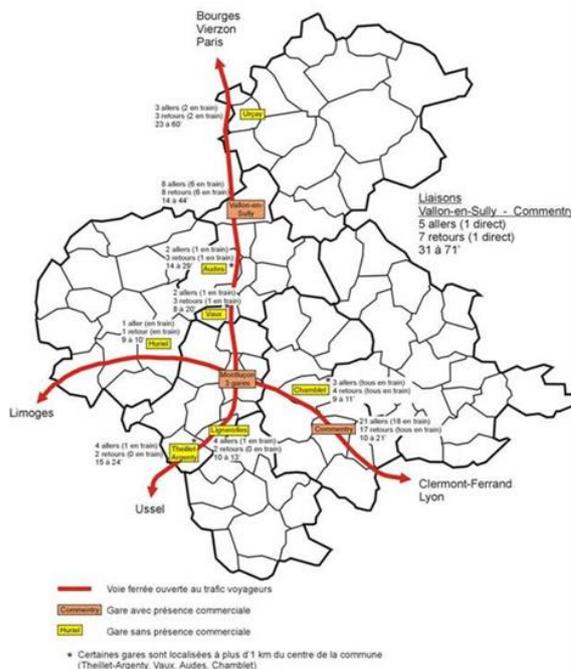
En ce qui concerne la desserte ferroviaire, le territoire du Pays est doté de 12 gares, dont 3 à Montluçon (Montluçon, le Rimard et la Ville-Gozet) et 3 avec présence commerciale (Montluçon, Commentry et Vallon-en-Sully). Seuls Vallon-en-Sully et surtout Commentry bénéficient de liaisons attractives avec Montluçon, tant en terme de temps de parcours (tout au moins pour les liaisons effectuées en train) que de fréquence.



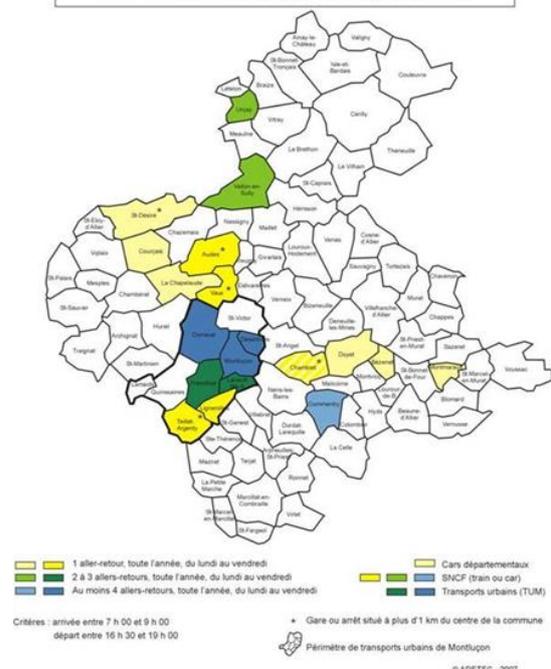
D'une manière générale, l'offre en transports alternatifs à la voiture individuelle (train, cars, bus) pour les déplacements dit « contraints » (notamment domicile - travail) est réduite et ne touche qu'un certain nombre de territoires privilégiés.

Ainsi, si 19 communes sur 95 sont reliées à Montluçon par des trains, des cars ou des bus fonctionnant toute l'année et dont les horaires sont adaptés aux horaires de travail les plus courants (arrivée entre 7h00 et 9h00, départ entre 16h30 et 19h00), seules 4 communes disposent d'une offre réellement attractive avec au moins 4 allers le matin et 4 retours le soir (Montluçon, Désertines, Domérat et Commentry).

LIAISONS AVEC MONTLUÇON PAR LE RESEAU SNCF (en semaine)



POSSIBILITE D'ALLER TRAVAILLER A MONTLUÇON PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN (lignes régulières)



En ce qui concerne les déplacements non contraints (achats, démarches...), seules 25 communes sur 95 ont une liaison en transport en commun, fonctionnant toute l'année et permettant d'aller passer la demi-journée à Montluçon. Parmi elles, seulement 8 (Commentry + 7 communes de la Communauté

d'agglomération de Montluçon) sont reliées à Montluçon tous les matins et tous les après-midi, du lundi au samedi.

Si aujourd'hui les lignes de cars départementales sont essentiellement utilisées par les scolaires, le schéma départemental des transports prévoit d'améliorer l'offre vers les bourgs-centres (sous forme de transport à la demande) et vers Montluçon (renforcement des lignes régulières et rabattement sur ces lignes par du transport à la demande) afin de toucher des nouveaux publics. Ainsi, le système de transport à la demande, opérationnel depuis février 2008, dessert 2 fois par semaine les bourgs centres suivants : Ainay-le-Château, Cérilly, Commentry, Cosne-d'Allier, Huriel, Marcillat, Montluçon, Montmarault et Vallon-en-Sully. D'autre part, le renforcement des lignes régulières dont la mise en place sera achevée en mars 2009 concernera principalement les liaisons Montluçon - Montmarault - Vichy et Montluçon - Montmarault - Moulins, avec 4 allers-retours par jour dans les deux cas.

➤ *Une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis de l'automobile*

La faiblesse des réseaux de transport en commun au sein du Pays ainsi que la performance des réseaux routiers et autoroutiers expliquent une hausse constante du trafic automobile au sein du Pays et ce, à toutes les échelles.

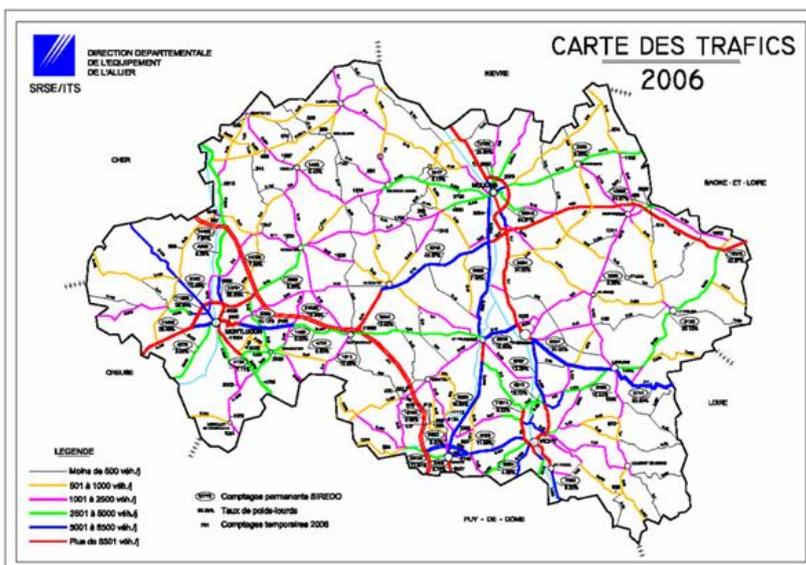
➤ *Une hausse continue du trafic sur les grands axes structurants*

L'autoroute A 71 supporte un trafic variant entre 14 000 et 22 000 véhicules par jour (dont 1 500 à 5 400 poids lourds) suivant les tronçons. Dans les deux cas, le maximum est atteint sur le tronçon commun avec la RCEA (Bizeneuille - Montmarault). Depuis 2002, le trafic a augmenté de 12 à 16 % suivant les tronçons, soit en moyenne 3 à 4 % par an. Pour les poids lourds, la hausse est encore plus importante : elle varie entre 3 et 18 % par an suivant les tronçons.

Sur la RCEA, le trafic est de l'ordre de 11 000 véhicules par jour, dont quelque 4 000 poids lourds. En pointe annuelle, à la mi-août, le trafic culmine à 22 000 véhicules par jour. Depuis 2002, le trafic a augmenté de 3,6 % soit en moyenne 0,9 % par an. Pour les poids lourds, la hausse annuelle moyenne est proche de 5 %. La hausse du trafic devrait encore s'accélérer avec la mise progressive à 2 x 2 voies.



Dans Montluçon, les principales pénétrantes et boulevards (y compris le boulevard de Courtais) supportent un trafic compris entre 9 000 et 17 700 véhicules par jour. Le maximum est atteint sur le pont Saint-Jacques. Sur toutes les autres routes, le trafic hors agglomération est nettement inférieur à 10 000 véhicules par jour et le trafic poids lourds se situe nettement en dessous de 1 000.



➤ *Un usage prédominant de l'automobile, y compris pour les déplacements courts*

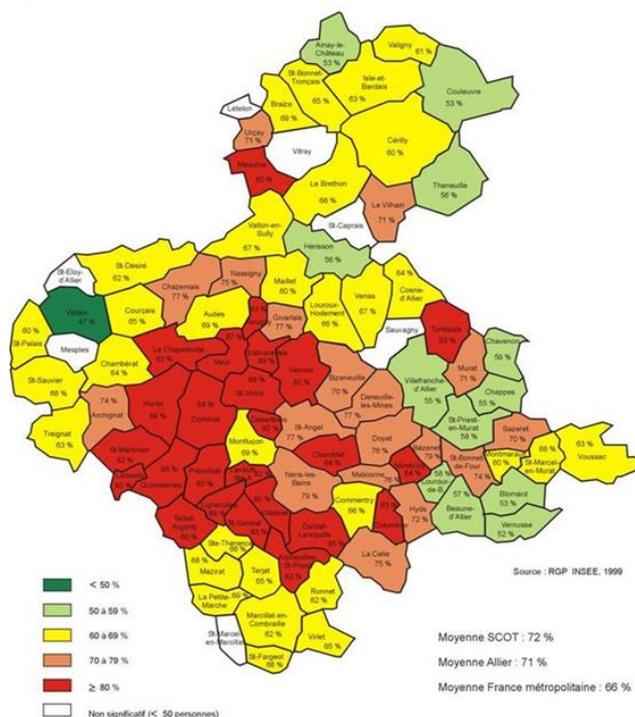
Faute d'enquête détaillée du type « enquête ménages déplacements », nous ne connaissons la répartition par modes de déplacements que pour les déplacements domicile-travail. Les données les plus récentes sont celles du recensement général de la population (INSEE, 1999).

On constate ainsi qu'à l'échelle du Pays, 72 % des actifs vont travailler en voiture. Ce chiffre est un peu plus élevé que la moyenne départementale (71 %) et surtout qu'au niveau national (66 %).

L'analyse par commune fait apparaître un usage élevé de la voiture, y compris dans les communes dotées de nombreux emplois et desservies par des transports en commun. Ainsi, 69 % des Montluçonnais vont travailler en voiture.

Sans surprise, l'usage de la voiture dépasse 80 % dans la plupart des communes périurbaines, dont la majorité des actifs travaille dans d'autres communes et notamment à Montluçon. A l'inverse, il est inférieur à 60 % dans quelques bourgs et dans certaines communes rurales dont la plupart des actifs travaillent à leur domicile ou à proximité immédiate (ex : Villefranche-d'Allier). Enfin, même les personnes travaillant dans leur commune de résidence vont majoritairement travailler en voiture, y compris à Montluçon où les alternatives à l'automobile (notamment les transports en commun) sont plutôt bonnes.

PART DE LA VOITURE DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



➤ *Étalement urbain et facilités de circulation renforcent la dépendance automobile*

Les principaux facteurs de cette dépendance accrue à l'automobile sont d'une part l'étalement urbain et la déconnexion des fonctions dans l'espace, notamment à travers la construction de lotissements dans les zones périurbaines et, d'autre part, les facilités de circulation et de stationnement, y compris à Montluçon.

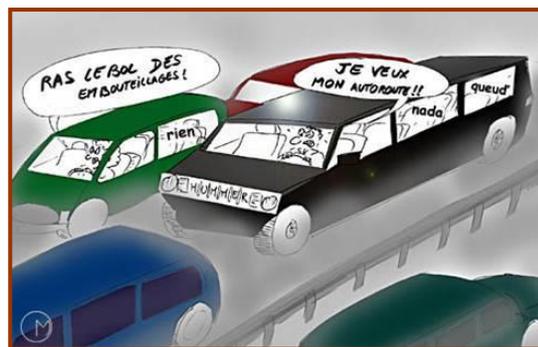
Cette tendance devrait s'accroître avec des investissements en faveur de la route qui ne fléchissent pas, ainsi qu'en témoignent les nombreux projets routiers sur le territoire, notamment dans le cadre du « Schéma Directeur pour les routes départementales 2020 » (Conseil général de l'Allier).

Reste que les pouvoirs publics peuvent directement infléchir ces deux facteurs qui favorisent le « tout automobile », dont les conséquences à la fois sociales, environnementales et économiques peuvent fragiliser le développement du territoire.

➤ *Des conséquences environnementales et économiques inquiétantes*

Sur le plan environnemental, l'usage croissant de la voiture et l'allongement des distances parcourues ont pour résultat l'augmentation de la consommation de carburant, des émissions polluantes et de la

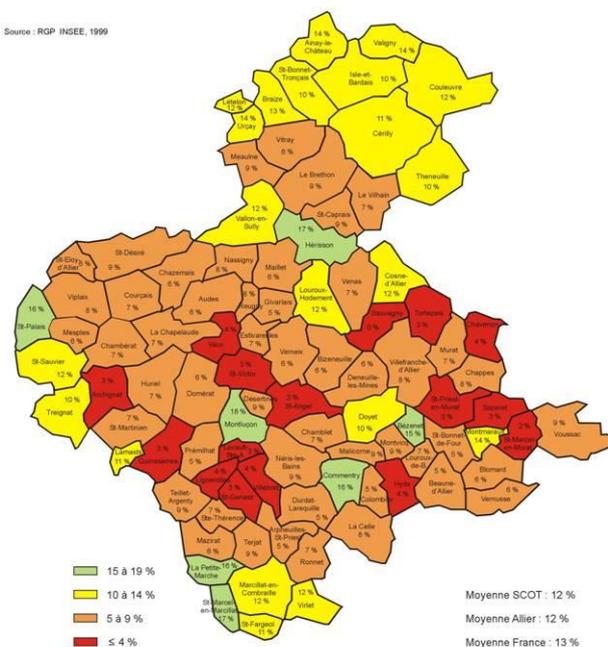
contribution à l'effet de serre. Ils ont également pour conséquence une consommation accrue de l'espace : sachant qu'une voiture stationne en moyenne 95 % du temps et consomme 10 m² en stationnement sur voirie et 25 m² en parking, pour l'ensemble des 64 000 véhicules individuels du Pays, l'espace total consommé est de 64 à 160 hectares suivant le type de stationnement (soit 4 à 10 fois la superficie de la cité médiévale de Montluçon).



Sur le plan économique, les conséquences négatives concernent aussi bien les ménages que les pouvoirs publics. Les ménages du Pays consacrent déjà en moyenne 15 % de leur budget à leur(s) voiture(s). Cette part va continuer d'augmenter avec la hausse du prix de et du nombre de véhicules possédés, ce qui fragilisera un nombre croissant de ménages. De leur côté, et c'est moins connu, les pouvoirs publics voient leurs dépenses en faveur des déplacements (tous modes confondus) augmenter quand la part de l'automobile augmente et quand la densité urbaine décroît.

PART DE LA POPULATION APPARTENANT A UN MENAGE SANS VOITURE

Source : RGP INSEE, 1999



© ADETEC - 2007

Les « exclus » de la mobilité

Si l'on regarde les chiffres du taux de motorisation des ménages de 2006, on constate que 18 % des ménages n'avaient pas de voiture, 43 % en avaient une seule et 39 % en avaient plusieurs. Malgré un taux de motorisation élevé, il apparaît que de nombreuses personnes n'ont pas accès à la voiture, parce que leur ménage n'en a pas, parce qu'elles n'ont pas le permis de conduire et/ou parce que la ou les voitures possédées sont utilisées par d'autres personnes du ménage. Ainsi, environ 40 % de la population ne disposent pas de voiture personnelle.

Cependant certaines catégories de personnes et certains territoires sont plus touchés que d'autres. C'est le cas notamment des personnes âgées : la moitié des ménages dont la personne de référence avait 75 ans ou plus n'avait pas de voiture. Avec le vieillissement de la population en cours, cette situation devrait toucher de plus en plus de personnes à l'avenir.

D'autre part, si la quasi-totalité des ménages périurbains a une voiture (et même souvent plusieurs), la part de population appartenant à un ménage sans voiture est élevée en milieu urbain (Montluçon et Commentry) ainsi que dans les zones rurales situées aux marges du Pays.

On peut donc considérer que la priorité donnée au « tout automobile » engendre de nouvelles formes d'exclusion. En effet, une accessibilité basée uniquement sur la voiture laisse « sur la touche » de nombreuses personnes, notamment les personnes âgées, les pauvres, les enfants et les adolescents, qui ne peuvent accéder aux emplois, aux services, aux commerces ou aux activités de loisirs. Elle fragilise également les territoires déjà les plus vulnérables, notamment les marges rurales. Elle contribue enfin à rendre les ménages plus sensibles aux accidents de la vie (perte d'emploi, divorce, décès du conjoint).

4.6.3. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 2 576 000 : nombre de voyages effectués en 2006 avec les transports urbains montluçonnais (soit en moyenne 39 par habitant),
- 3 000 : nombre de camions circulant chaque jour sur la RCEA,
- 1 850 : nombre de places de stationnement public dans le centre-ville de Montluçon (dont 800 gratuites),
- 77 : nombre de tués dans des accidents de la circulation sur le périmètre du SCOT (2001-2005),
- 76 € : prix de l'aller-retour en train Montluçon - Paris (2e classe),
- 75 (sur 94) : nombre de communes n'ayant aucun transport en commun permettant d'aller travailler à Montluçon et fonctionnant toute l'année,
- 49 % : part des ménages de plus de 75 ans n'ayant pas de voiture,
- 15 % : part de l'automobile dans le budget des ménages du SCOT,
- 12 : nombre de gares ou haltes ferroviaires sur le territoire du SCOT (dont 3 gares avec présence commerciale),
- 1h45 : meilleur temps de parcours en train vers Moulins (aucun retour en moins de 2h00),
- 1h04 : temps de parcours en voiture vers Moulins.

4.6.4. Principaux constats (SCoT 2013)

- Un territoire irrigué et desservi par des infrastructures routières performantes,
- Une desserte ferroviaire inadaptée qui contribue à l'isolement du Pays et qui n'offre pas une alternative concurrentielle et attractive à la voiture individuelle,
- Un réseau de transports en commun peu efficace, hormis au sein de l'agglomération,
- Des investissements publics qui se concentrent sur l'amélioration de l'offre routière,
- Des déplacements de plus en plus dépendants de la voiture individuelle avec des conséquences économiques, sociales et environnementales de plus en plus pénalisantes.

4.7. Cadre de vie et attractivité (SCoT 2013)

Le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a longtemps souffert d'une image négative liée à son passé industriel qui a laissé des traces profondes sur les paysages et l'organisation du territoire, mais également dans l'esprit des habitants. La crise issue de la désindustrialisation n'a pas été sans conséquence sur l'environnement du Pays engendrant des cicatrices profondes dans le tissu urbain avec son cortège de friches et d'espaces délaissés, aujourd'hui en reconversion.

Cette image industrielle qui continue de « coller à la peau » du Pays est pourtant une perception réductrice du territoire tant ce dernier dispose d'éléments paysagers qui dessinent un cadre de vie souvent remarquable. Le bocage bourbonnais, le relief des Combrailles, les gorges du Cher, la forêt de Tronçais ou encore le canal de Berry apparaissent en effet comme autant d'atouts exceptionnels qui donnent au Pays une identité commune. Mieux valorisés, ils pourraient contribuer à promouvoir une nouvelle image plus attractive du Pays et constituer ainsi un levier de développement du territoire.

4.7.1. Des éléments paysagers forts qui dessinent une identité commune

Le bocage bourbonnais, image de marque du terroir

Paysage caractéristique progressivement façonné par l'agriculture, en lien avec la spécialisation bovine de la région et le développement de la race charolaise, le bocage bourbonnais marque profondément de son empreinte les paysages ruraux du territoire du SCOT. L'omniprésence des talus et des haies plantées participent ainsi d'une certaine image verte, voire boisée de la région. Témoin des structures agraires héritées et de la richesse agricole actuelle de la région, le bocage a fortement contribué à structurer le territoire autour de petits espaces agricoles et d'un habitat dispersé en lieux-dits, villages ou hameaux.



Contribuant fortement à l'identité paysagère du territoire, le bocage joue en outre un rôle environnemental essentiel. Véritables « niches » de biodiversité abritant une faune et une flore diversifiées, leurs réseaux imbriqués de prairies, talus, haies, et fossés sont autant d'éléments qui constituent des corridors écologiques reliant espaces ouverts et espaces boisés. Le bocage joue également un rôle de prévention des risques naturels qui affectent le Pays : les haies par exemple sont autant de remparts pour lutter contre l'érosion des sols, le ruissellement et l'exposition aux vents.

Reste que cet élément paysager identitaire est aujourd'hui sous pression. Le développement de nouvelles pratiques agricoles, plus intensives, ont souvent pour conséquences un agrandissement des parcelles et une suppression des haies intermédiaires contribuant ainsi à bouleverser le maillage, traditionnellement dense, du bocage. C'est le cas notamment dans le Pays d'Huriel dans les communes de St-Désiré ou de St-Eloy-d'Allier. Cependant, certaines communes ont déjà mis en place des systèmes de protection de leur patrimoine environnemental (comme à Chazenais où la protection de certains arbres et certaines haies est réglementée ou le long de l'A 71).

L'autre pression qui affecte fortement l'évolution du bocage réside dans la poussée urbaine sous forme d'un habitat diffus en périphérie des villes et des bourgs : c'est le cas notamment dans la vallée du Cher au sud de Montluçon, sur le plateau de Theilhet Prémilhat où le bocage, moins entretenu, recule face au développement des lotissements pavillonnaires.

L'avenir du bocage, s'il apparaît comme une ressource paysagère exceptionnelle mais fragile, doit avant tout se penser en lien avec l'avenir de l'agriculture du Pays. En effet, seul le maintien d'une agriculture « durable » permettra de conserver cette structure agraire traditionnelle qui ne pourrait être envisagée que sous le seul angle paysager : le bocage est et restera un élément avant tout fonctionnel, support d'une certaine agriculture, l'élevage bovin.

La Vallée du Cher : l'épine dorsale du Pays



Territoire d'eau, le Pays dispose d'un réseau hydrographique dense, qui fut autrefois exploité essentiellement au service de l'activité industrielle et agricole. Ruisseau, rivières, zones humides, lacs et canal, l'eau se décline en de multiples visages colorant de bleu le caractère verdoyant du bocage.

Particulièrement, la vallée du Cher constitue l'épine dorsale du Pays. Cette trame bleue est d'autant plus remarquable que son tracé est changeant, multipliant ainsi les points de vue et les perceptions. Des gorges encaissées des

Combrailles (avec des pentes souvent supérieures à 50% et des dénivelés de 150 à 200 m) à la plaine alluviale au nord de Montluçon, le Cher dévoile plusieurs visages et se révèle souvent accessible pour le promeneur. Il offre ainsi aux citoyens de l'agglomération montluçonnaise un potentiel riche de détente et d'espace de respiration.



Les versants du Cher sont également un espace particulièrement convoité pour la qualité du cadre de vie qu'il offre et devient un lieu résidentiel de plus en plus apprécié: se développe ainsi un habitat linéaire et diffus sur les versants, notamment au nord de l'agglomération jusqu'à Vaux. Cette poussée périurbaine présente cependant le danger d'une certaine banalisation des paysages tout en accentuant les risques d'inondation.



Longeant le Cher en rive gauche, le canal de Berry, aujourd'hui déclassé, est un autre élément majeur de la vallée. Chemin d'eau bordé d'une végétation riche, le canal est aujourd'hui considéré comme un patrimoine commun et un trait d'union entre différents territoires (de l'Allier au Loir-et-Cher). S'il joue désormais le rôle d'espace de détente et de loisirs pour les citoyens de l'agglomération, le canal de Berry et le Cher pourraient faire l'objet d'une politique de valorisation plus forte afin de devenir un véritable levier de développement touristique.

La forêt de Tronçais : un site remarquable de notoriété nationale

Avec ses 10 000 hectares environ, il s'agit d'une des plus grandes et plus belles chênaies d'Europe. Espace prestigieux du département, cette forêt représente un grand ensemble paysager complexe, héritier d'une histoire longue de plusieurs siècles.

Ressource locale emblématique, le bois de Tronçais a fait l'objet de diverses exploitations au cours des époques (production de bois pour la Marine nationale sous Colbert puis de charbon de bois pour les forges...) pour servir aujourd'hui (entre autres) à la fabrication des merrains utilisés pour la vinification des grands crus de Cognac ou de Bordeaux.

Si la forêt de Tronçais est au cœur d'une filière artisanale et industrielle essentielle pour l'économie locale du Pays, cet espace génère également un développement touristique important qui s'appuie sur un paysage emblématique et des structures d'accueil spécifiques. Reste que la forêt constitue aussi un ensemble de

milieux naturels variés et de grande valeur (zones humides, arbres plusieurs fois centenaires, grande faune...) qui ont justifié la création de divers inventaires et de périmètres de protection : ZNIEFF (essentiellement des zones humides ou étangs d'un haut niveau biologique par la présence de nombreuses espèces animales) ; deux sites NATURA 2000, l'un au titre de l'habitat naturel, l'autre au titre de la protection de chauve-souris. Le renforcement du tourisme, levier majeur de développement local, devra ainsi prendre en compte une nécessaire protection de ces milieux naturels qui font toute la richesse de cette ressource « verte ». A ce titre, une charte forestière a été récemment mise en place.

Un patrimoine architectural divers et varié, témoin de l'histoire économique du Pays



Hormis le centre médiéval de Montluçon et son palais des Ducs de Bourbon, le Pays n'offre pas d'emblème architectural fort mais déroule une mosaïque d'éléments révélateurs d'une certaine histoire commune. L'identité historique bourbonnaise se lit ainsi à travers les nombreux vestiges architecturaux qui sont autant de points de repères historiques et spatiaux : ruines médiévales de Hérisson, château de l'Ours à Ste-Thérance, etc.



L'histoire rurale et agricole du Bourbonnais se lit également à travers un petit patrimoine pittoresque (lavoirs, fontaines, croix, moulins, fours....) qui émaille la campagne du Pays. Enfin, le passé industriel n'est pas sans laisser des vestiges prestigieux qui font aujourd'hui l'objet de réhabilitation ou de projets de revalorisation : les forges et halles à charbon de Tronçais en sont le plus bel exemple.



4.7.2. Un cadre de vie aujourd'hui insuffisamment valorisé

Une image industrielle et enclavée toujours présente

La Pays de Montluçon continue de souffrir d'une image négative associée aux anciens « Pays Noirs ». Si le territoire connaît aujourd'hui une nouvelle dynamique de reconversion, l'environnement naturel et urbain se révèle parfois dégradé, ou tout du moins insuffisamment préservé.



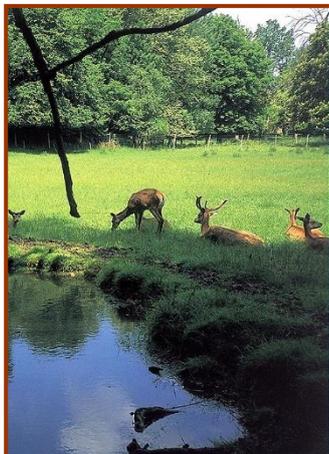
Avec le redéploiement économique en cours et le passage à une économie de services, une autre image de l'agglomération et de sa région pourrait être promue en lien avec une politique ambitieuse de revalorisation de l'environnement. En effet, le Pays dispose de nombreux éléments paysagers et identitaires propres à développer une image plus attractive : des gorges du Cher au canal de Berry, en passant par les paysages entretenus du bocage, le territoire permet d'offrir aux ménages et aux entrepreneurs désireux de s'installer, un cadre de vie de qualité.



Un environnement sous pression



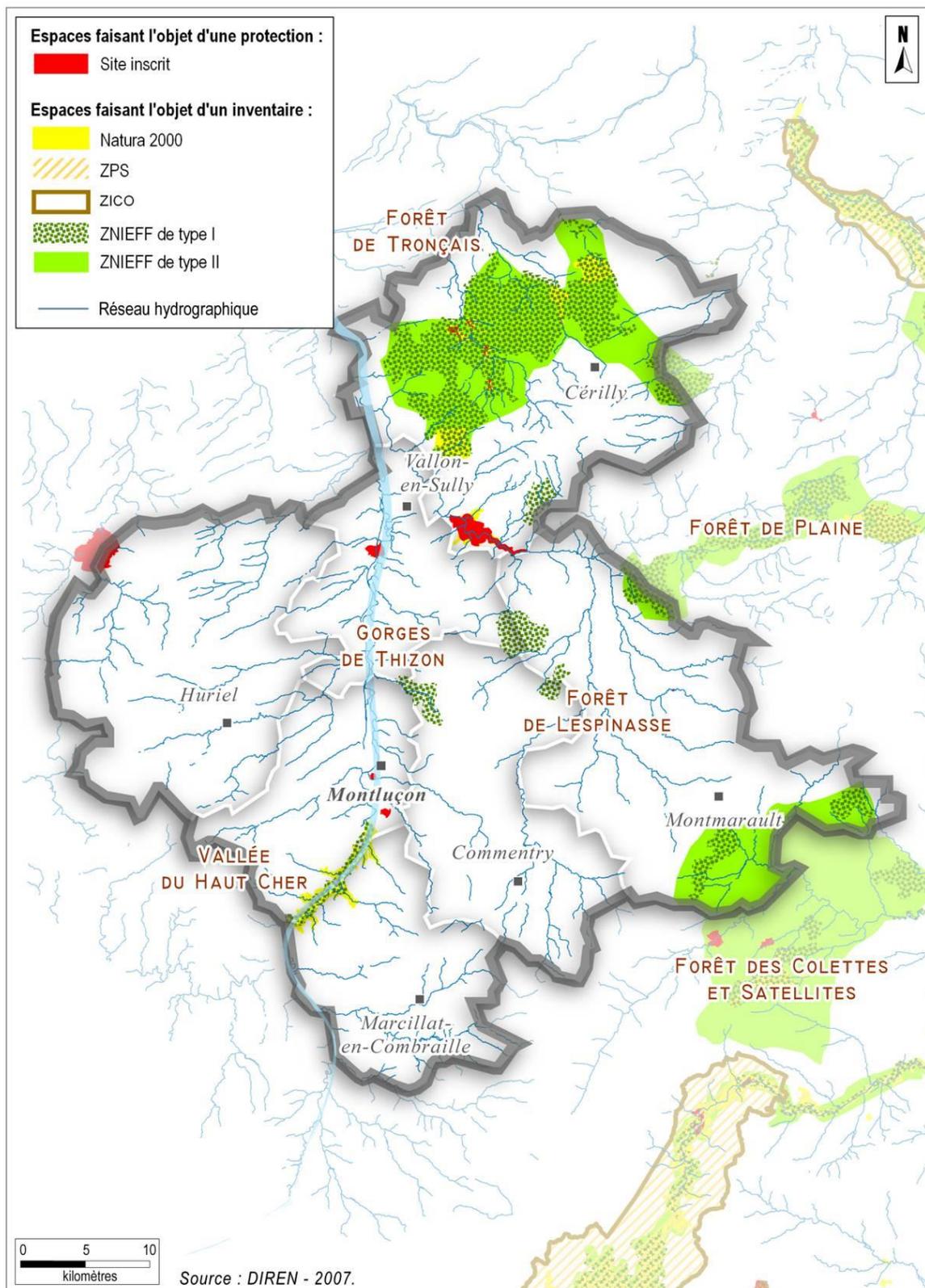
Les éléments paysagers prestigieux qui forment l'identité du Pays sont également des ressources naturelles fortes mais fragilisées, notamment les ressources en eau et en bois qui ont servi à l'industrialisation du territoire. Certaines pratiques agricoles intensives contribuent ainsi à la dégradation des cours d'eau secondaires (l'Aumance notamment) tandis que la disponibilité de la ressource en période estivale reste problématique, du fait notamment de l'augmentation de l'artificialisation des sols.



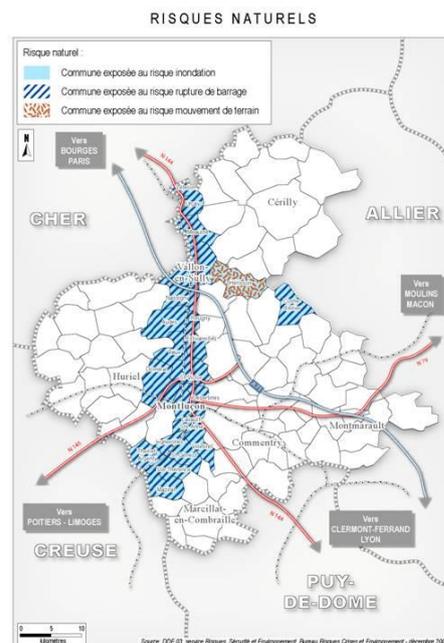
Ces ressources naturelles contribuent également à la préservation de milieux écologiques riches et variés qui enrichissent la biodiversité locale. La forêt de Tronçais représente à elle seule un espace de biodiversité d'intérêt national : prairies, zones humides et eaux douces abritent une faune diverse et parfois protégée (site à chauve-souris des forges du Morat). Autre site naturel d'envergure, les gorges de la vallée du Cher en basse Combrailles forment un vaste ensemble de ravins composés essentiellement d'habitats forestiers entrecoupés de quelques landes et d'habitats rocheux. Elles constituent un important refuge pour la faune et la flore sauvages.

En dehors des gorges du Cher et le canal de Berry, la qualité paysagère des lieux tient plus à une imbrication de valeurs paysagères, de paysages intimistes et «équilibrés» qu'à la présence de grands sites spectaculaires. Ces équilibres sont fragiles et de leur conservation dépend tout l'intérêt et l'attrait paysager du territoire. Les menaces d'altération et de banalisation des paysages peuvent être brutales et fortement perceptibles : arrachage des haies, reboisements massifs en résineux, développement anarchique de la construction, etc.) mais aussi être plus insidieuses (absence d'entretien du bocage qui conduit à son épaissement, évolution du bâti ancien lors de réhabilitations, etc.).

PATRIMOINE NATUREL



Enfin ces éléments paysagers peuvent participer à la prévention des grands risques naturels qui affectent le Pays. Par exemple, les haies du bocage bourbonnais, tout en formant un couloir de migration qui favorise l'équilibre de populations animales et végétales sur l'ensemble du territoire, permettent de lutter efficacement contre le risque inondation et mouvement de terrain en limitant les eaux de ruissellement et en freinant les vitesses du courant des crues.



Un cadre de vie urbain à reconquérir pour revitaliser les centres villes et les centres bourgs

Les espaces urbains (particulièrement ceux de Montluçon et de Commentry) sont marqués par leur passé industriel : friches, habitat social et cités ouvrières dégradés, etc. qui sont autant de facteurs de déclin des centres villes. La nécessité du renouvellement urbain (« refaire la ville sur la ville ») se révèle ici primordiale et seule une amélioration du cadre de vie urbain permettra la revitalisation des centres en déclin. Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place en ce sens que ce soient la requalification en cours des friches Dunlop ou de l'avenue Marx Dormoy à Montluçon ou encore les OPAH en milieu rural (par exemple, plus de 200 logements ont pu être ainsi rénovés sur la Communauté de communes de Marçillat-en-Combraille).



Améliorer le cadre de vie urbain pour redonner de l'attractivité aux centres se révèle un enjeu majeur pour limiter les phénomènes en cours de périurbanisation croissante, responsables d'un gaspillage des ressources et d'une hausse des déplacements quotidiens et dont les conséquences sont souvent néfastes sur l'environnement naturel (destruction du bocage, mitage des espaces ruraux et agricoles, hausse des émissions de gaz à effet de serre, etc.).



4.7.3. Le tourisme : nécessité de fédérer des actions à l'échelle du Pays

Un Pays touristique qui reste à construire

Le tourisme est une activité encore insuffisamment développée au regard des richesses naturelles et culturelles dont bénéficie le territoire. Cette insuffisance est pointée dans la Charte du territoire qui préconise de " Faire du tourisme un véritable levier de développement économique et de valorisation des richesses".

	Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher		Auvergne	
	lits	%	lits	%
Résidences secondaires	17 035	76,8	457 100	73,1
Hôtels	2 574	11,6	46 422	7,4
Campings	2 235	10,1	86 178	13,8
Autres hébergements	348	1,6	35 429	5,7
Ensemble	22 192	100	625 129	100

L'économie touristique du Pays¹³

La faiblesse de l'économie touristique part du constat que le nombre d'emplois et les retombées financières apportées par le tourisme sont considérées comme faible par rapport au potentiel qu'offre le territoire. Cette activité, hôtellerie et restauration confondues, représente 3% de l'emploi total du territoire (INSEE 1999) soit environ 1 100 personnes sur l'année. Sur le département de l'Allier, l'emploi touristique comptait en 2006, 3 030 emplois pour le mois de janvier et 5 470 emplois pour le mois d'août (Les chiffres clés du tourisme, Bilan 2006 - CDT Allier).



Le tourisme du Pays se caractérise par une activité concentrée sur la saison estivale, des séjours de courtes durées et des vacanciers hébergés majoritairement dans des résidences secondaires. A l'échelle du département, les deux populations touristiques les plus représentatives sont les franciliens et les auvergnats.

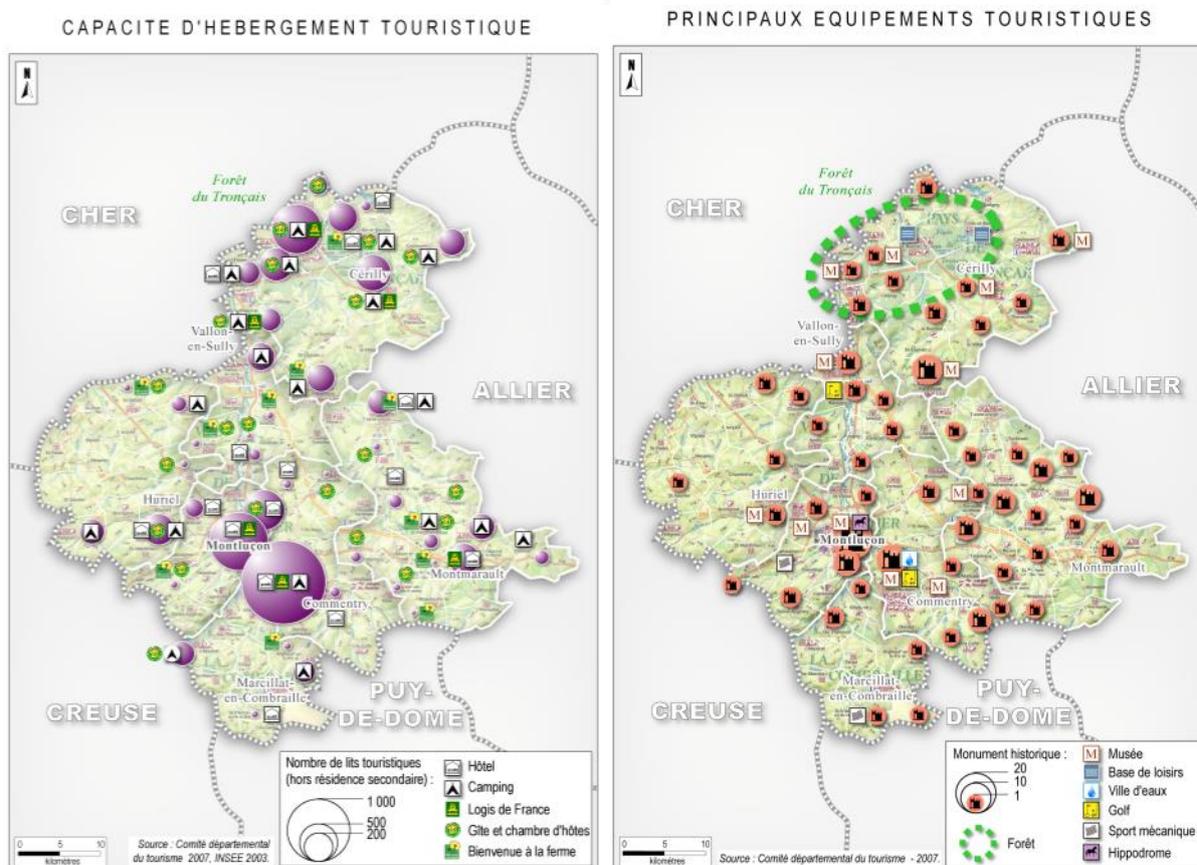


L'hébergement non marchand représente $\frac{3}{4}$ des lits touristiques du territoire pour laisser environ 22 000 lits en hébergement marchand sur les hôtels et les campings (INSEE Auvergne - 2005). La répartition de l'offre est assez proche de la situation sur la région Auvergne : 73% de résidences secondaires mais un hébergement marchand qui offre plus de place aux campings qu'aux hôtels.



¹³ Source : INSEE Auvergne – Les Dossiers – Mars 2005

Les acteurs du tourisme sur le territoire considèrent que la capacité d'hébergement répond de façon satisfaisante à l'activité touristique actuelle exception faite d'animations ponctuelles de grande ampleur qui entraînent des taux de fréquentation exceptionnels (par exemple, le tour de France).



L'enjeu mis en avant par les acteurs du tourisme est davantage dans la nécessité d'organiser l'offre et la filière touristique sur le territoire que de la développer. Cela étant l'offre hôtelière connaît le développement de projet à moyen terme sur le territoire.

Tandis que les hôtels se concentrent sur le pôle Montluçon et la ville thermale de Nérès-les-Bains, l'hébergement de plein air est majoritairement présent sur le nord du territoire dans la Communauté de communes du Pays de Tronçais. Nérès-les-Bains est la commune qui concentre le plus de résidences secondaires.

La carte des équipements touristiques seconde montre une répartition diffuse des monuments historiques sur le Pays. Cependant quelques pôles majeurs se distinguent par une offre reconnue : le centre ancien de Montluçon, le château des Bourbons, le château médiéval d'Huriel, le patrimoine thermal de Nérès-les-Bains...et pour le tourisme de plein air la forêt de Tronçais, les gorges du Cher, le bocage bourbonnais. Les activités sont donc nombreuses sur le Pays mais les difficultés d'accès au territoire sont souvent mises en avant pour expliquer la faible fréquentation touristique, notamment en matière de desserte ferroviaire. L'activité touristique représente souvent un enjeu pour le développement économique des territoires dotés d'un patrimoine culturel et naturel riche. L'Auvergne apparaît dans ce cadre-là comme un espace de grande renommée avec pour atout majeur le Parc des volcans d'Auvergne.





D'autres sites attractifs voisins du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sont identifiés. La Creuse et Vichy par exemple. Ainsi au sein du département, la fréquentation touristique est concentrée sur Saint-Pourçain-sur-Bresbe avec 375 000 entrées en 2006 sur le PAL (Les chiffres clés du tourisme, Bilan 2006 - CDT Allier) tandis que sur la même période le Château des Ducs de Bourbon n'accueillait que 7 500 visiteurs (7ème position dans les sites les plus visités de l'Allier). Ce monument était le lieu de visite le plus attractif du territoire avant l'ouverture en 2006 du Parc Aqualudique de l'agglomération de Montluçon qui a accueilli entre août 2006 et août 2007 environ 185 000 visiteurs. Cet équipement connaît un réel succès sur le territoire pour sa première année de fonctionnement.

De nombreuses pistes d'actions sont déjà avancées pour développer le tourisme sur le Pays, notamment à travers la mise en place de la Charte de territoire. Plusieurs enjeux forts se distinguent en mettant en avant :

la nécessité d'étoffer l'offre existante (tourisme vert, modernisation de l'offre thermale...), la définition précise de protection des atouts touristiques, la structuration de la filière à l'échelle du Pays (lisibilité de l'offre, organisation des structures...).

Les richesses naturelles et culturelles sont fortement sollicitées dans les stratégies de développement touristique et appellent donc à la mise en place de dispositif de protection touchant tant au patrimoine bâti qu'au patrimoine naturel et paysager.

4.7.4. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 11, soit le nombre d'Espaces Naturels Sensibles (Étangs, cours d'eau, gorges, forêts, landes...) reconnus par le Conseil Général situé sur le périmètre du SCOT, sur les 36 que compte le département,
- 14 %, soit la part que représentent les sites naturels et paysagers remarquables repérés, inventoriés et protégés au niveau européen (réseau Natura 2000), ou national (ZNIEFF, site inscrit, classé etc...) sur le territoire du SCoT,
- 14 000 : nombre d'hectares que représente l'espace forestier sur la Communauté de communes du Pays de Tronçais,
- 47 % de l'offre en hébergement marchand du Pays est concentré sur la Communauté de communes du Pays de Tronçais,
- 6 EPCI (sur 7 que comptent le Pays) ont élaboré une Charte architecturale et paysagère,
- 272 000 hectares : superficie du bocage bourbonnais.

4.7.5. Principaux constats (SCoT 2013)

- Des éléments paysagers forts et emblématiques (bocage, vallée du Cher, forêt du Tronçais...) qui contrastent avec l'image industrielle de Montluçon,
- Un patrimoine naturel et architectural important qui dessine un cadre de vie de qualité,
- Un environnement sous pression en raison notamment de la poussée périurbaine et du mitage des espaces ruraux,
- Des activités touristiques encore insuffisamment développées malgré les nombreux atouts du territoire (nécessité de moderniser les structures d'hébergement notamment).

4.8. L'eau : vers une gestion rationnelle et durable de la ressource (SCoT 2013)

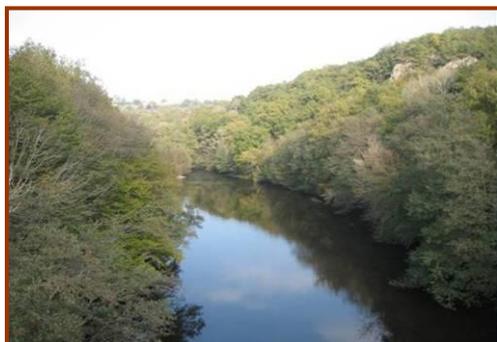
4.8.1. L'eau : un élément patrimonial à part entière

Situé au coeur du bassin versant du Cher Amont, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est une terre gorgée d'eau. Présente sous diverses formes, depuis les rivières, étangs, lacs, canaux jusqu'aux zones et prairies humides, l'eau marque les paysages et constitue un élément identitaire fort du territoire.

Le réseau hydrographique, extrêmement dense, se structure autour de la Vallée du Cher et ses principaux affluents (l'Aumance, l'Huriel, le Thizon et l'Oeil). Mais, au-delà de cette forme, l'eau n'est guère apparente et se laisse plutôt deviner derrière des écrans de végétation tandis que les fonds de vallées restent peu accessibles par le réseau routier.



Canal de Berry



Cours d'eau emblématique du territoire à l'origine de son développement industriel passé, le Cher s'écoule du plateau des Combrailles au Sud qui s'encaisse dans des méandres sinueux, à la plaine alluviale au Nord. Le long de son tracé, la présence de l'eau se voit ou se devine, au travers d'une végétation ripisylve et arborée ou arpentant les berges des versants encaissés. Le canal de Berry, qui longe le Cher en aval de Montluçon, souligne le lit de la rivière d'une trame boisée riche et linéaire marquant le bocage bourbonnais de son empreinte.

Les gorges du Cher

Patrimoine naturel d'exception, les milieux aquatiques constituent en premier lieu une véritable richesse environnementale au rôle multiple : diversité biologique et écologique, zone d'épandage des crues, espaces récréatifs, etc. Facteur de développement touristique pour le Pays, la ressource en eau est d'ailleurs valorisée au travers du thermalisme (Néris-les-Bains) et de promenades fluviales (bateaux électriques sur le canal). Cette image "verte et bleue" de la région gagnerait à être renforcée et mise en valeur par le biais d'une stratégie touristique globale sur le thème de l'eau.



Le Cher à Vallon-en-Sully

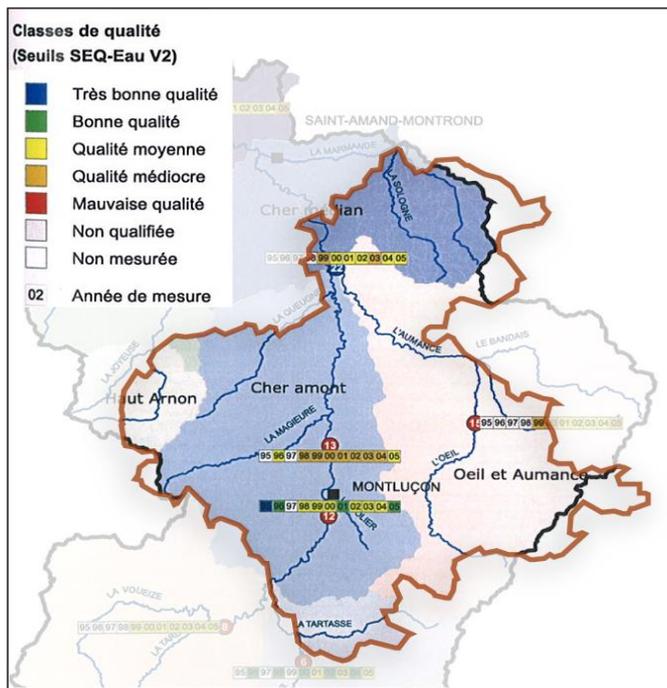
4.8.2. Une irrégularité en eau qui fragilise la ressource

Pendant plus de 20 ans, le projet du barrage de Chambonchard sur la haute vallée du Cher, a cristallisé le débat sur la question de la ressource en eau, dont les enjeux concernaient entre autres le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et plus particulièrement la ville de Montluçon. Ce projet s'est vu attribué des

objectifs variables au cours du temps (remédier aux problèmes de qualité des eaux, pallier aux risques d'inondations, fournir de l'eau potable en quantité suffisante, développer l'irrigation des cultures, etc.).

Malgré tout, l'eau constitue un enjeu de développement fort à l'échelle du territoire du SCOT en raison d'une irrégularité de la ressource, en quantité comme en qualité. Certaines saisons voient le Cher à son étiage le plus faible et les risques de dégradations demeurent, du fait de l'activité agricole et industrielle. De plus, la trop forte dépendance vis à vis de l'axe « Cher » où sont prélevés 2/3 des approvisionnements en eau de la zone demeure une contrainte majeure.

Qualité des eaux



La qualité des eaux souterraines, bien que naturellement acides, semble satisfaisante sur l'ensemble du territoire. A l'inverse, les eaux de surface sont plus vulnérables aux pressions de nature anthropique. La concentration des populations et des activités au sein de l'agglomération montluçonnaise expose le Cher à des pollutions ponctuelles d'origine domestique (assainissement), industrielle (ammoniac) et agricole (pesticides). Sur le reste du territoire, essentiellement rural, un assainissement déficient lié à la dispersion de l'habitat et à des pratiques agricoles intensives contribuent à la dégradation des cours d'eau secondaires (l'Oeil, l'Aumance) et des eaux de baignade, en particulier sur le Pays de Tronçais et le Pays d'Huriel.



L'Oeil



L'Aumance

Disponibilité de la ressource

Le socle géologique des Combrailles s'étend sur l'essentiel du Pays de Montluçon et de la Vallée du Cher. Composé de roches granitiques, il forme une couche imperméable limitant les capacités de stockage des sols. Par conséquent, les nappes d'eau souterraine peu étendues et sensibles aux sécheresses ne constituent

pas, à l'inverse du réseau hydrographique de surface, des ressources significatives en approvisionnement en eau pour le territoire.

Sur le plan quantitatif, la ressource est tributaire d'une pluviométrie irrégulière. En raison de l'imperméabilisation des sols, accentuée par l'augmentation des surfaces artificialisées, les eaux pluviales s'évacuent rapidement par ruissellement impactant la capacité de stockage des cours d'eau et des nappes souterraines. En période estivale le territoire souffre de pénuries d'eau marquées par une réduction des débits d'étiage du Cher ; à l'automne, les espaces urbains et périurbains les plus densément peuplés (60% de la population du Pays) sont vulnérables aux crues du Cher et de l'Aumance et/ou au risque de rupture de barrages.

Ces multiples pressions exercées sur les milieux récepteurs fragilisent la ressource en eau en quantité comme en qualité notamment à l'aval de l'agglomération montluçonnaise. La sécurisation et la pérennisation de la ressource en eau potable, l'amélioration des eaux du Cher, la préservation et la mise en valeur des biotopes aquatiques sont autant d'enjeux prioritaires pour assurer le maintien des activités et des populations en place ainsi que l'attractivité urbaine, industrielle, agricole mais aussi touristique du territoire de demain.

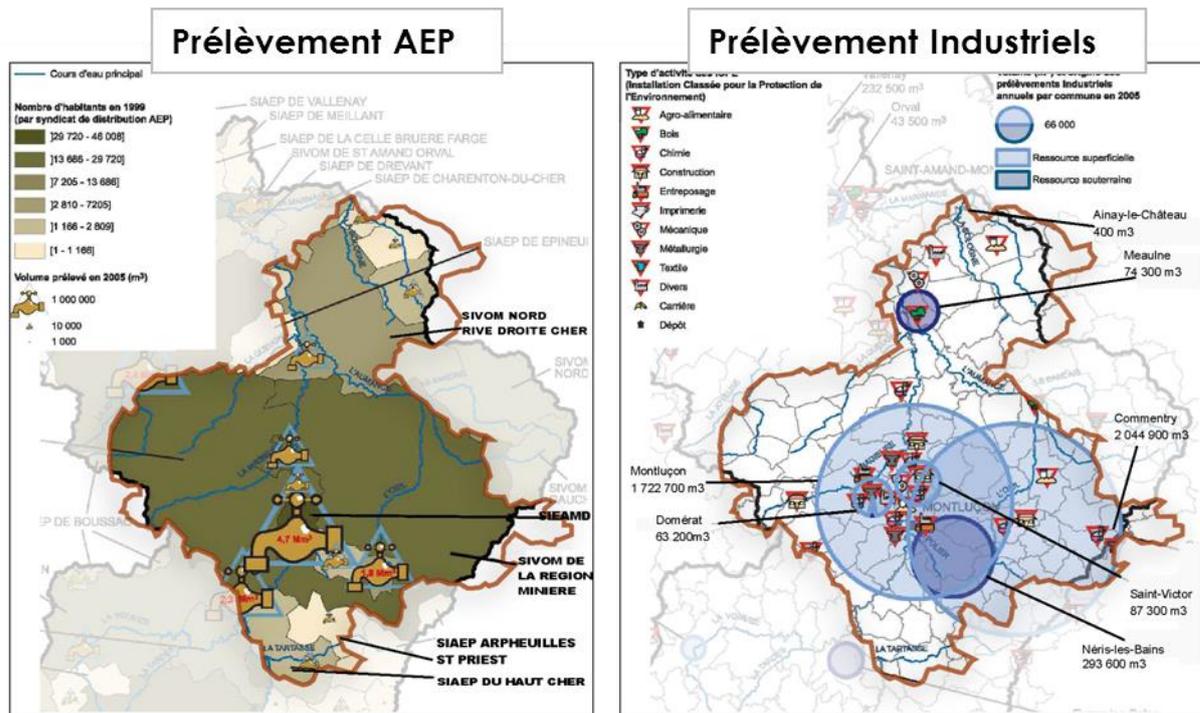


4.8.3. Une ressource de plus en plus sollicitée

L'alimentation en eau potable : un usage majoritaire et stratégique

La ressource en eau répond quotidiennement à de multiples usages notamment domestiques, industriels, agricoles, énergétiques, de détente et de loisirs. Sur le territoire du SCOT, l'alimentation en eau potable à usage domestique constitue l'usage prioritaire de la ressource. En raison de la faiblesse des nappes d'eaux souterraines, les prélèvements pour l'AEP comme pour l'industrie sont assurés pour l'essentiel par le réseau superficiel, notamment la vallée du Cher qui supporte près de 60% des volumes prélevés à l'échelle du SAGE. A l'inverse, les prélèvements pour l'usage agricole s'effectuent majoritairement dans le réseau souterrain.

Si la qualité de l'eau potable est globalement satisfaisante, la déficience de certaines stations d'épuration et l'absence de protection de certains captages font peser des risques importants de détérioration sur la ressource en raison de multiples pressions exercées sur les milieux récepteurs. Ressource abondante sur le territoire, l'eau n'en demeure pas moins fragile de par son exposition aux pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole ou l'aménagement d'ouvrages hydrauliques qui concourent localement à l'eutrophisation des cours d'eau. La diversité des pressions anthropiques et l'accroissement des prélèvements conduisent à des conflits d'usages en périodes d'étiage qui doivent amener le territoire à adopter une gestion plus rationnelle et durable de la ressource en eau en vue d'en assurer la pérennité.



4.8.4. Une gestion accrue

Documents et politiques cadres

Malgré la multiplication et le morcellement des unités de gestion et de distribution d'eau potable sur le territoire du Pays, (SIAEP Nord Rive droite du Cher, Compagnie Générale des Eaux, syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Montluçon-Désertines, etc.), la mise en place d'un SAGE sur l'ensemble du bassin Cher-Amont, couvrant le territoire du SCoT, permet désormais d'avoir une vision globale de la ressource en eau. Véritable document de gestion de l'eau, il s'inscrit dans le cadre de la réglementation existante et des différents outils définis localement à savoir la directive cadre sur l'eau, et le SDAGE Loire Bretagne. Il existe également un schéma d'alimentation en eau potable et industrielle des secteurs de Montluçon et Commentry, lancé en alternative au projet de Chambonchard. L'enjeu majeur du projet est bien de réduire la vulnérabilité de la ressource en eau par une diversification des sources d'approvisionnement et par l'amélioration de la qualité des ressources en eaux existantes.



4.8.5. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 2 000 km de réseau hydrographique,
- 278 plans d'eau,
- 26,3 Mm³ prélevés en 2005 pour l'AEP à l'échelle du SAGE contre 11,8 Mm³ pour l'irrigation agricole et 5,8 Mm³ pour l'industrie,

- 13 collectivités productrices et distributrices d'eau potable (8 syndicats, 5 communes indépendantes),
- 1 STEP à Montluçon d'une capacité de 89 000 équivalent habitant,
- 95 % de la population est raccordé à un assainissement collectif,
- 17 communes exposées au risque inondation, 20 au risque rupture de barrage,

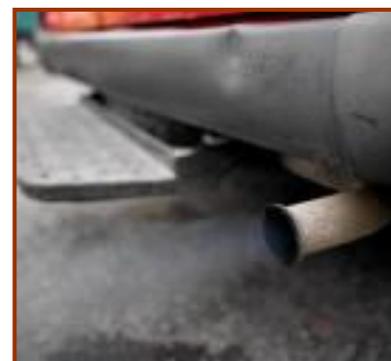
4.8.6. Principaux constats (SCoT 2013)

- L'eau : un élément patrimonial à part entière qui forge l'identité du Pays,
- Des besoins en eau croissants et une multiplication des usages,
- Une fragilisation de la disponibilité de la ressource en qualité et en quantité,
- Des efforts entrepris pour une gestion plus durable de la ressource.

4.9. La qualité de vie face aux nuisances et pollutions (SCoT 2013)

4.9.1. Transport et industrie : 1ers émetteurs de polluants atmosphériques

Malgré la nature du tissu économique local marqué par l'industrie et une périurbanisation croissante, la qualité de l'air est globalement satisfaisante sur le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La localisation géographique du territoire, au cœur de la plaine alluviale du Cher, lui assure une position ventilée favorisant la dispersion et la dilution des polluants atmosphériques. Le climat de type continental, tempéré par des influences océaniques, et la pluviométrie contribuent également à améliorer la qualité de l'air. Enfin, la présence de nombreux espaces forestiers, et notamment de la forêt de Tronçais, est un atout pour la lutte contre l'effet de serre.



Les émissions de polluants se concentrent aux abords des espaces les plus urbanisés, (notamment la ville de Montluçon qui bénéficie d'un suivi sur la qualité de l'air). A l'échelle du territoire du SCoT, le bassin industriel de Montluçon/Commentry se distingue par d'importantes émissions de dioxyde de soufre (SO₂). 6 établissements industriels spécialisés dans la pétrochimie et le chauffage urbain, principaux émetteurs de substances toxiques, font actuellement l'objet de surveillance et de quotas permettant la diminution des émissions polluantes.

L'organisation territoriale du Pays, marquée par la dispersion de l'habitat en milieu rural et la concentration des populations, des activités et des services aux abords de l'agglomération montluçonnaise, favorise quotidiennement l'usage des déplacements motorisés, source d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

Si les émissions industrielles devaient continuer à diminuer du fait d'une réglementation de plus en plus stricte, les émissions liées à l'usage de l'automobile devraient quant à elles progresser avec la croissance des flux routiers. En effet, le territoire est traversé par un nombre élevé d'infrastructures routières, siège d'un trafic important.

De manière générale, les émissions sont plus importantes en secteur urbain pour les déplacements à faible vitesse et de courte distance que sur les voies plus rapides (autoroutes, nationales).

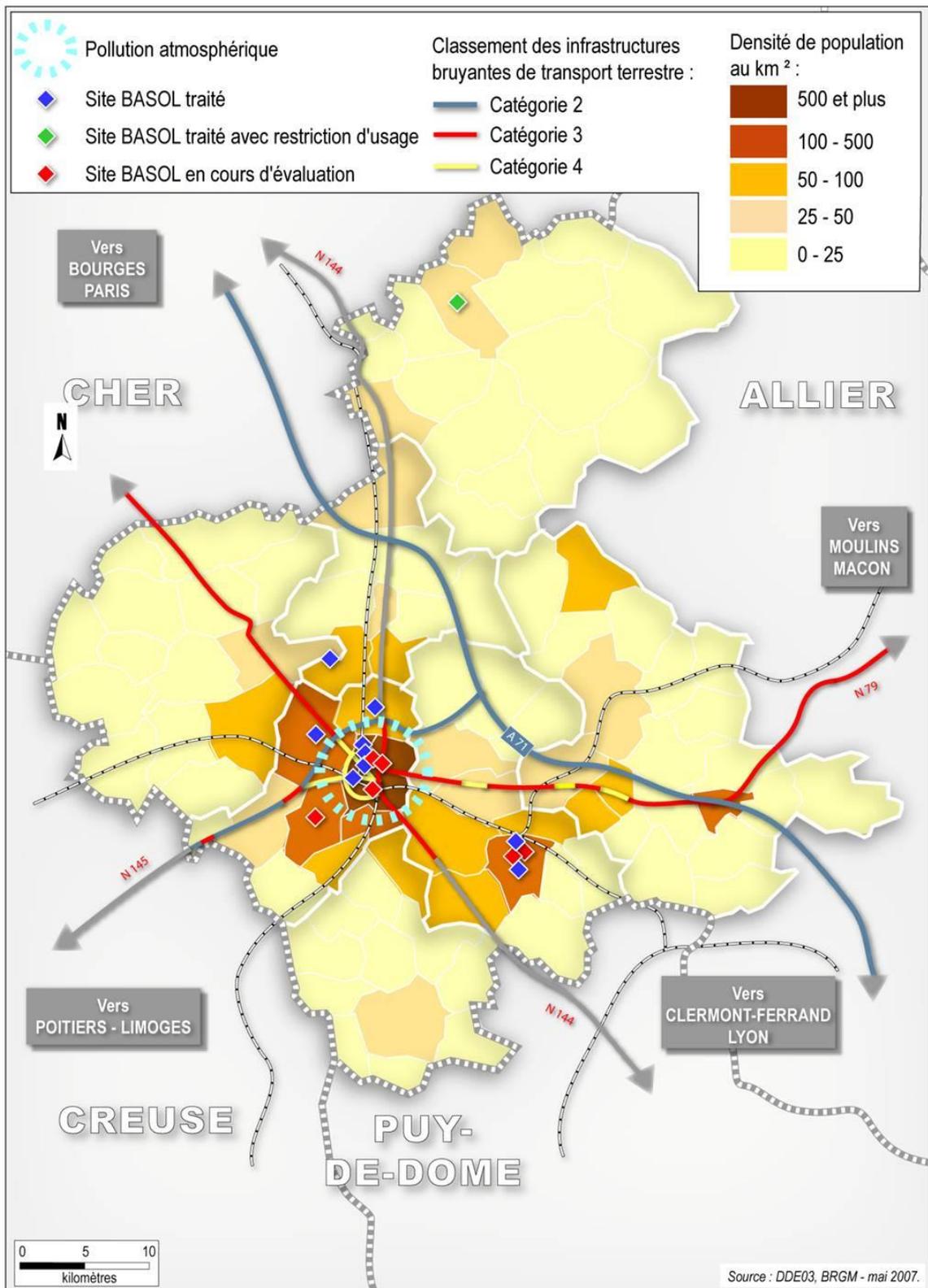
La pollution de l'air, bien que modérée, constitue un véritable enjeu en terme de préservation du cadre de vie. Le Pays doit ainsi s'orienter vers une réduction des polluants atmosphériques en milieu urbain en adoptant un cadre réglementaire agissant aussi bien sur les sources fixes de pollution, en particulier les installations industrielles, que sur les sources mobiles comme les transports.

4.9.2. Une pollution des sols héritée

Bassin industriel emblématique de la région auvergnate, le territoire du SCOT se caractérise par un passé minier conséquent marqué par la présence de carrières d'extraction de granulats et de nombreuses concessions minières, de houille et d'uranium en particulier, aujourd'hui inexploitées. Cet héritage expose les sols à une pollution d'origine industrielle très localisée.

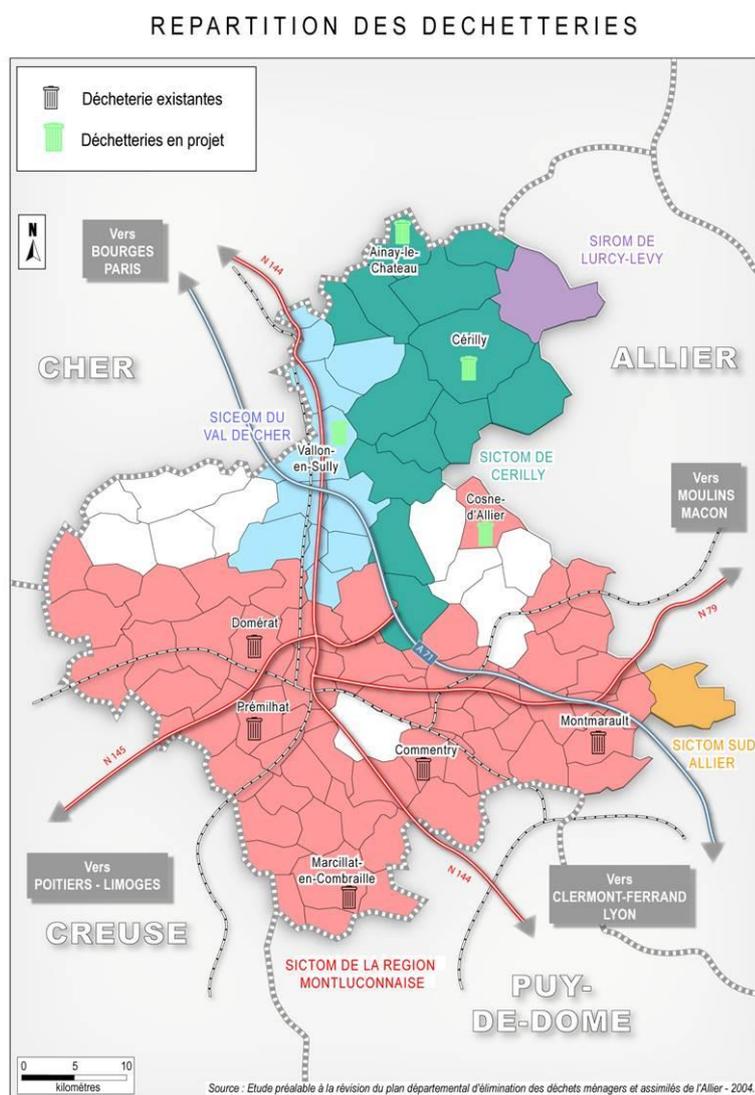
Au total, une quinzaine de sites sont concernés, les communes de Montluçon, Commentry, Saint-Victor et Domérat étant les plus affectées. Sur l'arrière-pays essentiellement rural, la surexploitation agricole, la prolifération de décharges sauvages et l'épandage des boues de la station d'épuration de Montluçon constituent également des sources notables de pollution bien que la localisation et l'étendue des dégradations soient plus difficilement appréhendables. A ce jour, la connaissance encore insuffisante des sites pollués existants complexifie leur traitement rendant leur gestion problématique à l'échelle du territoire.

POLLUTION ET NUISANCES



4.9.3. Une filière de gestion des déchets déficiente et inadaptée

Malgré une quantité de déchets ménagers produits sur le Pays relativement faible, le territoire souffre de moyens de collecte, de valorisation et de traitement insuffisants, inadaptés tant au volume qu'à la variété de déchets produits et ne répondant plus aux exigences réglementaires. De même, les filières spécifiques des déchets industriels et hospitaliers sont insuffisamment structurées au regard de la part importante que représentent ces activités sur le territoire. Cette gestion déficitaire a pour conséquence la saturation des décharges existantes, en partie liée à la fermeture du site de stockage de Domérat, et la création de décharges sauvages impactant fortement la qualité des sols.



La gestion des déchets représente une problématique réelle et quotidienne pour le Pays qui nécessite d'engager une réflexion globale sur l'organisation de la filière, notamment en milieu rural où la dispersion des producteurs complexifie et alourdit le coût de la collecte.

Face à ce constat, le Pays doit en conséquence se doter de capacités de traitement pour se diriger vers une modernisation de la filière des déchets, ainsi qu'une réduction et une mise en valeur, nécessaire à une relative autonomie territoriale. L'enjeu, multiple, de la gestion des déchets se pose à la fois en terme économique, sanitaire, environnemental et d'image en vue d'en faire un vecteur de qualité de vie pour le Pays.

En 2003, la Communauté de communes de la région de Montmarault a mis en place une opération de collecte des plastiques agricoles en vue de leur recyclage. 30 tonnes de plastique ont été collectées. Cette opération a été étendue au Pays.

4.9.4. Des nuisances sonores principalement liées au trafic automobile

Les nuisances sonores sont dénoncées par une large majorité de Français comme la première gêne à laquelle ils sont confrontés dans leur vie quotidienne.

Le Pays de Montluçon et de la Vallée du Cher apparaît comme une région peu concernée par la problématique du bruit. Le territoire dispose en effet de vastes espaces de calme qui sont une de ses spécificités et un des éléments de sa richesse.

Le trafic routier, principale source de nuisance sonore, affecte cependant un tiers des communes du territoire aux abords des principaux axes de circulation, en particulier l'A71, la N145, la N144 et la N79.

Un observatoire du bruit, en cours de finalisation, devra permettre de recenser les zones de bruit critique sur l'ensemble du réseau routier, et de définir pour les routes nationales, les « points noirs bruits » ainsi que les mesures à adopter pour résorber les nuisances sonores.

4.9.5. Chiffres clés

- 72% des français perçoivent la pollution atmosphérique comme une réelle menace pour la santé,
- 11 millions de tonnes de polluants sont émis chaque année en France,
- 18 000 tonnes de monoxyde de carbone sont annuellement émises dans l'arrondissement de Montluçon,
- 17 sites pollués recensés dans la base de données BASOLS,
- 3 syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères : le SICTOM de la région montluçonnaise, le SICEOM du Val de Cher ainsi que celui de Cérilly,
- 45 000 tonnes/an de déchets ménagers du SICTOM de la région montluçonnaise,
- 7 déchetteries,
- 73 500 tonnes de déchets au Centre d'Enfouissement Technique de Maillet en 2006,
- 133 000 tonnes de déchets ménagers collectés dans l'Allier en 1999, soit 380 kg / hab / an,
- 30 tonnes de plastiques agricoles collectés et recyclés en 2003,
- 43 % des Français disent être gênés par le bruit,
- 32 communes sont concernées par un classement de voie selon leur niveau de nuisance sonore.

4.9.6. Principaux constats

- Malgré un passé industriel, un territoire relativement peu soumis aux pollutions diverses,
- Les déchets : une gestion encore déficiente, source de dégradation du cadre de vie,
- Une organisation territoriale induisant des déplacements croissants, sources de dégradation de l'environnement sonore,
- Les émissions de polluants et de gaz à effet de serre sont aujourd'hui davantage liées au transport qu'à l'activité industrielle.

4.10. Energie et gaz à effet de serre : une nouvelle donne à prendre en compte (SCoT 2013)

Le « Grenelle de l'environnement » vient de confirmer que les enjeux liés au réchauffement climatique et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (G.E.S) sont désormais au cœur des priorités des politiques publiques. La France a pris un engagement fort en la matière : diviser par 4 ses émissions de G.E.S. d'ici 2050.

Suite aux quatrièmes rencontres nationales des SCoT qui se sont tenues à Dijon en septembre 2007, élus et techniciens présents ont convenu que leurs politiques locales de l'urbanisme et des déplacements conditionnent environ 40% des émissions de Gaz à Effet de Serres et 60% des consommations d'énergie.

Les collectivités locales sont plus que jamais responsables de leur gestion énergétique et apparaissent comme un acteur majeur de la lutte contre l'effet de serre notamment à travers leurs décisions d'équipement (aménagement, urbanisme, transport, etc.)

Depuis quelques années sont expérimentées des pistes d'actions concrètes (tri sélectif, usage du vélo, covoiturage, énergies renouvelables, etc.) pour réduire à la fois notre dépendance énergétique et notre participation aux émissions de G.E.S. Il s'agit désormais de franchir une étape supplémentaire. Le SCoT en fournit l'occasion.

4.10.1. Un bilan énergétique déficitaire

Région déficitaire en matière d'énergie, l'Auvergne ne produit que 14,3% de sa consommation énergétique. Malgré consommation par habitant relativement modeste, la dépendance énergétique de la région, particulièrement importante, ne cesse s'accroître du fait de besoins de plus en plus croissants.



une
en

Le secteur résidentiel tertiaire est le premier poste consommateur d'énergie. Le parc de logement dominé par la maison individuelle (70% des résidences principales), souvent vétuste et ne répondant pas aux normes thermiques actuelles, entraîne de fortes consommations et déperditions énergétiques, notamment en milieu rural où ce type d'habitat le plus répandu. La structuration même de l'espace, marquée un vaste arrière-pays rural, induit de nombreux déplacements motorisés accentuant la dépendance du territoire vis à vis des énergies fossiles, coûteuses et polluantes.



est
par

Bien que la prégnance d'espaces ruraux et naturels constitue un véritable atout au service de l'attractivité du Pays, elle n'en demeure pas moins une fragilité importante en matière de consommation énergétique.

4.10.2. Un patrimoine naturel, porteur de ressources énergétiques locales

On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables : énergies éolienne, solaire, géothermique, hydroélectrique, bioénergie...Elles servent à produire de la chaleur ou de l'électricité. Présentant de faibles impacts pour l'environnement, ces énergies sont théoriquement inépuisables puisque renouvelables. Toutefois elles présentent des potentiels variables selon la localisation géographique, les facteurs climatiques, etc.

Le Pays de Montluçon et de la Vallée du Cher possède de nombreuses ressources locales pour la production énergétique (bois, hydraulique en premier lieu mais également éolien et géothermie). Cependant, ces énergies restent à ce jour marginales et insuffisamment exploitées sur le territoire. Un développement volontariste des énergies renouvelables permettrait d'offrir une alternative séduisante aux énergies fossiles, dans le respect du cadre de vie et de l'environnement, et d'accroître les moyens de production locaux afin de réduire la dépendance énergétique du Pays vis à vis des territoires extérieurs.

Le bois

La présence de nombreuses zones boisées (essentiellement privées) sur le territoire du SCOT, et d'une activité économique axée sur la filière bois, peut représenter un potentiel énergétique important. La Forêt de Tronçais, paysage naturel emblématique Pays, constitue l'une des plus grandes chênaies européennes et occupe à elle seule 10% du territoire, au Nord du Pays.



du

En région Auvergne, l'utilisation du bois-énergie est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Cette exploitation, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, contribue à la fois à la valorisation des rebuts tout en contribuant à l'entretien du domaine forestier. Cependant, malgré un potentiel important, la filière bois semble insuffisamment structurée sur le territoire du SCOT, en particulier les domaines bois-construction et bois-énergie. Seul le Pays de Tronçais s'appuie aujourd'hui sur cette ressource naturelle, principalement dans les secteurs de la sylviculture et de la fabrication des merrains pour la vinification du cognac et des vins de Bordeaux. Une utilisation accrue de ce matériau renforcerait pourtant l'image « verte » de la région tout en constituant une filière économique en devenir.

Enfin, aux ressources forestières s'ajoutent les produits bois issus de la taille des haies. Ces chutes pourraient être valorisées par la filière énergétique.

L'hydro-électricité



En raison de son réseau hydrographique extrêmement dense, le potentiel hydraulique du territoire est exploité par deux barrages hydro-électrique implantés sur la partie amont du Cher : le barrage de Rochebut sur les communes de Teillet-Argenty et Mazirat, et le barrage du Prat sur les communes de Teillet-Argenty et Sainte-Thérence. Bien que l'hydro-électricité constitue une source énergétique non négligeable, son développement est cependant à modérer, la présence de barrages modifiant localement le fonctionnement des milieux aquatiques et fragilisant leur équilibre.

Le potentiel éolien

De par son climat de type continental à forte influence océanique, l'ensemble du Pays constitue selon l'atlas de développement de l'éolien un site potentiel pour le développement de l'éolien (vitesse des vents supérieure à 6m/s pour une hauteur par rapport au sol de 100 m). Plusieurs projets de Zone de Développement Eolien (ZDE) sont actuellement à l'étude sur certaines communes à l'ouest du territoire du SCOT et notamment sur la Communauté de communes du Pays d'Huriel. Renouvelable et écologique, l'éolien offre un potentiel énergétique majeur pour l'alimentation de vastes secteurs isolés de très faible densité dans le respect de l'environnement.



4.10.3. Chiffres clés (SCoT 2013)

- 95 % de la production électrique auvergnate est assurée par l'hydraulique,
- Le bois énergie, représente environ 10 % de la consommation énergétique globale de la région
- 80 : émissions de CO2 pour un déplacement en voiture, en g/km/personne (train diesel : 20),
- 15 % : part de l'automobile dans le budget des ménages du SCOT,
- Les collectivités contribuent à émettre plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre soit une soixantaine de millions de tonnes éq.CO2 par an,
- 75% de l'énergie consommée par une commune l'est par ses immeubles,
- Les OM (ordures ménagères) dégagent du méthane, un GES 23 fois plus puissant que le CO2.

4.10.4. Principaux constats (SCoT 2013)

- Un bilan énergétique déficitaire,
- Un potentiel fort dans le domaine des énergies locales et renouvelables,
- Des filières économiques encore insuffisamment structurées.

4.11. Compléments diagnostic (REVISION PARTIELLE)

4.11.1. Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, art. L 141-3 CU

Résumé et constats (détail de l'étude voir annexe A6)

Modèles MOS 2003-2013

Elle s'effectue en constituant ce que l'on appelle un Modèle d'Occupation des Sols (MOS). Il est très difficile de constituer un MOS de toute pièce à l'échelle d'un SCoT, elle a donc été menée en confrontant deux MOS existants :

- l'un à petite échelle, CORINE Land Cover, historisé (2000, 2006, 2012) et donc de précision relative
- et un deuxième modèle OSCOM de 2016, à grande échelle beaucoup plus précis mais non historisé et donc complété par des données littérales historisées.

La méthode d'analyse a été explicitée et les résultats des deux méthodes confrontées en annexe A6.

Compte-tenu de ces éléments on peut donc estimer qu'une consommation moyenne de **700 ha** des espaces agricoles (à 90%) et forestiers (à 10%) sur l'ensemble du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sur la période 2003-2013 semble un indicateur assez proche de la réalité.

La part des surfaces urbanisées dans ce chiffrage est de 400 ha, celles-ci représentant donc 60% des surfaces artificialisées.

De plus, comme les deux MOS le confirment, l'artificialisation progresse mais à un rythme beaucoup plus lent, presque deux fois moins rapide entre 2013 et 2008 qu'il ne l'était entre 2003 et 2008.

Notons enfin que la progression est variable suivant les territoires, mais elle est cependant nettement supérieure en secteur 'périurbain' et dans les pôles intermédiaires.

- De 2008 à 2013, le territoire continue à consommer de l'espace mais de manière beaucoup plus raisonnée (consommation d'espace divisée par 2). Plusieurs facteurs pourraient l'expliquer : la montée en puissance des documents d'urbanisme du territoire (la plupart approuvés à partir de 2005), une diminution de la demande de logements liée à la crise immobilière de 2008...

- La consommation d'espaces est beaucoup plus marquée dans les zones périurbaines que dans le reste de l'armature territoriale (+12%), le cœur urbain étant moins impacté (+4%).

Portail National de l'Artificialisation 2009-2019

L'analyse de la consommation d'espace sur 10 ans montre une valeur moyenne de consommation d'espace de **89 ha/an** sur cette période. On note également une baisse sensible entre 2009-2014 (108 ha/an en moyenne) et 2014-2019 (70 ha/an en moyenne). On constate néanmoins sur l'année 2019 une très forte hausse (x3) passant de 47 ha sur 2017-2018 à 126 ha entre 2018 et 2019.

La consommation globale sur 10 ans (Surface de Naturel-Agricole-Forestier-NAF- vers Artificialisé) s'établit à 887 ha sur le périmètre du PETR répartie comme suit :

648 ha de surface NAF destinée à l'Habitat (73%), 177 ha de NAF destinée à l'activité (20%), 14 ha destinée au mixte (1%) et 49 ha inconnu (6%).

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

- Réduction de la consommation d'espace

PADD : Disposant désormais d'un état zéro pour le suivi de la consommation d'espace, il est important de faire un rappel de la nécessité d'une réduction de la consommation d'espaces et d'un suivi bi-annuel à l'aide du Modèle d'Occupation des Sols historisé

4.11.2. Identification des espaces de densification et de mutation), art L 141-3 CU

Résumé et constats (détail : voir annexe A7)

Les 90 communes du territoire du PETR ont été analysées et une proposition des secteurs d'identification a été faite (carte envoyée à chaque commune) pour complément éventuel et validation.

Des échanges PETR-Mairie ont ensuite été effectués, et en absence de réponse, dans certains cas une relance globale a également été réalisée.

De manière générale, la notion d'espaces de densification et de mutation n'a pas toujours été bien appréhendée et pour les communes intégrées à l'élaboration d'un PLUi, tout comme la nécessité d'une pré-identification de ces zones qui seront analysées dans le document d'urbanisme.

La notion de 'densification' est encore mal perçue par la plupart des communes du territoire. Il ne s'agit pas forcément de centraliser systématiquement les constructions dans les centres bourgs (certains villages sont d'ailleurs uniquement constitués de hameaux dispersés avec un centre bourg peu habité)., mais de trouver le meilleur équilibre entre l'attractivité de ceux-ci et les objectifs de réduction de la consommation d'espace et le respect de l'environnement

64 communes sur 90 ont validé explicitement la carte de densification après compléments éventuels.

Une carte des espaces de densification a été mise à jour globalement sur SIG et 2 catégories de documents ont été produits :

- une cartographie sectorielle au format A3 découpant le territoire en 5 zones (cartes [C5_1](#) à [C5_5](#))
- une cartographie communale au format A4 pour chacune des 90 communes (cartes [C5_6](#) à [C5_95](#))

Ces secteurs d'identification devront servir de base à l'analyse de densification devant figurer dans les documents d'urbanisme. En effet, lors de la révision ou de la création des documents d'urbanisme, une analyse de densification devra être établie sur la base des secteurs pré-identifiés dans le SCoT.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

- Nécessité d'une densification/mutation

PADD : Rappeler les principes de densification/mutation initiés par la loi ALUR et repris dans le Code de l'Urbanisme (Art. L141.3 et L.151.4) et utiliser la pré-identification faite dans le diagnostic. Avoir un retour annuel des constructions neuves et surfaces consommées pour satisfaire au suivi de densité du SCoT

4.11.3. Actualisation partielle du diagnostic : population, logements (complément)

NB : Les analyses ci-dessous ont été établies lors de la phase 'Diagnostics' en 2017.

L'Observatoire du PETR 2021 (<https://vallee2.fr/observatoire-du-pays/>) présente des données actualisées avec des cartes et tableaux à jour sur toutes les thématiques.

Néanmoins, la tendance affichée dans les données actualisées reste la même et ne remet pas en causes les conclusions ci-après.

Résumé et constats (détail voir annexe A8)

Population

Populations municipales 2013, 2018, et évolution 2013-2018

A périmètre égal, la population du PETR au 01/01/2018 (107512 habitants) est en baisse 5450 habitants (soit -4.82% en 11 ans, -0,44% par an) par rapport aux données de 2007 (112962 habitants) ayant servi de base au SCoT de 2013. Le territoire est donc en situation de nette décroissance.

Sur la période des derniers chiffres de l'INSEE 2013-2018, la baisse est de 4130 habitants soit -0,74% par an.

Le scénario de développement du territoire, établi sur l'hypothèse d'une augmentation de la population de (croissance de +4% en moyenne sur 2007-2021, soit +0.28% par an) était donc particulièrement ambitieux.

Concernant la répartition de la variation de population analysée à partir des derniers chiffres de l'INSEE sur la période 2013-2018, celle-ci peut se faire selon deux approches géographiques.

- Par armature territoriale, on constate que l'accroissement de la population se fait uniquement dans le périurbain désormais (+0,72%). Toutes les autres zones perdent des habitants, avec une très forte baisse en cœur urbain (-5,92% à l'échelle de la zone sauf Désertines qui gagne des habitants, dans les pôles intermédiaires (-2,43%) et même dans les communes rurales (-2,39%) qui en 2013 gagnaient des habitants.

Le nécessaire rééquilibrage prévu dans le SCoT avec des taux d'accroissement de résidences principales (45% des nouveaux logements en Cœur Urbain, 23% dans les Pôles Intermédiaires, 17% dans les communes rurales, 15% en Périurbain) se justifie donc réellement.

- Par EPCI, tous les EPCI voient leur population diminuer sur 2013-2018. La baisse dépasse les -4 points en pourcentage sur Montluçon Communauté (-4,64%), approche les -3% sur Commentry Montmarault Nérès Communauté (-2,63%) et le Pays d'Huriel (-2,83%).

Toutes proportions gardées, la baisse est un peu moins inférieure pour le Val de Cher (-2,43%) et le Pays de Tronçais surtout (-1,35%).

L'examen détaillé par commune reflète bien la situation de décroissance très marquée dans les villes les plus importantes de chaque EPCI (cf [carte C2_3](#)).

Population, taux d'évolution annuel 2013-2018, solde naturel et migratoire

Le taux d'évolution annuel confirme la situation de décroissance à -0,74% par an, pour moitié due au solde naturel et pour moitié au solde migratoire.

Le solde naturel est positif uniquement en périurbain.

Le solde migratoire est fortement négatif dans le cœur urbain, un peu moins dans les communes rurales. Il reste positif en périurbain et a fortement augmenté dans les pôles intermédiaires.

Population, indices de jeunesse 2013, 2018 et évolution 2013-2018

Pour le PETR, l'indice de jeunesse a diminué en 5 ans passant de 0,64 à 0,58, toujours très en dessous de 1.

Il est un peu meilleur en périurbain et dans les communes rurales. Tout comme il l'est pour le Pays d'Huriel et le Val de Cher alors qu'il est extrêmement bas pour le Pays de Tronçais (0,39).

Répartition de la Population

Les tableaux [C2_6](#) appellent les remarques suivantes :

La population du PETR est vieillissante, la part des +60ans a fortement augmenté en 10 ans passant de 29,8% en 2008 à 34,8% en 2018. Dans la même période, la proportion des -30ans a diminué de 30,1% à 29,3%.

Si la plupart des EPCI ont des proportions de personnes de -60ans entre 30 et 35% du nombre de leur population municipale, le Pays de Tronçais dépasse les 42%. Concomitamment, la proportion des personnes de -30ans y est la plus faible (22% environ) alors qu'elle oscille entre 28% et 31% dans les autres EPCI.

Logements

Résidences principales 2013, 2018 et évolution 2013-2018 (INSEE 2021)

La baisse du nombre de résidences principales à l'échelle du PETR est très importante (-1066 en 5ans), elle est due à une seule armature territoriale (le cœur urbain) et un seul EPCI (Montluçon Communauté). Alors même que de nouvelles résidences principales ont été créées, cette baisse très importante pourrait être liée d'une part au nombre important de changement de catégorie de logements (de logements 'résidences principales' vers des 'logements vacants' ou des 'résidences secondaires') et d'autre part par des déconstructions.

Résidences secondaires 2013, 2018 et évolution 2013-2018 (INSEE 2021)

Le nombre de résidences secondaires est globalement stable à l'échelle du PETR, mais la situation est très contrastée.

Par armature territoriale, il a augmenté très fortement dans les 4 communes du cœur urbain, un peu moins en périurbain. Par EPCI, on constate une très forte augmentation pour Montluçon Communauté et une hausse également pour le Val de Cher.

A l'opposé, les communes rurales et les pôles intermédiaires voient leur nombre de résidences principales diminuer fortement (par armature territoriale), tout comme celles du Pays d'Huriel et du Pays de Tronçais.

Logements vacants 2013, 2018 et évolution 2013-2018 (INSEE 2021)

Le nombre de logements vacants a explosé en 5 ans pour toutes les armatures territoriales (+20%) et pour tous les EPCI, des hausses extrêmement fortes se trouvant en cœur urbain et dans les communes rurales (par armature territoriale), et par EPCI à Montluçon Communauté et le Pays d'Huriel.

Taux de vacance 2013, 2018 et évolution 2013-2018 (INSEE 2021)

Le taux de vacance ne cesse d'augmenter à l'échelle du PETR et il atteint la valeur de 16,52% en 2018, il a bondi de plus de 2,5% depuis 2013 (taux de 13,96%).

Les taux les plus forts (au-dessus de 17 et même 18%) et les augmentations associées se trouvent dans le cœur urbain et les communes rurales (par armature territoriale) et à Montluçon Communauté et le Pays d'Huriel (par EPCI). Seule l'armature territoriale périurbaine et l' EPCI du Val de Cher parviennent à contenir la hausse.

Avant même la question de l'équilibre des nouveaux logements, le SCoT l'avait ciblé comme première prescription prioritaire, mais cela se confirme à nouveau, la réduction du nombre de logements vacants reste LE PROBLEME auquel le territoire se voit confronté en priorité.

La vacance de logements est bien sûr en lien direct avec la décroissance démographique, et la construction neuve ne fait qu'accentuer le phénomène. Et on assiste en fait à un phénomène réel de déplacements de populations. Des ménages quittent des logements anciens (plus adaptés à leurs besoins, souvent mal isolés) en cœur urbain ou dans les pôles intermédiaires souvent pour faire construire en périurbain.

Logements autorisés, moyenne annuelle 2011-2015 et 2016-2020 (SITADEL 04/2021 en date réelle)

On constate une chute de -40% en moyenne sur le PETR du nombre annuel de logements autorisés, encore plus forte pour le cœur urbain (-50%) légèrement moins marquée toutefois pour le périurbain (-31%).

Logements commencés, moyenne annuelle 2010-2014 et 2015-2019 (SITADEL 04/2021, en date réelle)

La baisse est encore plus forte pour les logements commencés avec -57% de baisse en moyenne annuelle entre les deux périodes, la baisse dépasse même les -60% pour les communes rurales et le cœur urbain (par armature territoriale) et pour Commeny Montmarault Nérès Communauté et Montluçon Communauté (par EPCI).

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

Les projections faites en 2013 ne se sont pas réalisées (augmentation de la population de +4% sur 14 ans soit +0.28% par an, meilleure répartition de l'accroissement de la population, diminution de la vacance). Elles avaient conduit à envisager dans le DOO des éléments forts qu'il faut conforter.

1. Mieux intégrer les enjeux environnementaux à la localisation, la production et la typologie des logements

Pistes PADD :

- Mieux lutter contre la vacance de logements et privilégier la réhabilitation à la construction
- Densifier l'habitat pour réduire la consommation d'espace
- Prioriser un habitat à forte qualité environnementale, paysagère et développement durable

2. Intégrer les enjeux du développement du numérique à la localisation et à la structure des nouveaux logements

Pistes PADD :

- Vérifier les possibilités de bonne couverture numérique de tout projet de nouvelle construction et en assurer la compatibilité technique

3. Faire du rééquilibrage de l'offre de logements vers les centralités (cœur urbain et pôles intermédiaires) une priorité

Pistes PADD

- Renforcer l'armature territoriale en rééquilibrant l'offre de logements sur le territoire (spatialisé)
- Développer et rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur le territoire en privilégiant la réhabilitation (spatialisé)
- Développer une offre de logements en adéquation avec les profils des ménages, favoriser la mixité (spatialisé)

4.11.4. Actualisation des Zones d'Activités (complément)

Résumé et constats (détail : voir annexe A10)

Actualisation des ZA

Un des objectifs prioritaires de la révision partielle du SCoT était d'actualiser l'inventaire et la typologie des zones d'activité afin d'une part de définir un état zéro de suivi et aussi de pouvoir définir un taux d'occupation moyen sur l'ensemble du Pays et d'affiner la notion de taux d'occupation.

Comme rappelé en annexes, les Zones d'Activités Economiques identifiées comme telles par faisceau d'indices seront donc automatiquement sous compétence EPCI. Les ZAE n'ayant pas été retenues, n'auront pas ce qualificatif et ne pourront pas être développées.

Tableau C3_1 : Le PETR compte 731 ha de ZA utilisables et 224ha de disponibles dont 70 ha d'équipés et 154ha de non équipés soit un taux d'occupation moyen de 68%.

Notion d'occupation des ZA

Par ailleurs, il a été constaté une difficulté relative à la notion d'occupation des ZA, permettant d'étendre une ZA existante ou d'en ouvrir une nouvelle. L'extension ou l'ouverture d'une nouvelle zone n'est possible aujourd'hui qu'à la condition suivante : sur le même bassin de vie, il n'existe pas d'autre ZA dont le taux d'occupation est inférieur à 75%. Il a été constaté un blocage avec cette formulation. Un artisan d'art souhaitait installer ses locaux >3000m² dans une ZA à Huriel, actuellement occupée à +75%, et pouvant être étendue. La ZA voisine de la Chapelaude étant vide, il était impossible avec cette formulation d'envisager une extension de la zone.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

1. Mieux intégrer les enjeux environnementaux à l'emplacement et à la structure des ZA

Pistes PADD :

- Maîtriser la consommation d'espace en utilisant les ressources foncières disponibles dans les ZA existantes, faire une proposition de dérogation pour les conditions d'ouverture d'une nouvelle zone sur un même bassin de vie
- Réhabiliter les friches industrielles et commerciales
- Travailler la densité des activités économiques
- Renforcer l'attractivité territoriale par une meilleure intégration des activités économiques à l'environnement, à la qualité paysagère, au développement durable et au tourisme
- Veiller au développement du volet environnemental dans les documents d'organisation de ZAE

2. Intégrer les enjeux du développement du numérique au foncier économique

Pistes PADD :

- Faire du développement de la qualité de la couverture du numérique une priorité dans l'ensemble des secteurs à vocation économique (ZA et hors-ZA)

3. Aller vers une proposition pour rendre le foncier économique inutilisé utilisable par le monde agricole

Pistes PADD :

- Orienter à la baisse les surfaces consacrées aux activités économiques en restituant au monde agricole des zones de foncier économique non utilisées, non appropriées ou non utilisables

4. Conforter la structuration des Zones d'activité du PADD de 2013

Pistes PADD

- Conforter la structuration en 3 niveaux de zones
- Assurer l'implantation de la bonne entreprise au bon endroit

4.11.5. Actualisation des données 'mobilité'

Résumé et constats (détail voir annexe A9)

- 1359 ménages sans voiture habitent à distance de la plupart des commerces et services : 458 ménages sans voiture en périurbain, et 901 ménages sans voiture dans les communes rurales / 68361 voitures pour 110996 habitants => 42635 habitants, soit 38% de la population, n'ont pas accès à l'automobile ou sont tributaires d'autres personnes pour se déplacer en voiture
- 20000 environ n'y ont pas accès car ils n'ont pas l'âge requis (-18ans)
- 6500 environ sont des personnes de +75ans n'ayant pas le permis ou ne conduisant plus
- 16135 n'y ont pas accès pour d'autres raisons : choix, ressources modestes, maladie, etc ...
- En ne tenant pas compte des personnes mineures conduites par des adultes, on peut donc considérer qu'une politique des déplacements basée uniquement sur l'automobile laisserait 22635 personnes sur la touche (soit 20% de la population).
- près de 60% des actifs ayant un emploi se déplacent pour aller travailler (en voiture à 81%), et 41% des scolaires se déplacent pour l'école ou les études
- un coût de la voiture tout compris qui exclut les personnes modestes.
- la place faible des modes doux dans les modes de transport
- l'émergence de modes de transport plus propres, plus économiques et écocitoyens : covoiturage, autopartage, voitures et vélos électriques

A noter également deux projets d'importance en cours pour le territoire :

- Domaine routier : création de l'autoroute A79 entre Montmarault et Digoin visant à sécuriser la RCEA particulièrement meurtrière sur ce tronçon (fin des travaux en 2022)
- Domaine ferroviaire : projet de la Société Coopérative française d'Intérêt Collectif (SCIC) RailCoop (basé dans le Lot) de réouverture de ligne Bordeaux-Lyon en 06/2022. Le 22/09/2021, le ministère de la Transition Ecologique a octroyé la licence d'entreprise ferroviaire. Une première ligne de frêt entre Vivier-Decazeville et Toulouse-Saint-Jory circulera en 11/2021.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

1. Mieux intégrer les enjeux environnementaux à l'optimisation des mobilités sur le territoire

Pistes PADD :

- Développer les infrastructures nécessaires à l'alternative à la voiture individuelle de manière raisonnée avec une qualité environnementale et paysagère forte

2. Intégrer les enjeux d'une bonne couverture numérique pour l'optimisation des mobilités

Pistes PADD :

- Faire de la bonne couverture numérique un enjeu prioritaire pour le développement des alternatives au tout voiture

3. Favoriser le développer des modes doux et autres alternatives à la voiture individuelle dans le domaine de l'urbanisme

Pistes PADD :

- Développer les modes de déplacement en complétant et organisant l'offre de mobilité sur le territoire
- Favoriser la mise en place d'une centrale de mobilité à l'échelle du PETR

- Aller vers des villes et bourgs marchables
- Mettre en place un réseau cyclable autour des principaux pôles générateurs de déplacements
- Développer le covoiturage, l'autopartage

4. Renforcer et développer la place des transports collectifs

Pistes PADD :

- Créer de véritables gares pôles d'échange
- Favoriser l'intermodalité et aller vers une unité tarifaire
- Favoriser un rabattement de l'offre de Transports en commun vers les gares de Commentry et Vallon-en-Sully

4.11.6. Diagnostic agricole (complément)

Résumé et constats (détail : voir annexe A11)

On assiste à une chute importante du nombre des exploitations (ces dernières devenant de plus en plus importantes) et la succession s'avère souvent difficile.

Le nombre d'actifs agricoles diminue fortement dans certains secteurs et augmente sensiblement dans d'autres. Il faut donc veiller à permettre la poursuite de l'activité agricole.

L'élevage bovin de races à viandes est un domaine où le territoire se distingue particulièrement, en liaison directe avec la forte proportion de zones de bocage.

L'industrie agroalimentaire est très forte puisqu'elle emploie 850 personnes sur le PETR (Socopa à Villefranche : 600 et Puygrenier à Montluçon : 250), soit près de la moitié des emplois du département dans le secteur de la viande (1800 emplois)

Comme le soulignait le SCoT en 2013, il est primordial de faciliter le maintien des zones agricoles et d'identifier les secteurs à forte valeur agricole, tout en respectant l'environnement paysager et naturel.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

1. Mieux intégrer les enjeux environnementaux à l'agriculture

Pistes PADD

- Agir pour le maintien des surfaces agricoles par une urbanisation respectueuse de l'activité et des espaces agricoles
- Agir pour le maintien des surfaces agricoles par l'utilisation du foncier économique non utilisé
- Mieux intégrer les marqueurs forts de biodiversité de la Trame Verte et Bleue locale du SCoT
- Mieux définir les conditions d'implantation des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, biomasse, méthanisation) sur le territoire agricole
- Encourager une agriculture durable, biologique et raisonnée
- Encourager une agriculture en circuits courts, en vente directe

2. Intégrer les enjeux du développement du numérique pour le développement et la viabilité des exploitations agricoles

Pistes PADD

- Associer le développement du numérique à l'activité agricole

3. Faire valoir l'économie agricole sur le territoire

Pistes PADD

- Faire valoir la qualité des productions locales pour assurer l'identité et le rayonnement du Pays
- Consolider Montluçon et Villefranche-d'Allier comme pôles agro-alimentaires

4.11.7. Aménagement numérique

Résumé et constats (détail : voir annexe A12)

Pour la **téléphonie mobile**, les données officielles (ARCEP) ne reflètent pas la réalité du ressenti de la population car les protocoles d'évaluation de la qualité sont trop anciens (mesures effectuées en centre bourg uniquement en appel simple sans navigation internet) et ne correspondent pas aux attentes de la téléphonie mobile d'aujourd'hui (internet nomade, 4G)

Il est primordial pour les élus de signaler les problèmes de couverture à travers la plateforme FranceMobile permettant de repérer les secteurs critiques de couverture.

Conscients du décalage entre les chiffres de couverture officielle (indépendant de la qualité des lignes) annoncés pour les centres bourgs et avec le protocole de mesure utilisé pour les zones blanches, l'Etat va mettre en place un outil de la qualité mesurée disponible uniquement aujourd'hui pour les transports.

<https://www.monreseau-mobile.fr/>

Parallèlement, les travaux du médiateur numérique du PETR ont bien confirmé le décalage entre les mesures officielles et la couverture réelle.

Pour l'**Internet résidentiel**, voici les enseignements pouvant être tirés des cartographies officielles issues de l'Observatoire France Très Haut Débit, établies à partir de données de mi-2016 :

	Couverture acceptable (bonne à excellente)	Objectifs plans
Internet BD 3 Mo/s	67% du territoire	
Zones blanches	18 zones blanches	
Internet HD 8 Mo/s	56% du territoire	2017, 100%, Auvergne THD
Internet THD 30 Mo/s	7% du territoire	2022, 100%, France THD
Internet UTHD, 100 Mo/s	4% du territoire	

Comme cela apparaît dans le diagnostic, dans de nombreuses communes, des difficultés de connexion bien réelles existent alors même que le débit de connexion théorique sur la commune est considéré comme acceptable, dans ce domaine également, les données sont à analyser avec beaucoup de prudence, le ressenti des habitants est très différent.

Les données disponibles (celles de l'Observatoire France Très Haut Débit) restent indicatives pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cet Observatoire ne constitue pas un serveur d'éligibilité, il annonce un débit théorique annoncé par les fournisseurs mais non effectif qui lui dépend de différents facteurs (qualité de la desserte interne du logement, les perturbations électromagnétiques, le taux de contention etc.). Ensuite, une fonction « signalement » rappelle que des erreurs peuvent être relevées sur l'outil cartographique. Enfin, l'Etat tout comme les opérateurs se désengagent de l'utilisation et de l'interprétation qui pourraient être faites des résultats.

Au vu de ces éléments, il semble primordial qu'un recensement et une centralisation des problèmes de connexion internet fixe puisse être effectué, comme pour la téléphonie mobile avec la plateforme France Mobile.

Afin d'aboutir à une couverture réelle de la couverture internet fixe et téléphonie mobile, les annexes A12 présentent les travaux du médiateur numérique du PETR confirmant les réels problèmes d'insuffisance de couverture.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

1. Intégrer les enjeux environnementaux à l'amélioration de la couverture numérique

Pistes PADD :

- accompagner et faciliter dans tous les domaines d'application du SCoT le développement du numérique tout en préservant l'environnement (ressources, paysages, biodiversité ...)
- développer les réseaux et les infrastructures (pour la fibre, antenne 4G ...), avec le respect de la santé et du cadre de vie

2. Considérer l'amélioration de la couverture numérique comme un enjeu transversal pour notre territoire et le mettre en avant dans toutes les autres thématiques de développement du territoire (Environnement, Habitat, Economie, Agriculture, Tourisme, Mobilité, Commerce)

Pistes PADD :

- considérer le volet 'Numérique' comme un axe de développement majeur et transversal dans les documents d'urbanisme de rang inférieur
- proposer et développer localement les pratiques numériques sur le territoire
- développer une veille permanente des problèmes de couverture numérique du territoire (Observatoire de la couverture et de l'accessibilité numérique)

3. Qualité de couverture internet fixe : viser au minimum : le Haut-Débit (8Mo/s) pour l'ensemble du territoire (conformément au SDTAN Auvergne) / le Très Haut-débit (30Mo/s) pour le Cœur Urbain, le Périurbain, les Pôles intermédiaires et les secteurs à enjeux (ex. ZA, sites de santé, de tourisme ...)

Pistes PADD :

- identifier localement par tous les moyens possibles (ex. Plateforme France Mobile, médiateur numérique du PETR), les manques en terme de couverture fixe pour pouvoir faire de l'objectif 100% en Haut-Débit (8Mo/s) une réalité

4. Qualité de couverture internet mobile : viser un niveau de couverture maximale sur l'ensemble du territoire pour rendre accessible la 4G partout, seule alternative viable et performante en terme de débit

Pistes PADD :

- localiser et recenser également les problèmes de couverture mobile

4.11.8. *Tourisme*

Résumé et constats (détail : voir annexe A13)

A la lumière du Schéma de Développement touristique ayant servi de base au diagnostic, le bilan suivant peut être établi :

Accessibilité

Atouts : Une position centrale / des voies routières rapides / une offre de dépaysement accessible en 3h00 et potentiellement à l'international

Faiblesses : Accessibilité ferroviaire : des limites au développement du tourisme interrégional et international / Des carences dans l'intermodalité des transports / L'instabilité et insuffisance de la couverture numérique - internet

Attractivité

Atouts : Une offre et des potentialités touristiques très diversifiées / Des espaces de nature préservée et accessible au plus grand nombre en cohérence avec différentes catégories de clientèle. / Un intérêt renouvelé pour le tourisme culturel et de pleine nature plus généralement le tourisme rural. / Une personnalité culturelle forte avec la présence d'un équipement structurant le MUPOP / Une quiétude et une sécurité préservée et un à priori positif pour la qualité de vie / Une région en climat tempérée préservée des accidents climatiques

Faiblesses : Absence d'un positionnement touristique fort / Le déclin d'une offre d'hébergement à adapter avec innovation / Une valorisation du patrimoine insuffisamment construite et reliée en termes d'attractivité et d'attente des clientèles

Compétitivité

Atouts : Une réelle diversité de l'offre d'hébergements marchands / Un développement d'équipements de loisirs attractifs

Faiblesses : Une hôtellerie de plein air à requalifier / Le déclin de l'hôtellerie familiale / La part grandissante de l'hébergement non marchand / Le financement difficile des réinvestissements pour l'hébergement / Un hébergement insuffisant sur des parties du territoire

Solidarité

Atouts : Une gamme d'hébergement plutôt diversifiée / Présence de tribus familiales intergénérationnelles liées aux habitants résidents et aux nouveaux arrivants / Des groupes affinitaires : randonneurs, familles, tourisme de nature

Faiblesses : Un secteur économique porteur d'emplois et de richesses encore trop ignoré par les décideurs locaux et trop peu intégré localement. / Des hébergements de tourisme social qui doivent faire évoluer leurs modèles économiques

Efficacité

Atouts : Des créneaux porteurs pour la cible du tourisme de l'entretien du capital santé-loisirs-nature / Pour l'itinérance douce et sécurisée avec les services associés

Un tourisme urbain et culturel à différencier et à mettre en réseau (villes-cités patrimoniales-équipements culturels et ludiques)

Faiblesses

Associer plus fortement services, offres touristiques et hébergements marchands /

Dynamiser et compléter l'offre de loisirs et de pratiques sport-nature / Viser et organiser l'adaptation permanente des performances numériques des entreprises touristiques / Une organisation touristique qui manque de cohérence, une gouvernance touristique locale hétérogène, et parfois réticente au changement.

Un décalage persistant entre la perception du tourisme par une partie des acteurs publics locaux et la réalité de la dynamique du monde économique du tourisme.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

1. Mieux intégrer les enjeux environnementaux au développement du tourisme

Pistes PADD :

- Structurer une offre touristique (patrimoine culturel et naturel, pleine nature ...) toujours raisonnée et respectueuse de l'environnement
- Valoriser et promouvoir l'agro-tourisme (à la ferme, gîtes, chambres-tables d'hôtes) afin de garder une cohérence avec un patrimoine naturel et anthropique remarquable

2. Intégrer les enjeux d'une bonne couverture numérique pour le développement du tourisme

Pistes PADD :

- Définir les conditions d'amélioration de la couverture numérique pour positionner le territoire sur le Web

3. Prendre en compte le volet urbanistique du Schéma de développement touristique du PETR

Pistes PADD :

- Prioriser les zones de développement touristiques dans les secteurs identifiés sur la carte correspondante (carte C11_11) : portes d'entrée du territoire, tourisme naturel, tourisme de patrimoine, tourisme de terroir
- Mieux mettre en valeur dans les documents d'urbanisme les portes d'entrée du territoire
- Mieux identifier, valoriser et protéger les éléments du patrimoine remarquable (naturel, culturel et industriel) dans les documents d'urbanisme
- Définir les conditions du développement et de l'amélioration de l'hébergement touristique
- Valoriser les spécificités des territoires touristiques
- Valoriser et développer un tourisme culturel réparti sur l'ensemble du Pays
- Valoriser et développer un tourisme de bien-être et de santé
- Valoriser et développer le tourisme de pleine-nature

4.11.9. Commerce

Résumé et constats (détail : voir annexe A14)

Ce thème étudié en 2013 dans le cadre du Document d'Aménagement Commercial n'entre pas dans le volet de la révision partielle. A noter que le Document d'Aménagement Commercial sera désormais Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) redevenu obligatoire (il était devenu facultatif avec la loi Pinel de 2014).

En outre, afin de préparer le suivi de données commerciales à l'échelle du PETR, une actualisation du nombre et de la catégorisation des commerces, par armature territoriale d'une part, et par commune d'autre part, a été effectuée (ANNEXE A14).

La cartographie commerciale du PETR semble bien s'articuler autour du cœur urbain et des pôles intermédiaires. Pour 1000 habitants, l'écart du nombre de commerces semble toutefois très important entre le secteur rural (1.95 commerces/1000 habitants) et le cœur urbain 7,77 commerces/1000 habitants !!

Lors de la réflexion sur les enjeux, il est apparu nécessaire également comme pour les autres thèmes d'y intégrer de manière plus forte les thématiques transversales de l'environnement et du numérique.

Enjeux et pistes d'objectifs PADD

1. Améliorer l'intégration des sites commerciaux dans l'environnement et le fonctionnement territorial

Pistes PADD :

- Améliorer la qualité paysagère et architecturale des sites commerciaux et leur intégration dans le système urbain
- Mettre en place les conditions d'un urbanisme commercial durable

2. Intégrer les enjeux d'une bonne couverture numérique pour l'aménagement commercial

Pistes PADD :

- Permettre le développement d'une action commerciale performante via les applications de e-commerce

3. Appuyer et conforter le maillage territorial défini par le SCoT par une mise en cohérence de l'offre commerciale

Pistes PADD :

- Apporter une lisibilité sur l'organisation commerciale à l'échelle du Pays
- Définir la localisation préférentielle des commerces en lien avec l'organisation souhaitée

4. Maintenir la dynamique commerciale des centralités pour lutter contre la désertification des centres-bourgs

- Maitriser les sites commerciaux de périphérie
- Redonner de l'attractivité aux bourgs centres et cœur urbain

4.11.10. Résultats de l'évaluation légale du SCoT à 6 ans (02/2019)

L'évaluation légale du SCoT effectuée en 2019 a abouti aux conclusions suivantes :

Les objectifs poursuivis par le SCoT de 2013 ne sont que très partiellement atteints, puisqu'un certain nombre d'objectifs majeurs fondant le projet de SCoT lui même ne le sont pas : prospective territoriale beaucoup trop optimiste (croissance annuelle de +0.28% par an alors que le territoire est en décroissance annuelle de -0.47% sur 2008-2018 et même de -0.74% sur 2013-2018), taux de vacance en forte augmentation (16.52% en 2018 contre 13.96% en 2013), transfert des populations des centralités (cœur urbain et pôles intermédiaires) vers le périurbain et les communes rurales non ralenti...

L'évaluation conclut que le SCoT doit être maintenu en poursuivant la révision actuelle engagée depuis 2016 afin d'une part de mieux mettre en avant et d'approfondir des thématiques primordiales pour le territoire (environnement et TVB en particulier, tourisme, agriculture), d'en créer une nouvelle (le numérique) mais aussi de mettre en place un observatoire multi-thématique, outil performant de suivi et d'évaluation de données territoriales ciblées à partir d'indicateurs définis.

Mais elle précise aussi et suggère qu'une révision complète devra être envisagée à la suite de la révision partielle, compte-tenu du décalage important entre la prospective territoriale du SCoT (croissance programmée) et la réalité des chiffres de population et de ménages notamment (décroissance constatée).